Découvrez l'Islam

Auteur:

Dr Monquedh Assaqqâr

Français

2010-05-10 11:34:03

Introduction Découvrez l'Islam

Découvrez l'Islam

Dr Monquedh Assaqqâr

Traduction à la langue française :

Abdelghani HASSAINE

2

Introduction

Louange à Dieu! Que Sa Paix et Son Salut soient sur tous Ses messagers.

Toutes les religions célestes, révélées à tous les prophètes et tous les messagers divins, sont semblables. Dieu a envoyé aux hommes Ses apôtres et leur a confié le Livre, l'essence de leurs missions est, également, la même. Ils ont, tous, appelé leurs contemporains - et, à travers eux, les générations futures - au monothéisme, à l'adoration du Dieu Unique, à l'attachement aux vertus morales et à la conduite exemplaire.

Lorsque le Tout Miséricordieux chargea Mohammed (B.S.D.L)1 de Sa mission, IL lui donna les mêmes prescriptions que celles qu'IL avait édictées à ses autres frères qui l'ont devancé. IL lui ordonna d'adresser ses prêches à tous les hommes, sans exception.

IL a décidé que la religion que le dernier de Ses envoyés divulguera sera celle de l'Humanité entière. Elle est la synthèse de toutes les révélations antérieures, son avènement marqua l'apothéose du bienfait général. Aussi, le Maître Suprême l'a-t-IL dotée de caractéristiques particulières qui, dans le passé et à présent, ont facilité et facilitent encore sa propagation rapide de par le monde.

L'Islam couvre la moitié de la planète. Des nations entières se sont empressées de

s'y convertir quand leurs citoyens s'aperçurent de son accord avec la nature, sa concordance avec la raison, sa tolérance dans les relations et sa simplicité dans les convictions.

Cependant le succès, réalisé par les Musulmans avec leur religion; incita certaines catégories de personnes à nuire à l'Islam. Aucune religion ou autre doctrine céleste n'a affronté les altérations, comme l'Islam. Une armada de penseurs ont

1) Bénédiction et Salut de Dieu sur Lui. (N.T)

participé à des campagnes de dénigrement contre cette religion. De nombreux intellectuels ont, volontairement, voulu lui faire du mal en dissimulant ses réalités et en lui collant des points négatifs, par calomnie et mensonge. D'autres l'ont mal compris et se sont très éloignés de ses vérités et de ses racines.

Nous, Musulmans, nous reconnaissons notre responsabilité dans le mal, renié par notre religion et engendré par le comportement de certains de nos coreligionnaires.

L'Islam se trouve de nos jours entre le marteau et l'enclume, le marteau de ses ennemis et l'enclume personnalisée par l'ignorance qui envahit une grande partie de nos frères, les Musulmans.

En réalité, le devoir de toute personne, sage et intelligente, qui se propose de connaître telle ou telle religion, consiste à faire des investigations dans ses sources, loin des agissements de ses fidèles et des suspicions de ses adversaires.

Si les adeptes d'une religion ou les membres d'un parti se trompent et penchent vers l'un des deux extrêmes de leurs convictions, l'homme sensé ne pourra attribuer et généraliser cette faute ou cet extrémisme à la religion ou parti en question.

La déclaration d'un jugement à propos d'une organisation et, à plus forte raison, au sujet d'une religion, sera clamée, après une étude approfondie de son fond et non pas sur la conduite irresponsable ou fausse de certains de ses fidèles. C'est, justement, pour ces raisons qu'il est souhaitable de faire connaître l'Islam pur, tel qu'il a été révélé, sans avoir des idées préconçues, alourdies par les méchantes illusions de l'orientalisme et ses mensonges.

Pour ce faire, nous ne pouvons trouver de meilleure introduction que la réflexion sur le dialogue qui s'est déroulé entre l'Archange Gabriel, le facteur céleste de la

révélation - Que Dieu lui accorde Sa Bénédiction- et le destinataire terrestre de la dite révélation, Mohammed ibn Abdellah (B.S.D.L). La scène s'est passée dans la mosquée, en présence de croyants, afin de leur faire entendre les propos des deux

interlocuteurs, concernant la nouvelle et jeune religion et en vue de la leur faire comprendre. Gabriel demanda à l'envoyé divin : " ô Mohammed, parle-moi de l'Islam!" Il lui répondit :

"L'Islam consiste à croire qu'il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah, que Mohammed est Son envoyé, à accomplir la prière, à s'acquitter de l'aumône annuelle obligatoire, à effectuer le jeûne durant le mois de Ramadan et à faire le pèlerinage annuel à La Mecque l'honorée si les moyens, physiques et matériels, du croyants le lui permettent." "Cela est vrai!", lui dit-il. Omar ibn El-Khattâb a dit : "Nous étions surpris de voir l'homme l'interroger puis l'approuver." "Parle-moi de la foi!" lui dit-il. "Avoir la foi, c'est croire en Dieu, Ses anges, Ses livres, Ses envoyés, au Jour Dernier et croire à la prédestination avec ses deux côtés, le bon et le mauvais." lui répondit le messager. Il lui dit : "Ce que tu dis est vrai. Parle-moi de la perfection!" Mohammed lui répondit : "C'est le fait de glorifier Dieu, comme si tu le voyais, car même si tu ne LE vois pas, Lui te voit.1"

Ce sont là et d'une façon générale, les grands principes de l'Islam. Y'a t-il des remontrances à leur adresser? Nous définirons, dans les pages qui suivront, ces bases essentielles et détaillerons les explications les concernant. Nous en dégagerons la portée morale et ferons ressortir la Sagesse divine dans la naissance de l'Islam et la foi dans les convictions qu'il a préconisées. Nous exposerons puis répondrons, avec minutie, aux bruits que répètent certaines gens qui accusent l'Islam de terrorisme, de religion qui cultive la haine, qui dégrade la femme et bloque ses élans. Nous dédierons notre réponse à ceux et celles qui désirent connaître l'Islam, dans ses fondements et ses principes.

Notre essai vise à apprendre à autrui la Vérité qui nous a procuré la sérénité intérieure et qui a satisfait et tranquillisé nos esprits. Cet essai se veut être une invitation, une réflexion

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 50 et par Mouslim sous le N° 9.

et une méditation sur les prescriptions de l'Islam puis une adhésion au groupe des croyants qui seront les bienheureux auprès de Dieu, tels qu'IL les a décrits : En vérité, ceux qui croient et font oeuvres pies, ce sont les meilleurs êtres de la

création. Auprès de leur Seigneur, leur rétribution sera les jardins d'Eden arrosés par les ruisseaux. Ils y séjourneront éternellement. Dieu sera satisfait d'eux et ils seront satisfaits de Lui. Voilà ce qui est réservé à celui qui redoute son Seigneur. 1

Nous supplions le Tout Miséricordieux de faire de notre effort un travail qui Lui plaît, IL est Capable de réaliser ce voeu.

1) Versets 7-8/ de la sourate d'El-Ba-ïnah

L'Islam et ses piliers:

L'auteur du livre a cru bon de donner des détails sur la racine à partir de laquelle est tiré le substantif "Islam". Le même radical a donné, entre autres, Es-Salâm qui veut dire la paix, la tranquillité et Es-Salâmah qui signifie l'absence de vice, de défaut ou d'incident désagréable. Tout le long de notre étude, le mot Islam désignera la religion que Dieu a révélée à notre prophète (B.S.D.L) et qu'IL a appelée de ce nom. Ce dernier implique les idées d'humilité, de soumission consciente, au Souverain, Parfait et Unique, d'obéissance à Ses Ordres.

Le même nom - Islam - ne dérive pas de celui d'un prophète ni d'un pays, mais il est obtenu à partir de la notion de sa particularité de base qui ne l'a jamais quitté et dont il ne s'est jamais débarrassé, durant toutes les époques de son Histoire, à savoir la docilité volontaire au Seul Dieu, sans rien Lui associer. C'est, d'ailleurs, la même religion qu'IL a révélée à tous Ses envoyés. Ils ont, tous, sans exception, appelé les gens aux mêmes principes qui se reposent sur le culte du Dieu Unique, sur Sa magnanimité, Sa vénération, le respect de Ses Recommandations et de Ses Sentences, l'application des vertus morales et l'ascension à la conduite, bonne et humaine.

L'éloignement et les contradictions que nous remarquons de nos jours, chez tous les adeptes de toutes les religions, sont le résultat de l'absence de la Vérité et des falsifications grossières qui ont été introduites dans les missions divines antérieures.

Dieu a généralisé le noble nom d'Islam aux croyants de toutes les époques. IL nous informe : Il - Abraham- vous a déjà nommés Musulmans. 1 car le Musulman - le croyant en chacun des prophètes - s'incline de bon gré devant Dieu et Ses prescriptions, fait preuve d'obéissance, ne transgresse pas Sa Loi et ne dépasse pas les limites qu'IL a tracées. L'ancêtre des apôtres divins, Noé (B.S.D.L) a confié à son peuple : Il m'a

1) Partie du Verset 78 de la sourate d'El-hadjdj.

été recommandé d'être du nombre des soumis. 1 Abraham et son fils Ismaël (B.S.D.E) ne cessèrent d'implorer leur Créateur de les faire Musulmans. Ils répétaient très souvent: Seigneur fais de nous deux Musulmans et de notre postérité une communauté musulmane 2. Le patriarche conseilla ses enfants " Soumets-toi!" avait dit le Seigneur à Abraham. " Je me soumets au Maître des mondes!", dit-il.

Cette soumission fut le testament d'Abraham pour ses enfants.

Son petit fils, Jacob, lui aussi, ordonna aux siens : " Mes enfants, Dieu a choisi pour vous cette religion. Ne mourez point sans que vous soyez des croyants soumis." Etiez-vous témoins quand, sur le point de mourir, Jacob demanda à ses fils : "Qu'adorerez-vous après moi?" et eux de dire : "Nous adorerons ton Dieu, le Dieu même de tes parents, Abraham, Ismaël et Isaac, Dieu l'Unique à qui nous sommes soumis " 3 Moïse (B.S.D.L) avait exhorté son peuple : ô mon peuple, si vous croyez en Dieu, placez votre confiance en Lui si vous êtes musulmans. 4 Les magiciens et autres astrologues, parmi les courtisans du pharaon, ont répondu positivement à ce conseil et clamèrent tout haut : ?

Seigneur! Déverse sur nous l'endurance et fais-nous mourir entièrement Musulmans. 5. Ce fut une prière analogue que le prophète Yoûcef (Joseph) adressa à son Maître : ?

Seigneur! Fais-moi mourir en parfaite soumission et faismoi rejoindre les vertueux. 6. Lorsque la reine de Saba' entra au palais de Salomon et après avoir constaté les signes que son hôte était réellement envoyé de Dieu, elle reconnut et Elle dit : " Seigneur, je me suis fait du tort à moi-même. Je me

1) Partie du Verset 72 de la sourate de Yoûnesse.

2) Verset 128 de la sourate d'El-Baqarah.

3) Versets 131/133 de la sourate d'El-Baqarah.

4) Partie du verset 84 de la sourate de Younesse.

5) Partie du verset 126 de la sourate d'El-A'râf.

6) Partie du verset 101 de la sourate de Yoûcef.

soumets avec Salomon à Dieu, Seigneur de l'univers." 1 Enfin, Mohammed, le dernier des messagers divins a affirmé, clairement, l'unité commune aux religions révélées. Il a déclaré : " Je suis, parmi les hommes, le plus proche de Jésus, fils de Marie, dans ce monde et dans l'Au-delà. Tous les prophètes sont des demi-frères, leurs mères sont différentes mais leur religion est la même!" Ainsi donc, les religions révélées sont semblables et leur base est identique. Elles sont toutes monothéistes, invitent les êtres humains au culte du Souverain Absolu et Unique et à Son obéissance totale. L'Islam, ainsi compris, est la religion instaurée par Dieu. IL se l'attribue, Luimême : Certes la religion acceptée par Dieu, c'est l'Islam 2 Il est, par conséquent, la seule religion que Dieu accepte de Ses créatures et IL rejette toutes les autres. IL les a prévenues :

Quiconque recherche en dehors de l'Islam, une autre religion, celle-ci ne sera jamais acceptée de Lui et dans l'audelà, il comptera parmi les perdants. 3 Aussi a-t-IL ordonné à son ultime messager de dire à ses contemporains : Dis : " Je ne constitue nullement une innovation parmi les envoyés de Dieu!" 4 Tous les grands principes que Mohammed a énoncés énoncés ont été révélés à ses frères, les prophètes qui l'ont devancé. L'Omniscient le précise : Nous t'avons fait une révélation, comme nous avons fait une révélation à Noé et aux prophètes venus après lui. Nous avons inspiré Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, les douze tribus, Jésus, Job, Jonas, Aaron, Salomon et nous avons donné à David un psautier. 5 psautier. 5

1) Partie du verset 44 de la sourate d'En-Namle.

2) Partie du verset 19 de la sourate d'Al-'Imrâne.

3) Verset 85 de la sourate d'Al-'Imrâne.

4) Partie du verset 9 de la sourate d'El-Ahqâf.

5) Verset 163 de la sourate d'En-Nissâ'.

L'Islam est une conception de la vie humaine dont il englobe tous les aspects. Il est édifié sur cinq piliers que le prophète a exposés: " L'Islam est fondé sur cinq bases : témoigner qu'il n'y a point de divinité en dehors de Dieu et que Mohammed est Son messager, accomplir la prière, s'acquitter de l'aumône

annuelle obligatoire - la Zakât - effectuer le pèlerinage et observer le jeûne durant le mois de Ramadan." Nous esquisserons, rapidement, les objectifs de ces cinq piliers sans nous arrêter à leurs détails et à leurs statuts. Nous laisserons au lecteur le soin de les découvrir, s'il le désire, dans les ouvrages spécialisés qui traitent du monothéisme et de la jurisprudence.

Le pilier premier:

Il consiste à croire en l'Unicité de Dieu et au fait que Son messager, Mohammed, est bien chargé de la dernière mission divine. Tous les envoyés divins ont invité leurs peuples à croire en sa première tranche : l'Unicité de Dieu.

C'est le témoignage, irréfutable, que le Seigneur des mondes est Unique et qu'IL n'a pas d'associés. Ils ont fait connaître les attributs du Seigneur suprême qui a créé l'univers à la perfection et selon cette harmonie, merveilleuse et admirable, que l'homme découvre à mesure que la science progresse. Il résulte de ce témoignage la conviction profonde que Dieu est le Seul digne d'être adoré, aucune autre créature ne peut jouir d'un tel privilège.

Commençons d'abord par signaler que les preuves de l'existence de Dieu ne foisonnent pas dans le Coran car c'est une lapalissade manifeste et une réalité que l'homme, Musulman ou non, remarque dans son for intérieur. Toute chose, tout objet, tout être dans cet univers où nous vivons, nous invitent, nécessairement, à la conviction ferme de l'existence d'un Créateur, Sage et Gérant Parfait.

Chaque créature, autour de nous, est en soi une affirmation de l'existence de Dieu, mieux encore, elle est une reconnaissance de Sa Majesté et de Sa Perfection absolues.

L'Humanité n'a jamais nié l'existence d'un Dieu dont les noms et les attributs ont changé d'un peuple à un autre ou d'un milieu à un autre. Tous les hommes ont cru, croient encore et croiront toujours qu'un Façonneur Parfait a créé les univers. Les théories matérialistes des athées elles-mêmes, ne nient pas cette force divine qui a conçu l'univers selon des Lois sages et immuables. Cependant, elles se sont éloignées du nom que la Chrétienté a donné à cette immense force, Dieu, pour Lui octroyer une appellation vague, à savoir "La nature et ses Lois". Le mot "nature" ne désigne pas quelque chose de précis puisqu'on ne peut pas comprendre, à partir de ce vocable, que le premier homme s'est créé lui-même, l'être humain étant un élément de la nature. On ne peut pas concevoir que les immenses nappes aquatiques - océans et mers - se sont formées d'elles-mêmes, lors d'une période donnée pendant que les oiseaux et les animaux se sont occupés à la

production de leurs espèces primitives. Mieux encore, les corps infiniment petits, comme la bactérie, ne peuvent s'octroyer l'énergie vitale qui circule dans leurs minuscules organismes.

Personne n'ose nier que cet univers est une réalisation d'un Créateur, Puissant et Sage, et une de Ses oeuvres originales. Notre Seigneur nous conseille : Glorifie le nom du Très Haut qui a créé et agencé, harmonieusement, déterminé et guidé. 1 Si, ces matérialistes avaient été honnêtes dans cette appellation, ils L'auraient nommé le Créateur de la nature et le Gestionnaire de ses affaires. Dieu, menaçant, les interroge : Auraient-ils été créés de rien ou sont-ce eux les créateurs? Auraient-ils créé les cieux et la terre? Non, mais ils ne sont pas convaincus des menaces de Dieu! Auraient-il par devers eux les trésors de ton Seigneur ou se prendraient-]

1) Versets 1-3 de la sourate : Le Très Haut.

ils pour des potentats? 1 Lorsque le compagnon Djoubaïr ibn Mout'ame entendit ce verset, il a dit : " Mon coeur palpita au point de s'envoler!"

L'athéisme qui se résume par l'affirmation de l'inexistence de Dieu est une exception qui écoeure l'esprit humain et qui est rejetée par la nature saine. L'homme ne risque jamais d'être son propre créateur et malgré qu'il soit doté de raison, de volonté et d'habileté, il a été, il est et il restera impuissant à créer sa propre personne. Les autres créatures sont encore, dans ce domaine, plus impuissantes. On est donc forcé de croire à l'existence du Dieu Puissant. Dans tous les coins et recoins de l'univers, nous rencontrons un des signes qui prouve Son existence et qui Lui reconnaît la Perfection, la Majesté et la Grandeur. Le point qui a fait l'unanimité des prophètes, dans leurs missions, c'est l'Unicité de Dieu, l'Unique à être adoré, IL est l'essence même de leurs charges. IL nous informe : Nous n'avons envoyé, avant toi, aucun messager sans lui révéler ceci : " Il n'y a pas de divinité, excepté Moi! Adorez-Moi!"2 .

Le Coran a enregistré

le fond de ces missions en faisant parler les prophètes Noé, Hoûd, Sâlih, Chou'aïb et d'autres encore. Chacun d'eux a clamé : ô mon peuple, adorez Dieu. Vous n'avez pas de divinité en dehors de Lui.3 Ils ont donc invité leurs compatriotes au monothéisme et les ont mis en garde contre les mauvaises conséquences de toutes les sortes du polythéisme, que la nature de l'associé de Dieu soit homme, pierre, animal ou ange. C'est Lui, en effet, qui leur a révélé :

En effet, il t'a été révélé ceci ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : " Si tu donnes des associés à Dieu, ton oeuvre sera, certes, vaine et tu compteras très certainement parmi le

1) Versets 35-37 d'Et-Toûr.

2) Verset 25 d'El-Anbyâ'

3) Portion du verset 23 d'El-Moûminoûne = (VII/85) et (XI/50 et 60)

nombre des perdants. Tout au contraire, adore Dieu Seul et sois du nombre des reconnaissants." 1

Comme les autres prophètes, Jésus, (B.S.D.L) a, lui aussi, averti ses concitoyens contre les résultats du paganisme.

Jésus a dit lui-même : " ô fils d'Israël, adorez Dieu, mon Seigneur et le vôtre!" en vérité, Dieu interdira le Paradis à quiconque associe une autre divinité à Dieu; son refuge sera le feu et les injustes n'auront point d'auxiliaires. 2 La raison humaine, de par sa faiblesse, n'a pu pas connaître les noms et les attributs du Seigneur, elle a, longtemps, tâtonné dans ce domaine. Aussi le Créateur, par Sa Grâce et Son bienfait, n'a pas voulu laisser ses créatures dans la perplexité et leur a évité les hésitations. IL leur a fait savoir Ses Noms et Ses Qualités par le canal de Ses prophètes et des Livres qu'IL leur a envoyés. La grande partie de la révélation consistait à faire connaître à l'Humanité son Créateur. Dans Son dernier Livre, le Coran, Dieu a dit qu'IL possède les plus beaux Noms qui désignent la Beauté, la Majesté, la Perfection. IL déclare :

Dieu! Nul Dieu en dehors de Lui! A Lui appartiennent les plus beaux noms. 3. Tous ces Noms se rapportent à Celui que le croyant implore lors de ses prières ou ses suppliques. IL recommande : C'est à Dieu qu'appartiennent les plus beaux noms! Invoquez-Le par ces noms. 4. IL en a cité certains, dans ce verset : C'est Lui le Dieu. Il n'existe nulle divinité autre que Lui, le Connaisseur du monde invisible tout comme le visible. C'est Lui le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. C'est Lui le Dieu. Il n'existe nulle divinité autre que Lui, le Souverain, le Pur, l'Apaisant, le Rassurant, le Prédominant, le Tout Puissant, le Contraignant, l'Orgueilleux. Gloire à Dieu! IL transcende ce qu'ils Lui

1) V 65-66/EZ-Zoumar.

2) P V 72/El-Ma-idah.

3) Verset 8 de Taha.

4) Portion du verset 180 d'El-A'râf.

associent. C'est Lui le Dieu, le Créateur, celui qui donne un début à toute chose, le formateur. A Lui appartiennent les plus beaux noms. Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre Le glorifie. C'est Lui le Puissant, le Sage. 1. Ces noms divins nous apprennent, entre autres, la Perfection totale de Dieu et Son Indépendance entière. IL est le Monarque qui n'a pas de collaborateurs dans la gestion de Son royaume, IL est le Sage, rien ni personne ne peut Le concurrencer dans la sagesse, IL est le Dieu, le Grand qui ne peut avoir d'égal. IL le certifie :

Rien ne ressemble à Dieu, c'est Lui l'Audient, le clairvoyant. 2. IL est Un et Unique. IL l'atteste : Dis : " IL est Dieu, l'Unique, le Dieu, Seul à être imploré pour ce que nous désirons. IL n'a jamais engendré et n'a pas été engendré, non plus et nul n'est égal à Lui " 3 et Ne comparez Dieu à rien! Dieu sait et vous ne savez pas. 4 La foi en Dieu et en Ses Attributs ajuste la conduite de l'être humain quand ce dernier sent que le Maître Sublime est présent avec lui et qu'IL l'accompagne partout. Il est persuadé qu'IL est l'Omniscient, le Capable de réaliser toute Sa Volonté.

Le croyant, faible et profondément attaché à ses convictions, ne tient pas à ce que son Créateur le voie dans un état de désobéissance. Il est certain que son Seigneur est le Fort, que Son courroux et Son châtiment sont violents. Il est donc dans son intérêt bien compris de bien L'adorer et d'agir, sans relâche, en vue de gagner Sa Satisfaction, d'obtenir Son Pardon et Sa Générosité afin d'entrer dans Son Paradis. Il surveille sa conduite, en permanence, la remet dans la bonne direction par crainte de son Dieu et de Sa punition et dans le but de recevoir Sa récompense et Sa rétribution. Le Coran loue ces croyants sincères en disant d'eux : Ils s'empressaient de faire le bien,

1) Versets 22-24 d'El-Hachr.

2) Portion du verset 11 d'Ech-Choûrah.

3) Versets 1-4 d'El-Ikhlâsse.

4) Verset 74 d'En-Nahl.

nous évoquaient par amour et par crainte et se montraient humbles devant Nous. 1. Le fidèle croit que Dieu est l'Unique, le Créateur, le Dispensateur de toutes sortes de biens, le Détenteur de la clé de toutes choses. Pour ces raisons il se refuge auprès de Lui, lors de ses heurs et malheurs, dès que des problèmes, insignifiants ou graves, se dressent sur son chemin. Il est certain que le Créateur se trouve toujours avec Ses serviteurs, qu'IL est très proche d'eux, qu'IL connaît leurs pensées intimes, leurs intentions et leurs actes et pour Lequel rien n'est impossible. IL déclare : Quand IL veut une chose, Son commandement consiste à dire : " Sois! " et c'est.

Louange à Celui qui détient en Sa main la royauté sur toute chose! Et, c'est vers Lui que vous serez ramenés. 2 et Il explique : IL possède les clés des trésors des cieux et de la terre. IL attribue Ses Dons avec largesse ou les restreint à qui IL veut. IL est l'Omniscient! 3. Si l'homme regarde les dons et les bienfaits innombrables que Dieu lui a accordés, son amour pour son Bienfaiteur débordera de son coeur. IL le sait et le confirme : Il est vrai que les croyants vouent à Dieu un culte plus profond. 4 et comment ne pas L'aimer, alors qu'IL a été le premier à aimer Ses serviteurs, croyants et obéissants. IL le répète avec insistance : Soyez bons, car Dieu aime ceux qui font le bien 5 et Dieu aime ceux qui se repentent et ceux qui se purifient. 6 et Dieu aime les endurants. 7 et C'est Lui qui commence la création et la refait et c'est Lui l'Absoluteur, le Tout affectueux. 8

1) Portion du verset 90 d'El-Anbyâ'.

2) Versets 82-83 de Yâssine.

3) Verset 12 d'Ech-Choûrâ.

4) Portion du Verset 165 d'El-Baqarah.

5) Portion du verset 195 d'El-Baqarah.

6) Portion du verset 222 d'El-Baqarah.

7) Portion du verset 146 d'Al-'Imrâne.

8) Versets 13-14 d'El-Bouroûdj.

Cet amour du Musulman à l'égard de son Seigneur incite le coeur du croyant à

n'être attaché qu'à Dieu, il ne fait qu'attendre Sa Satisfaction. La plus grande de ses espérances est de gagner une place au Paradis, demeure éternelle que le Tout Miséricordieux a préparée pour Ses serviteurs qu'IL a aimés. IL nous informe : Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour lui comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'il oeuvrait 1

Le Musulman s'interdit tout acte qui risque de provoquer le courroux de son Seigneur, à cause de l'amour qu'il Lui témoigne. Il déteste les paroles, fausses et blessantes, les actes déraisonnables et les mauvaises moeurs que le tout Puissant n'aime pas. IL met en garde ses créatures Dieu n'aime point celui qui est traître et pécheur 2 et Dieu n'aime pas les corrupteurs 3 et encore Ne commettez point d'excès car Dieu n'aime pas ceux qui dépassent les limites fixées par Lui. 4

La certitude que Mohammed est un messager de Dieu.

Dieu envoya ses messagers aux êtres humains afin de ne pas leur laisser l'occasion de justifier leur mécréance, en prétendant qu'ils ignoraient tout de Lui. Mohammed fut le dernier de ces envoyés, aussi était-il chargé de transmettre sa mission à tous les hommes. Dieu le lui confia : Nous ne t'avons envoyé que comme annonciateur et avertisseur pour toute l'Humanité. Mais la plupart des gens ne le savent pas. 5 . C'est là sa caractéristique qui le distingue des autres

1) Verset 17 d'Es-Sajdah.

2) Portion du Verset 107 d'En-Nissâ'.

3) Portion du Verset 64 d'El-Ma-idah.

4) Portion du Verset 87 d'El-Ma-idah.

5) Verset 28 de Saba'.

prophètes, ses frères. Il l'a confirmé : "Chaque prophète était envoyé à son peuple, en particulier, je suis envoyé à l'humanité entière"1

Notre prophète, Mohammed ibn Abdellah ibn Abdel- Mouttalib est qouraïchite. Il est né dans la Mecque l'honorée, le Lundi 20 Avril 571, il était déjà orphelin de père. A quarante ans, l'archange Gabriel lui apporta la Révélation dans la grotte de Hirâ' situé à l'est de la Ville Sainte. Il invita ses compatriotes à l'Islam. Un

groupuscule de ceux-ci crut en la mission qu'il était chargé de divulguer, mais la grande partie d'entre eux et surtout les dignitaires refusèrent de le suivre par peur de perdre leurs influences et leurs privilèges. Mieux encore, ils se sont opposés à lui, férocement, et lui ont causé beaucoup de mal. Ils ont tué un certain nombre de ses Compagnons et de ses partisans, après les avoir torturés d'une façon inhumaine.

Il émigra avec ses Compagnons à Yathrib qui, désormais portera le nom d'El-Madînah El-Mounawwarah2. Il y fonda la première société musulmane sur les bases des prescriptions divines, édifia sa mosquée et réalisa une véritable fraternité entre les croyants, indépendamment de leurs races et de leurs patries. Il signa des accords avec les Juifs de la ville en vue de la coexistence pacifique entre les deux communautés et de la défense commune de la cité.

A partir de cette localité, il invita les Arabes et tous les étrangers à la foi en sa mission. Il dépêcha des émissaires auprès des rois de ce monde et autres gouvernants et leur expliqua les principes de la religion qu'il divulguait. Certains ont répondu positivement à son appel et ont cru en l'Islam, d'autres refusèrent de croire en lui et tentèrent même de le faire taire par la force des armes. Il riposta à la force de ses ennemis et de ses détracteurs par la force et finit, par la grâce de Dieu,

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 438 et Mouslim sous le N° 521.

2) Médine l'Illuminée

par triompher d'eux. Il quitta ce monde éphémère, bien heureux de voir l'Islam répandu dans toute la péninsule arabe.

Il rendit son dernier souffle le Lundi 13/3/11 h1= (8 Juin 632)

Dieu a confirmé la mission de Son Dernier messager par des preuves incontournables comme IL l'avait fait avec tous Ses autres prophètes. Cependant, IL a privilégié Mohammed (B.S.D.L), par rapport à ses autres frères qui l'ont devancé, par une preuve rayonnante qui durera tant qu'existera cette mission. Le temps ne peut la rendre désuète et ne risque, en aucun cas, de l'effacer. Il s'agit, bien sûr, du Saint Coran. C'est le Livre Miracle qui a sidéré les êtres humains. Ni les Anciens ni les Modernes n'ont pu l'imiter, ils furent, ils sont et seront incapables de produire une sourate pareille à celles du Livre Sacré. Dieu affirme, catégoriquement : Dis: " Dussent les hommes et les démons s'unir pour produire un Coran pareil à cette prédication, ils n'y parviendraient jamais, même en se

soutenant les uns les autres." 2. Le prophète a, dans un hadîth, confirmé cette réalité. Il a dit : " Dieu a donné des miracles à chacun de Ses prophètes.

IL m'en a donné aussi et bien d'autres preuves encore plus persuasives. Ce qui m'a été accordé est une révélation faite par le Tout Miséricordieux. Je souhaite être celui qui aura le plus d'adeptes le Jour de la Résurrection."3 Le Coran renferme des informations scientifiques qui ont laissé les savants perplexes à cause de l'ancienneté de leur révélation et de leur exactitude profonde. Cela est tout à fait normal puisque c'est l'Omniscient qui l'a révélé. IL certifie : Dieu témoigne de ce qu'IL t'a révélé à bon escient. Les anges témoignent aussi. Au reste, Dieu suffit comme témoin. 4. Son Livre a devancé la communication des

1) Les mois lunaires sont : Mouharrem (I), Safar (II), Rabî' El-Awwal (III), Rabî' Eth-Thânî (IV), Joumâd El-Oûlâ (V), Joumâd Eth-Thânyah (VI), Rajab (VII), Cha'abâne (VIII), Ramadhâne (IX), Chouâl (X), Dhoû El-Qi'dâ (XI) et Dhoû El-Hidjdjâ (XII)

2) Verset 88 d'El-Isrâ'.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4981 et Mouslim sous le N°152.

4) Verset 166 d'En-Nissâ'.

découvertes de la science moderne en décrivant la Création, durant les temps immémoriaux, quand il fait allusion à la théorie de l'immense éclatement connu sous l'expression Big Bang. IL remarqua : IL s'est, ensuite adressé au ciel qui était alors fumée et lui dit ainsi qu'à la terre : " Venez tous deux bon gré, mal gré!" Tous deux dirent : " Nous venons obéissants." 1 .

IL atteste encore : Eh quoi! Les mécréants ne savent-ils donc pas que les cieux et la terre formaient un chaos, que Nous les avions dissociés et que de l'eau, Nous avons fait tout ce qui est vivant? Eh quoi! Ne croiront-ils donc pas? 2 . Le Coran parle de l'étendue de l'univers et de son immensité. IL nous apprend : Le ciel, Nous l'avons construit par Notre Puissance et Nous l'étendons constamment dans l'immensité. 3 .

IL cite les rotations du soleil, de la lune, de la terre dans des orbites circulaires. IL nous pousse à observer : Le soleil court vers un gîte qui lui est assigné : telle est la détermination du Tout Puissant, de l'Omniscient. Et la lune, Nous lui avons déterminé des phases jusqu'à ce qu'elle devienne comme la palme vieillie. Le soleil ne peut rattraper la lune ni la nuit devancer le jour. Chacun vogue dans une orbite. 4 . Les nouvelles du Coran qui ébahissent encore davantage les esprits

parce qu'elles furent révélées depuis plus de quatorze siècles, concernent les différentes étapes de l'évolution du foetus dans le ventre de sa mère et les diverses phases de sa formation. IL nous demande de réfléchir : ô hommes! Si vous êtes dans le doute concernant la Résurrection, rendez-vous compte que Nous vous avons créés de poussière, puis d'une goutte de sperme puis d'un jointif puis d'un embryon, normal ou handicapé, pour vous éclairer sur Notre Omnipotence. Nous déposons

1) Verset 11 de Fousilat.

2) Verset 30 d'El-Anbyâ'.

3) Verset 47 d'Ez-Zâryât.

4) Versets 38-40 de Yâssine.

dans les matrices ce que Nous voulons pour un terme fixé, ensuite Nous vous expulsons à l'état de bébé pour que vous atteigniez, ensuite, votre maturité. Il en est parmi vous qui meurent encore jeunes, tandis que d'autres vivent jusqu'à la décrépitude si bien qu'ils ne savent plus rien de ce qu'ils savaient. Ainsi tu vois une terre, naguère, desséchée reprendre vie et gonfler dès que Nous l'arrosons de pluie, puis donner naissance à de splendides couples de végétaux de toute espèces. 1

La description précise des phases de cette évolution a stupéfié le Professeur Marshal Johnson, chef de centre de chirurgie et directeur de l'institut Daniel de l'université Thomas Jefferson de Philadelphie aux Etats-Unis d'Amérique. Ce savant a déclaré : " En tant que savant, je ne peux seulement que réagir devant des phénomènes qu'il m'est possible d'observer minutieusement, je peux comprendre l'embryologie et l'évolution de la biologie, je suis en mesure d'assimiler les mots qui me sont proposés lors de la traduction du Coran. Mais je ne vois rien, ni cause ni preuve qui démentent Mohammed. Il a très certainement reçu ces informations d'une source donnée. Aussi, je ne vois rien de contradictoire avec son concept. L'intervention divine englobait ce qui lui était possible de transmettre "

Son collègue, le Professeur, Keth L. Moore, auteur du célèbre livre {Le développement de la créature humaine}

considéré comme ouvrage de base dans les illustres facultés de médecine a fait la déclaration suivante : " Il est très clair, pour moi, que Mohammed a reçu, forcément, ces informations du Créateur. La science ne les a découvertes que

récemment alors qu'il les a divulguées depuis plusieurs siècles. Cela m'autorise à affirmer que Mohammed est un messager de Dieu

" Dieu précise encore :

Dis-leur : " Celui qui connaît le secret dans les cieux et sur la terre a révélé le Coran. En vérité, IL absout et fais miséricorde " 2

Ainsi, ces informations scientifiques et qui relèvent de l'inconnu - et autres encore que l'on ne cite pas pour ne pas

1) Verset 5 d'El-Hadjdj.

2) Verset 6 d'El-Fourqâne.

trop allonger le texte - constituent la preuve divine et éclatante de vérité, à propos de la mission confiée au prophète (B.S.D.L). Il était impossible, dans ces temps reculés, d'obtenir de telles connaissances de la part d'un homme analphabète, en particulier, qui a vécu dans un milieu de gens ignorants. Le Tout Puissant a dit : Et ceux à qui le savoir a été donné voient que ce qu'on t'a fait descendre de la part de ton Seigneur est la vérité qui guide au chemin du Tout Puissant, le Digne de louanges. 1. La bonne conduite de l'envoyé divin et son excellente moralité témoignent également en faveur de cette fonction, haute et privilégiée. Son Seigneur - qu'IL soit exalté et glorifié - affirme : ô Mohammed, tu es certes d'une moralité éminente. 2 . Ses contemporains l'ont surnommé le fidèle véridique.

Ces surnoms ont presque fait oublier son véritable nom et devinrent, chez tous les Mecquois, une singularité qui lui était particulière. Héraclius, empereur byzantin, grâce à cette célébrité, s'adressa à Abou Soufiane, avant la conversion de ce dernier et lui confia : " J'ai su, alors que s'il a pu éviter de mentir aux gens; il ne peut imputer des mensonges à Dieu…, il vous recommande d'adorer Dieu, Seul, sans rien Lui associer; il vous interdit l'adoration des idoles et vous ordonne la prière, la sincérité et la chasteté. S'il est véridique dans ce que tu m'apprends, il conquerra la place que j'occupe à présent. Je savais que ce prophète allait venir mais je ne m'attendais pas qu'il soit issu de vous. Si seulement je pouvais me délivrer de mes fonctions, je serais allé à sa rencontre. Si je me trouvais auprès de lui, je lui laverais les pieds "3.

Les personnes qui prétendent, mensongèrement, avoir reçu la révélation ne recherchent, par ce canal, que le gain, terrestre et vil. Ce lucre peut être de l'argent ramassé, par n'importe quelle manière, pour en profiter ou en vue de

laisser comme héritage à leurs familles. Il peut être une dignité

1) Verset 6 de Saba'.

2) Verset 4 d'El-Qalame.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N° 7 et par Mouslim sous le N° 1773.

reconnue par leurs contemporains et qui leur procure de la considération. Ces familles seront désignées du doigt et occuperont les places, les meilleures et les plus confortables, lors des assemblées.

Est-ce que le prophète de l'Islam fait partie de l'une ou de l'autre catégorie de ces tartufes?

Un rapide coup d'oeil sur sa biographie nous fait découvrir la modestie et la sobriété que le prophète a réunies dans sa personne et à travers lesquelles il a montré, clairement, la noblesse de sa moralité et l'honnêteté de sa conduite. Mieux encore, ces deux qualités furent les preuves de sa fonction et de sa mission. Le signe de son ascétisme se remarque aisément dans le fait qu' " Il ne laissa, après sa mort, ni dirham ni dinar, ni esclave, homme ou femme, ni autre chose à l'exception de sa mule blanche, ses armes et un terrain qu'il a ordonné d'en faire une aumône."1

. La terre en question se trouve à Feddak. Le khalife du prophète, Abou Bakr Es-Saddîq, refusa de la considérer comme héritage. Il s'appuya sur le hadîth dans lequel le prophète a déclaré : " Nous, les messagers divins, ne laissons aucun héritage, tout ce qui reste de nos biens terrestres, après notre mort, sera distribué comme aumône. " Il ajouta : " Je n'omettrai rien des recommandations du messager de Dieu (B.S.D.L). Je l'imiterai dans tout point. J'ai peur, en oubliant certaines d'entre elles, de dévier de l'Islam."2 Tout ce que le prophète a laissé n'est point un héritage qui risquerait d'être un objet de mésentente entre les membres de sa famille après lui. Ceux-ci doivent, avant tout, régler ses dettes. Le prophète trépassa alors que son armure était hypothéquée chez un Juif d'une valeur de trente mesures de blé.3 Il faisait bien attention de ne point quitter ce monde éphémère en ayant acquis des butins. Son épouse, 'A-ichah, - que Dieu soit satisfait d'elle - a confié qu'elle avait, chez elle,

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2739.

2) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3093 et Mouslim sous le N° 1757.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2719.

quelques bijoux en or. Son noble mari lui demanda un certain jour : " Où sont les pièces en or? Que pense Mohammed de son Dieu s'il LE rencontre alors que ces bijoux sont encore en sa propriété? Dépense-les! "1

Son indifférence par rapport aux honneurs est égale à son désintéressement aux plaisirs de posséder des fortunes. Un homme l'interpella et lui dit : " ? notre maître et fils de notre maître, toi qui es le meilleur d'entre nous et le fils du meilleur parmi nous." Une fois à la mosquée, il s'adressa à son auditoire et leur recommanda : " ? gens cultivez votre crainte de Dieu, ne laissez pas Satan vous tromper, je suis Mohammed ibn Abdellah, le serviteur de Dieu et Son messager. Je fais le serment par Dieu que je n'aime pas que vous m'élevez audessus de la place que m'a octroyée le Seigneur - qu'IL soit exalté et glorifié- "2

Il détestait toutes sortes d'orgueil et de dédain et refusait de voir ses compagnons se lever, par respect pour lui, quand il entrait dans un endroit. Son honnête adepte, Anasse ibn Mâlik, a rapporté cette observation : "Il n'existait pas, pour les Compagnons, un homme plus cher que le prophète et lorsqu'ils le voyaient, ils ne se levaient pas parce qu'ils savaient qu'il n'aimait pas cette réaction devant sa personne."3 Toutes les caractéristiques de la perfection humaine scintillaient en lui. Un homme vint le voir, tout le corps de celui-ci tremblait. Le prophète le tranquillisa en lui assurant : " N'aie pas peur, ? mon ami, je ne suis pas un roi mais bien le fils d'une femme qui consommait de la viande séchée."4

Sa femme 'A-ichah rapporte quelques détails sur sa vie à l'intérieur de son domicile. Elle nous fait découvrir que sa modestie n'était point une simulacre qu'il exhibait devant les gens mais bien une noble qualité morale qui ne le quittait

1) Cité par Ahmed sous le N°24964.

2) Cité par Ahmed sous le N°12141.

3) Cité par Ahmed sous le N° 11936 et Et-Tarmîdhî sous le N° 2754.

4) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 3312 et a été authentifié par El-Albanais dans le Sahîh d'Ibn Mâdjh sous le N° 2677.

jamais. Elle a été interrogée : " Que faisait-il lorsqu'il regagnait sa demeure?" Elle rétorqua : " Il se mettait au service des membres de sa famille et quand le moment de la prière arrivait, il prenait la direction de la mosquée. " Lors d'une autre occasion, elle déclara : " C'était un homme pareil à tous les humains, il réparait ses habits, trairait sa chèvre ou sa brebis et s'occupait de ses affaires personnelles."1 . Son Compagnon, Ibn Mas'oûd, rapporta que sur le chemin de Badr - pour la célèbre bataille - tous les trois Musulmans prenaient place sur une monture, à tour de rôle.

Les deux co-partenaires de l'envoyé de Dieu souhaitaient marcher et laisser leur guide sur la bête de somme durant tout le trajet. Il leur fit remarquer : "Vous n'êtes pas, tous les deux, plus forts que moi et j'ai autant besoin que vous de récompenses."2 A ce stade de l'étude, nous sommes en droit de nous poser la question : " A-t-il tiré des profits terrestres par le fait d'avoir été chargé de la communication de la mission divine? Est-ce que les faux prophètes se conduisent-ils de la même manière?"

Les preuves que notre prophète a été chargé d'une mission divine résident dans les miracles concrets que Dieu lui a octroyés. Son Seigneur, par ces prodiges merveilleux et extraordinaires, a rudoyé les phénomènes de l'univers pour faire ressortir l'authenticité de la mission de Son messager. Le nombre de ces miracles a dépassé le millier. Citons, par exemple, le fait que Dieu, le jour de la bataille d'El-Khandaq, a, par Sa Bénédiction, abreuvé plus de mille personnes à partir d'une seule et unique bête et les a nourries d'un récipient dont le contenu en blé ne dépassait guère les trois kilogrammes3.

Dieu a fait jaillir, d'entre les doigts des mains de Son prophète, de l'eau, limpide et potable, et a désaltéré un grand nombre de ses adeptes4. IL a, par le biais de Son apôtre, guéri plusieurs

1) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 3312 et a été authentifié par El-Albanais dans le Sahîh d'Ibn Mâdjh sous le N° 2677.

2) Cité par Ahmed sous le N° 3769.

3) Voir El-Boukhârî sous le N° 4102 et Mouslim sous le N° 2039.

4) Voir El-Boukhârî sous le N° 169 et Mouslim sous le N° 2279.

malades parmi lesquels figure Mohammed ibn Hâtib. Une marmite d'eau bouillante se renversa sur le bras de ce dernier, la brûlure était du troisième degré,

apparemment. Le messager de Dieu mit de sa propre salive dans la bouche du patient dont il essuya la tête puis il adressa des prières à son Créateur pour atténuer la brûlure. Aussitôt, Ibn Hâtib se leva sain et sauf1. De son côté, Abdellah ibn 'Atîq El-Ançarî fut une chute qui provoqua une fracture au niveau de son pied, le prophète passa sa main sur la cassure de l'os et aussitôt l'homme se leva comme si de rien n'était2.

Les Livres Sacrés antérieurs, en dépit des transformations et des déformations qui furent opérées sur leurs textes, conservent encore et à ce jour des témoignages honnêtes qui attestent l'avènement de Mohammed et assurent qu'il sera chargé de transmettre la dernière mission divine à l'humanité entière. Citons, parmi ces affirmations, les annonces des deux prophètes. Le premier, Moïse annonça l'apparition, dans le pays de Phârâne, d'un envoyé divin, sacré et pur. Dans le livre du Deutéronome, attribué à Moïse (B.S.D.L) celui-ci, avant sa mort, déclara aux enfants d'Israël :

"Le Seigneur est venu du Sinaï, pour eux, il s'est levé à l'horizon du côté de Séïr, il a resplendi du mont de Phârâne.3" Leur prophète leur apprit que, tout comme lui qui a reçu la révélation sur le mont Et-Toûr dans le Sinaï, la même révélation brillera à partir du mont Séir, dans le centre de la Palestine, faisant ainsi allusion à la mission de Jésus (B.S.D.L). Enfin, la révélation scintillera, avec un rayonnement sans pareil, du haut du mont Phârâne et concernera un prophète extraordinaire qui apparaîtra dans cette région. Le deuxième prophète, Habaquq, dans le Livre qui lui est attribué, a annoncé l'envoi d'un messager dans la région du mont Phârâne. Il a certifié : "Le Saint vient du mont de Phârâne, Sa Majesté comble le ciel et la terre

1) Voir Mousnad Ahmed sous le N° 15027.

2) Voir El-Boukhârî sous le N° 4039.

3) Deutéronome2/33.

et sa louange les emplit.1" . Qui est donc ce serviteur, saint et digne de vénération mêlée de crainte, qui apparaîtra dans le pays de Phârâne et dont les louanges et ceux de ses disciples empliront la terre entière? Où est située la région de Phârâne sur laquelle brillera d'un vif éclat la communication de la dernière mission divine? Soulignons d'abord et pour ne pas trop nous éloigner de notre sujet, que la Torah emploie le mot de Phârâne pour désigner la Mecque l'honorée. Il est consigné dans le Livre de la Genèse qu'Isma'îl est né et a grandi dans la contrée de Phârâne : " Dieu fut avec le garçon - Ismaël - qui grandit.....il habita dans le désert de

Phârâne.

2" . Il est aisé de conclure que Phârâne est le Hidjâz au sujet duquel les documents historiques sont unanimes à affirmer qu'il est le pays où est né puis grandi puis décédé, Isma'îl, le fils aîné d'Abraham.

La véracité de la mission de Mohammed, implique pour le croyant, la reconnaissance, intérieure et extérieure, que le prophète est le serviteur de son Seigneur et Son envoyé à tout le genre humain. Elle prescrit au Musulman d'accomplir tous les actes qu'elle engendre. Il obéira à ses ordres, croira en ce qu'il annoncera et évitera ses interdits, enfin, il n'adorera son Seigneur que selon ce qu'IL a légiféré. Dieu explique : Nous t'avons envoyé aux hommes comme messager. Dieu suffit comme témoin. Quiconque obéit au prophète, obéit par là même à Dieu. Celui qui tourne le dos ...Nous ne t'avons pas envoyé pour être leur gardien. 3 . IL a encore insisté : ?

croyants! Obéissez à Dieu! Obéissez au prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Qu'un litige vous oppose, remettez-vous-en à Dieu et au prophète, si vous croyez vraiment en Dieu et au Jour dernier. C'est un bien et c'est la meilleure des issues. 4 . La foi en lui exige de l'imiter

1) Habaquq 3/3.

2) La Genèse 21/21.

3) Versets 79-80 d'En-Nissâ'.

4) Verset 59 d'En-Nissâ'.

dans son chemin, sa conduite et sa moralité. Dieu confie :

Vous avez, dans l'envoyé de Dieu, un beau modèle pour vous, pour quiconque espère en Dieu, au Jour dernier et se souvient fréquemment de lui. 1

Le deuxième pilier de l'Islam : Découvrez l'Islam Le deuxième pilier de l'Islam :

L'accomplissement de la prière

L'accomplissement de la prière constitue la colonne vertébrale de la religion musulmane. Elle est son pilier le plus important. Dieu - qu'IL soit exalté et glorifié - l'a instaurée pour Ses serviteurs. Certaines prières quotidiennes sont obligatoires,

ce sont les canoniques, elles sont au nombre de cinq. Elles constituent le premier droit du Créateur qu'IL a ordonné à Ses créatures. D'autres sont facultatives. Le croyant les pratique, volontairement et par amour du Tout Miséricordieux qui l'a créé et qui lui a octroyé des bienfaits incalculables.

L'influence de la prière sur l'éducation des âmes, sur l'amélioration de la conduite et sur la consolidation de la foi est grande et profonde. Aussi Dieu l'a-t-IL prescrite à Ses messagers et partant aux nations anciennes. Toutes les religions révélées ordonnent la prière à leurs fidèles. Le Coran rapporte les commandements du Tout Puissant à Ses apôtres et à leurs peuples. Le patriarche Abraham implora son Seigneur et lui dit : ? Seigneur! Fais que j'accomplisse assidûment la prière ainsi qu'une partie de ma descendance. 2 Dieu exauça son voeu et fit de son fils Ismaël un croyant pieux qui n'a jamais négligé la prière. IL nous le fait savoir : Il - Ismaël- ordonnait aux siens d'accomplir la prière, de s'acquitter de l'aumône annuelle obligatoire et il était agréé

1) Verset 21 d'El-Ahzâb.

2) Verset 40 d'Ibrâhim.

auprès de son Seigneur. 1 Après la mort d'Abraham et de son fils, l'Omniprésent s'est adressé à Moïse (B.S.D.L) et lui avait dit : Certes, c'est Moi, Dieu. Il n'y a pas de divinité en dehors de Moi. Adore-Moi et accomplis la prière pour te remémorer de Moi. 2 Dieu a recommandé à la Vierge Marie d'accomplir la prière, IL lui a dit : ô Marie! Prie assidûment, prosterne-toi et incline-toi avec ceux qui s'inclinent. 3 Jésus (B.S.D.L), alors encore bébé dans son berceau, a clairement parlé de l'ordre divin d'effectuer la prière et a clamé : Je suis vraiment le serviteur de Dieu.

IL m'a révélé le Livre et m'a désigné prophète où que je sois. IL m'a rendu béni et IL m'a recommandé, tant que je vivrais, la prière et la zakât. 4 Le Souverain Absolu a pris acte de l'alliance avec les enfants d'Israël concernant la préservation de la prière. IL nous le rappelle : Souvenez-vous quand nous prîmes acte de l'engagement des Israélites de n'adorer qu'un seul Dieu, d'être bienveillants envers leurs pères et mère, leurs proches parents, les orphelins, les pauvres, de parler ave bonté aux hommes, d'accomplir la prière et de s'acquitter de l'aumône légale annuelle

Notre prophète a reçu la révélation à la suite de ses autres frères, les messagers, il invita ses adeptes - comme ses devanciers - à la glorification du Créateur, à Sa Vénération et à la prière à Son Intention. IL lui ordonna de prier régulièrement et à des moments bien précis:

Commande à ta famille la prière et accomplis-la avec persévérance. 6 Dieu a fait l'éloge des orants honnêtes et a affirmé : Les bienfaisants qui accomplissent la prière et s'acquittent de la Zakât et qui croient avec certitude en l'au-

1) Verset 55 de Mériem.

2) Verset 14 de /Taha.

3) Verset 43 d'Al-'Imrâne

4) Versets 30-31 de Mériem.

5) Portion du verset 83 d'El-Baqarah.

6) Portion du verset 132 de Taha.

delà, ceux-là sont sur le droit chemin de leur Seigneur et ce sont eux les bienheureux. 1 IL leur a promis le Paradis, comme récompense : Ceux qui observent strictement le moment des cinq prières obligatoires, ce sont eux les héritiers qui hériteront du Paradis pour y demeurer éternellement. 2 Mohammed ne cessa jamais de rappeler l'importance de la prière. Son Compagnon et domestique, Anasse, a noté que, dans les derniers instants de sa vie, le prophète murmurait sans relâche : " Accomplissez la prière et soyez généreux avec vos esclaves, par crainte révérencielle de Dieu.3 " En établissant la prière et les autres dévotions, le Seigneur ne cherchait pas à accroître son pouvoir ou son royaume et ne réclamait pas de force pour augmenter sa faiblesse.

L'obéissance que Lui témoignent les croyants ne Lui ajoute rien et la transgression des mécréants ne Le diminue en rien. IL a instauré toutes les pratiques religieuses dans l'intérêt bien compris de Ses créatures, pour purifier leurs âmes, éduquer leurs consciences, corriger leur conduite et enfin, pour leur bonheur dans ce bas monde et leur félicité dans le monde éternel. La prière illumine la vie du croyant et l'éloigne de la solitude par la remémoration de l'Eternel, ce sont là les premières influences de la prière que le messager divin a ainsi décrite : " La prière sera une lumière, une preuve et une rédemption le Jour de la Résurrection pour celui qui l'a accomplie en respectant ses moments précis.4 " Il a encore insisté : "La prière est une Lumière, l'aumône une preuve et la patience un rayonnement.

5" La première expression de ce hadîth " La prière est une Lumière " veut dire que le deuxième pilier de l'Islam empêche le croyant d'enfreindre les commandements du Sage Parfait, l'éloigne des

1) Versets 4-5 de Louqmâne.

2) Versets 9-11 d'El-Moûminoûne.

3) Cité par Ahmed sous le N° 586 Abou Dâoud sous le N° 5156 Ibn Mâdjah sous le N° 2698 et El-Albânais l'a authentifié dans le Sahîh d'Ibn Mâdjah sous le même numéro.

4) Cité par Ahmed sous le N° 6540, Ibn Habbâne dans son Sahîh sous le N° 1467 et El- Haïthamî a certifié l'honnêteté des personnes qui l'ont transmis

5) Cité par Mouslim sous le N° 223.

turpitudes et des actions illicites et l'oriente vers la vérité et la justesse, tout comme la lumière qui lui éclaire le chemin durant les nuits obscures.

L'orant sincère s'écarte des péchés impardonnables et des actes honteux parce que la prière - de temps à autre - lui rappelle le droit que Dieu lui a fixé à Son Egard. Elle l'aide à ne pas oublier que Dieu surveille en permanence la conduite de Ses créatures. Le croyant s'abstiendra des activités interdites et les évitera. Dieu nous conseille : Récite ce qui t'est révélé du Livre et accomplis la prière. En vérité, la prière empêche de se livrer à la turpitude et de commettre des abominations.

Certes, la mémoration de Dieu est très grande, IL sait ce que vous faites.1 Un homme vint informer l'envoyé de Dieu du cas d'un homme qui effectue des prières nocturnes surérogatoires mais qui, pendant la journée, s'adonne au vol. Il répondit (B.S.D.L) à son interlocuteur : " Ce qu'il récite du Coran, durant sa prière, lui interdira bientôt, le larcin.2" Il insinue que la prière, accomplie d'une façon correcte et sincère, éloignera l'individu de la rapine et améliorera sa conduite. La prière détournera la personne des gros péchés et des actes horribles. Elle sera, en outre, la cause du pardon qu'accordera le Généreux, par excellence, aux auteurs des fautes légères faites, volontairement ou involontairement.

Le croyant s'approchera ainsi de l'Absoluteur, la prière étant un lien solide entre les deux parties. Mohammed répétait souvent : " Les cinq prières, la prière du Vendredi à l'autre, le jeûne du mois de Ramadan à l'autre effacent les péchés commis pendant l'intervalle qui les sépare à condition qu'il n'y ait pas eu de péché majeur3." Dans un autre hadîth, il questionna ses Compagnons : "Si l'un d'entre vous avait un ruisseau devant sa porte et qu'il s'y lavait cinq fois par jour, pensez-vous qu'il resterait en lui la moindre saleté? " Les croyants présents

1) Verset 45 d'El-'Ankaboût.

2) Cité par Ahmed sous le N° 9486

3) Cité par Mouslim sous le N° 233

répondirent : " Non, il ne restera rien de ses impuretés. " Le prophète conclut : "Il en est de même des ablutions en vue des cinq prières par lesquelles Dieu efface les péchés.1 " La prière est une relaxation pour le Musulman, elle le repose des efforts quotidiens de la vie ici bas et lui permet d'interpeller son Créateur et son Maître. Cette relation avec l'Unique tranquillise son coeur. Dieu le confirme : Ceux qui croient et dont les coeurs se réconfortent à la remémoration de Dieu. Les coeurs ne se réconfortent-ils pas, en effet, au souvenir de Dieu? 2 Pour ces raisons, il disait à Bilâl, son muezzin, : " ô Bilâ, apaise-nous avec la prière 3" Chaque fois qu'un problème le préoccupait, il recourait à la prière. Il le reconnaît lui-même : " Je jouis d'une quiétude sans pareille lors de la prière 4" Enfin parce que la prière est d'une grande importance, le prophète l'a qualifiée de colonne vertébrale de la religion. Il a prévenu les Musulmans quelle est la première action à propos de laquelle le Maître des univers jugera la personne, le jour de la résurrection. Il dit ainsi : "La première chose au sujet de laquelle le serviteur rendra des comptes le Jour de la Résurrection sera la prière. Si elle a été accomplie correctement, il aura gagné et réussi. Dans le cas contraire, il aura perdu et échoué.5 "

Le troisième pilier de l'Islam :

L'aumône annuelle obligatoire

Les gens, dans ce monde éphémère, baignent dans les bienfaits que leur Créateur leur a accordés. Ils y jouissent des biens, du confort et de la facilité qu'IL leur a procurés et qui

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 528 et Mouslim sous le N° 666

2) Verset 28 d'Er-Ra'd.

3) Cité par Abou Dâoud (4985) et par Ahmed dans son mousnid (32578)

4) Cité par En-Nassâ-i (3939) et par Ahmed dans son mousnid (11884)

5) Cité par Et-Tarmîdhî (413) et En-Nassâ-i (464) et El-Albânais l'a authentifié dans Sahîh Et-Tarmîdhî (337).

embellissent la vie et la rendent agréable. Dieu tient à voir tous les êtres humains heureux sur terre. IL a donné une grande partie de Ses richesses à certaines personnes pour les éprouver et les sonder. IL a exigé de ces fortunés de distribuer aux pauvres, aux nécessiteux et autres besogneux, un pourcentage défini des biens qu'IL leur a confiés. IL a, vivement, insisté à propos de l'accomplissement de ce devoir en disant : Donnez à vos esclaves des biens dont Dieu vous a gratifiés.

1 Cette part réservée de droit aux indigents est appelée la zakâte ou aumône annuelle obligatoire. Elle constitue le troisième pilier de l'Islam. Elle purifie le donateur, allège ses péchés, adoucit ses actions nuisibles et atténue ses pensées funestes. Elle nettoie son for intérieur et élève son âme vers les hautes sphères de l'obéissance, volontaire et consciente. Allah a recommandé : Prélève sur leurs fortunes une partie : tu les purifieras et tu augmenteras leurs mérites et leurs biens. 2 Quiconque refuse de s'en acquitter est considéré comme un spoliateur de droit du pauvre, Dieu le menace d'un châtiment exemplaire. IL nous prévient : Annonce à ceux qui thésaurisent or et argent sans rien dépenser pour la cause de Dieu, un châtiment douloureux. Le jour où ces métaux portés à l'incandescence dans le feu de l'enfer seront appliqués sur leurs fronts, sur leurs flancs, sur leurs dos et où on leur dira : " Voici ce que vous amassiez pour vousmêmes! Savourez donc ce que vous avez thésaurisé!" 3 ? Le prophète, de son côté, confirme le verset coranique et avertit les possédants : "Tout détenteur de fortunes qui ne s'acquitte pas de l'aumône annuelle prescrite - la Zakât - viendra, le jour de la Résurrection avec des plaques de ces métaux qui auront été chauffées au feu de l'Enfer et avec lesquelles on lui brûlera les flancs et le front. Cela durera pendant une journée

1) Portion du verset 33 d'En-Nour.

2) Portion du verset 103 d'Et-Tawbah.

3) Versets 34-35 d'Et-Tawbah.

équivalente à cinquante mille ans. Lorsque Dieu aura jugé l'ensemble de Ses créatures, IL décidera si le transgresseur doit être envoyé au Paradis ou en Enfer.

" Comme Dieu a contraint les gens aisés à accomplir ce devoir, IL a, également, désigné les sortes de biens qui font l'objet de la zakâte, IL a limité la proportion d'argent à verser. IL n'a pas voulu laisser aux riches le choix et la liberté de partager ce qu'ils veulent, selon leurs appréciations et leur bonté. IL a précisé : Les hommes sont avares quand ils sont riches1 hormis ceux sur les biens desquels est reconnu un droit au mendiant et au déshérité.2 L'Islam, en déterminant le montant à répartir, a pris en compte l'intérêt et du pauvre et du riche. Celui-ci cèdera à celui-là 2,5 % seulement de ses biens et du bénéfice de ses activités commerciales en cours une fois l'année terminée. C'est donc là le devoir, défini et connu, le reste étant des aumônes facultatives, objet d'émulation entre les Musulmans pour prouver leur amour vis-à-vis de leur Bienfaiteur et pour gagner ainsi Sa Satisfaction.

Les biens concernés par la zakât sont les deux métaux précieux : l'or et l'argent, l'argent en monnaie déposé en banque ou chez soi, les actions, les diverses formes licites du négoce, les productions agricoles et le bétail. Il est enregistré dans le Coran : ?

croyants! Montrez-vous charitables avec les meilleures choses que vous avez acquises ainsi qu'avec ce que nous avons fait sortir de terre à votre intention.3 Les personnes qui ont droit à la zakat sont au nombre de huit (08). Le verset suivant les a désignées clairement: Les oeuvres de charité obligatoire sont destinées aux besogneux, aux indigents, à ceux qui s'occupent de ces oeuvres, aux gens qui penchent honnêtement vers le monothéisme, aux esclaves, aux 1) La partie qui n'est pas en italique est le verset 21.Le traducteur à la langue française a cru bon de l'ajouter pour bien ressortir l'explication des deux versets suivants cités par l'auteur.(N.T)

2) Versets 24-25 d'El-Ma'âridj.

3) Portion du verset 267 d'El-Baqarah.

sinistrés, au combat pour la cause de Dieu, aux voyageurs en détresse : c'est là un arrêt de Dieu qui est Omniscient et Plein de sagesse.1 L'exécution de la zakat doit se dérouler dans de hautes conditions morales qui donneront à cette dépense un cachet de dévotion à Dieu, noble et pure. Elle ne sera pas entachée par l'orgueil, la vantardise et l'humiliation du pauvre. Dieu a décrit les croyants sincères en disant : Ceux qui dépensent leurs biens pour la cause de Dieu, sans le crier sur les toits et sans en faire grief au recevant par la suite, trouveront leur rétribution auprès de leur Seigneur. Ils seront à l'abri et ne connaîtront pas la tristesse. Une

parole agréable ou un pardon valent mieux qu'une aumône suivie d'une vexation, Dieu est Riche et Longanime.2 Le but du Musulman, en effectuant la zakât et les autres genres d'aumônes consiste dans le fait de gagner la Satisfaction de Dieu et de recevoir Sa belle et bonne Récompense.

Celui qui donne la zakât en recherchant la célébrité et en jouant au fier, verra son acte irrecevable auprès du Généreux Absolu, mieux encore, il est menacé d'une punition, lourde et pénible, dans l'au-delà. Le prophète a mis en garde les croyants. Il les a averti : "Parlant des trois premiers combustibles qui attiseront le feu de l'Enfer, le prophète a cité la personne qui fait l'aumône, non pas pour plaire à Dieu et rechercher Sa Satisfaction, mais afin que les gens disent à son sujet qu'elle est généreuse." Une attitude pareille annule la dévotion et son auteur, au lieu d'être récompensé, sera châtié. Dieu nous a mis en garde : Ceux qui s'attachent trop à la vie d'ici-bas et à son lustre, Nous les rétribuerons exactement selon leurs oeuvres et ils ne seront nullement sous-estimés. Or, ces genslà n'auront dans la vie future d'autre rétribution que le feu

1) Verset 60 d'Et-Tawbah.

2) Versets 262-263 d'El-Baqarah.

car leurs actes auront été vains. Ce qu'ils auront fait sur terre sera un échec.1 Cette législation divine est l'une des images de la miséricorde et de l'attachement dont témoignent les Musulmans mutuellement. Elle sauvegarde à la société son unité, concrétise sa cohésion et unit ses membres comme s'ils constituaient un seul corps. Le prophète a conseillé ses adeptes : " Les croyants par l'affection, la sollicitude et la mansuétude qu'ils se manifestent mutuellement sont comparables au corps humain. Si l'un des organes est malade, c'est l'ensemble du corps qui ressent la douleur et s'enfièvre. " 3

Le quatrième pilier de l'Islam :

Le jeûne durant le mois de Ramadan2

Le Législateur Parfait a institué cette dévotion durant le mois en question. Le croyant s'abstiendra, durant le jeûne, de manger, de boire et d'effectuer des actes intimes avec son épouse et des caresses excitantes, depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil. Dieu a exigé des Musulmans et des peuples qui ont vécu avant eux, de pratiquer le jeûne afin d'atteindre un noble objectif. IL nous a informé : ô croyants! Il vous est prescrit de jeûner à l'instar de ceux qui vous ont précédés,

afin que vous manifesteriez votre pitié.3 Le but de cette pratique consiste à exercer et habituer le croyant à craindre son Créateur, à éviter les interdits, à l'éduquer, à maîtriser sa volonté, à ne pas courir derrière les désirs corporels, à le libérer de l'emprise des plaisirs et de l'ivresse des voluptés. Il est dans l'intérêt bien compris du Musulman qui délaisse le manger, le boire et les jouissances licites durant la journée du

1) Versets 15-16 de Hoûd.

2) C'est le 9° mois de l'année lunaire.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N° 6011 et Mouslim sous le N° 2585

3) Verset 183 d'El-Baqarah.

mois de Ramadan, doit s'éloigner de tout ce qui est illicite pendant les nuits de ce mois et, bien entendu, lors de toute l'année. Le prophète nous a assuré que l'influence du jeûne permet la domination des instincts : "Celui qui est en mesure de constituer une famille qu'il se marie car le mariage permet à ses yeux et à son sexe d'être plus chastes. Celui qui ne possède pas les moyens pour se marier qu'il pratique le jeûne car ce dernier diminue le désir sexuel.1". Le messager divin (B.S.D.L) nous décrit le jeûne comme étant, pour le fidèle, une protection qui l'oriente vers les actions vertueuses et vers une conduite morale élevée. Il a préconisé : " Le jeûne est une aubaine. Quand vous jeûnez, évitez d'être grossiers et bruyants. Si quelqu'un vous injure ou vous provoque, dites : " Je suis en état de jeûne.2 " Il a dit dans un autre hadîth : " Le jeûne, s'il est respecté dans son fond et sa forme, constitue une excellente occasion pour le croyant.3 " Le Compagnon Djâbir ibn Abdellah a expliqué le hadîth en conseillant : " Quand tu jeûnes, protège ton ouïe et ton regard des mauvaises choses, ne mens pas, ne prononce pas de calomnies, ne blesse pas tes serviteurs par des paroles et des actes vexants. Sois respectable et serein. Marque la différence entre le jour durant lequel tu ne jeûnes pas et le jour où tu jeûnes4."

Lorsque le jeûneur ne respecte pas l'essence même du jeûne, sa pratique manque, alors, d'âme et est considérée sans importance aucune. L'envoyé de Dieu nous a expressément exhorté : " Celui qui ne renonce pas à pratiquer le faux témoignage par la parole et par les actes, Dieu n'a nul besoin qu'il s'abstienne de manger et de boire.5 " Il a encore précisé qu'un acte sans âme n'engendrera aucune récompense : " La faim et la soif seront les seuls résultats pour certains jeûneurs et certains orants qui prient la nuit ne font que veiller,

1) Cité par En-Nassâ-î sous le N° 3206.

2) Cité par El-Boukhârî sous le N° 1904 et Mouslim sous le N° 1151.

3) Cité par En-Nassâ-î sous le N° 2235 et par Ahmed sous le N° 1692.

4) Cité par Ibn Abî Chaïbah sous le N° 422/2.

5) Cité par El-Boukhârî sous le N°1903.

inutilement.1 " Le Musulman perçoit, par le canal du jeûne, les sensations des pauvres et vit leurs affres. Il sera disposé, pour plaire à Dieu, à plus de sacrifice, plus de générosité et plus de dépenses en faveur des besogneux. Le cousin germain du prophète, Ibn 'Abbâsse, commentant un trait de caractère de Mohammed, a dit : "L'Envoyé de Dieu était le plus généreux des hommes, surtout durant le mois de Ramadan, il était plus rapide que le vent à faire le bien.2 "

L'Islam a prévu la solution pour les personnes qui ne peuvent jeûner en même temps que leurs frères pour cause de maladie ou pour d'autres raisons logiques. En guise de rachat pour leur incapacité de jeûner, elles donneront à manger à des pauvres et participeront, ainsi, à apaiser les supplices de leurs ventres. Le Tout Miséricordieux a décidé : Ceux qui ne pourraient supporter le jeûne qu'avec une grand difficulté, ils le rompront mais doivent se racheter, moyennant la nourriture d'un pauvre,- un par jour -.Quiconque se montrera, ce faisant, très large, en retirera un plus grand avantage.3

Cette dévotion comporte plusieurs sagesses, aussi le prophète ne cessa-t-il jamais d'exhorter ses Compagnons en ce qui la concerne. Abou Oumâmah lui avait demandé : " Donnemoi un ordre que je n'attends que de toi! " Il lui répondit : "Effectue le jeûne, il n'a pas de pareil4."

Le cinquième pilier de l'Islam :

Le pèlerinage en Terre Sainte.

Le pèlerinage est une dévotion corporelle dictée par Dieu au Musulman. Celui-ci se doit de l'accomplir au moins une fois dans sa vie. Les croyants rejoignent l'endroit de leur

1) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 1690 et par Ahmed sous le N° 8639.

2) Cité par El-Boukhârî sous le N° 6 et Mouslim sous le N° 2308.

3) Portion du verset 184 d'El-Baqarah.

4) Cité par En-Nassâ-î sous le N° 2221 et par Ahmed sous le N° 21636.

qiblah1, la Mecque l'honorée, venant de toutes les contrées de la planète. Ils procèderont aux rites de leur pèlerinage pendant des jours définis. Ils réaliseront les objectifs que Dieu a prévus pour cette dévotion quand IL l'a légiférée. Auparavant, il l'avait ordonnée au patriarche Abraham. IL nous le rappelle dans le Coran : ? Abraham! Appelle au pèlerinage, parmi les hommes. Ils viendront à pieds ou sur des chameaux efflanqués, accourant de tout lieu éloigné pour témoigner des avantages qu'ils recueillent et, prononcer, en les immolant, lors de jours définis, le nom de Dieu, sur les bêtes, prises sur leurs troupeaux qu'IL leur a accordés et pour en manger, eux et les miséreux, dénués de tout.2

Abraham a, effectivement, obéi aux Ordres de son Seigneur et les croyants ont répondu à son appel. Ils arrivèrent de tous les coins et recoins de la terre. Ils imitèrent le patriarche dans tous ses faits et gestes. Ceux-ci furent, après la mort du père des prophètes, bien sauvegardés. Lors de son unique pèlerinage, Mohammed a clamé à tous les pèlerins : "Soyez près de vos rites, vous effectuez aujourd'hui l'un des héritages d'Abraham.3 "

Le pèlerinage est une session annuelle durant laquelle le croyant s'habitue à la pratique de la paix. La grande majorité de ses rites se déroulent en Terre Sainte où l'oiseau, l'animal, la plante et l'être humain vivent dans la tranquillité la plus totale. Le prophète a insisté : "Certes, c'est Dieu qui a décidé de faire de la Mecque l'honorée une Ville Sacrée. Aussi est-il interdit de couper ses arbres, d'y pratiquer la chasse et de ramasser les objets perdus sauf pour celui qui les connaît et qu'il cherche à les remettre à leurs propriétaires.4 "

1) C'est la direction vers laquelle s'oriente tout Musulman quand il effectue sa prière. (N.T)

2) Versets 27-28 d'El-Hadjdj.

3) Cité par Et-Tarmîdhî sous le N° 833, Abou Dâoud sous le N° 1919, Ibn Mâdjah sous

le N° 3011 et El-Hâkam sous le N° 1699 et a été authentifié par El-Albanais dans Sahîh Abî Dâoud sous le N° 1675.

4) Cité par El-Boukhârî sous le N° 1587 et Mouslim sous le N° 1353.

Il est, également, un des aspects de l'égalité et de l'unité des Musulmans. Venus de toutes parts, ils se rassemblent, tous, dans les mêmes endroits, vêtus des mêmes habits. Rien ne permet, alors, de distinguer le riche du pauvre, ni le blanc du noir. Durant son sermon du pèlerinage, le prophète a rappeler :

" ô gens ! Votre Seigneur n'est-IL pas le même ? Ne descendez-vous pas du même ancêtre ? Il ne peut y avoir donc pas de préférence d'un Arabe sur un non Arabe, ni d'un non Arabe sur un Arabe, ni d'un homme de peau rouge sur un autre de peau noire, ni d'un homme de peau noire sur un autre de peau rouge que sur la base de la crainte révérencielle de Dieu1. " Parmi les objectifs du pèlerinage figurent les invocations adressées au Créateur, le fait de louer Sa Grandeur et la demande de Son Pardon pour les péchés et les désobéissances que le croyant a commis. IL a dit : Près de la station sacrée, lorsqu'en foule vous aurez quitté 'Arafât, souvenez-vous de Dieu. Invoquez-Le, car IL vous a mis sur la bonne voie, quoique vous fussiez auparavant des égarés. Que vos processions s'effectuent là où s'effectuent celles des autres.

Demandez pardon à Dieu, car Dieu est Clément et Compatissant.2 Tout comme la station sacrée, les implorations à Dieu se font aussi durant les deux ou trois jours de Minâ. Le Tolérant Absolu a permis : Invoquez Dieu au cours de jours déterminés. Celui qui, trop pressé, les ramène à deux jours, ne commet aucun péché.3 Après la fin du pèlerinage, le Musulman restera sur sa lancée et continuera, le long de l'année, à adresser des suppliques à Son Seigneur. IL a recommandé : Les rites du pèlerinage terminés, implorez Dieu, en invoquant vos ancêtres, mais avec une ferveur plus vive encore à l'égard du Premier.4 L'offrande de sacrifice

1) Cité par Ahmed sous le N° 22978.

2) Versets 198-199 d'El-Baqarah.

3 Verset 203 El-Baqarah.

4) Portion du verset 200 d'El-Baqarah.

fait aussi partie des prescriptions et des rites du cinquième pilier. IL a déclaré : A votre intention Nous avons désigné les chameaux, gros et gras, parmi les rites édictés par Dieu.

En eux, il y a un bien pour vous1. En tête de ce bien dont il est question dans le verset, la concrétisation de la crainte révérencielle de l'Omniscient qui apparaîtra clairement dans la conduite du pèlerin. Dieu a expliqué : Dieu n'accorde aucune importance à leur chair ni à leur sang. Ce qui Lui importe, c'est votre piété.2 Le pèlerinage aide encore à matérialiser un autre but : améliorer, dans le bon sens, la conduite du pèlerin et à l'éduquer. Allah remarque : Le pèlerinage annuel se déroule lors de mois connus.

A quiconque décide de l'effectuer, sont interdits tout rapport sexuel, tout acte pervers, toute polémique. Quelque bien que vous fassiez, Dieu le sait. Approvisionnez-vous. En vérité, le meilleur viatique est la piété. Craignez-Moi, ô hommes doués de raison! 3? Le pèlerin doit éviter les désobéissances pour obtenir le Pardon de Dieu pour ses péchés et ses transgressions. Le messager divin confirme cette idée. Il a averti : " Quiconque accomplit le pèlerinage sans s'adonner à des actes intimes avec sa propre épouse ni de commettre d'infamie, reviendra de son pèlerinage aussi innocent que le jour où sa mère l'a mis au monde.4 " Le pèlerinage dans lequel toutes ces conditions sont remplies et qui réalise ces hautes idées est qualifié par Mohammed de pèlerinage accepté. Il a précisé : "Le pèlerinage agréé ne peut avoir d'autre rétribution que le Paradis " Il lui fut demandé : " Que faut-il faire pour que notre pèlerinage soit agréé?" Il répondit :

1) Portion dun verset 36 d'El-Hadjdj.

2) Portion du verset 37 d'El-Hadjdj.

3) Verset 197 d'El-Baqarah.

4) Cité par El-Boukhârî sous le N° 1521.

" Donner à manger aux nécessiteux et ne prononcer que les bonnes paroles.1 "

Ainsi, les cinq piliers de l'Islam visent, avant tout, à purifier l'être humain des souillures qui peuvent l'envahir, à éduquer sa conduite et à attacher son coeur avec son Seigneur - qu'IL soit béni et glorifié -.

Cependant, ces seuls piliers ne constituent pas tout l'Islam. Cette religion est un

don de Dieu offert à l'Humanité entière. Elle permet de résoudre les problèmes de l'homme en dépit de leurs diversités, organise le lien entre la personne et son Bienfaiteur, définit sa relation avec son semblable et avec son entourage. Elle opère l'équilibre entre les besoins corporels, intellectuels et spirituels, persuade la raison et revigore les sentiments.

L'extase de cette réalité nous apparaîtra lors de la description de la notion islamique de la vénération à l'égard de l'Eternel.

1) Cité par Ahmed sous le N° 14073 et Ibn Khouzaïmah sous le N° 2514.

La conception de la dévotion en Islam

Dieu a créé l'homme et l'a installé sur la terre pour une noble raison qui le distingue et l'élève par rapport aux autres créatures qui vivent dans son voisinage. Ces dernières, durant toute leur existence, ne sont préoccupées que par le manger, le boire et l'apaisement du besoin sexuel. IL a précisé : JE n'ai créé les hommes et les djinns que pour M'adorer. JE n'exige d'eux aucune subsistance, JE n'exige pas qu'ils me nourrissent. En vérité, c'est Dieu le dispensateur, par excellence, doué de force et de fermeté1.

La dévotion, en Islam, n'est point limitée à l'accomplissement de la prière, au murmure de quelques paroles et à d'autres pratiques lors de moments précis. Elle est beaucoup plus vaste que cela, elle est, en vérité, un programme qui régit la vie humaine dans sa totalité. IL nous recommande de répéter ce verset et d'être convaincu de son contenu : Dis : " Ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Dieu, Seigneur des mondes, IL n'a pas d'associé. Il m'a été confessé cela et je suis le premier Musulman."2 Normalement, le Musulman est en état d'adoration continuelle de son Seigneur. L'Islam rejette toute idée d'intermédiaire entre l'homme et son Créateur. La dernière religion monothéiste n'est point encadrée par une hiérarchie de clergé, elle n'a pas " d'hommes d'église ". Le croyant effectue sa prière, seul ou en communauté, à la mosquée ou dans sa propre demeure ou encore dans n'importe quel endroit propre, lorsque le moment de la prière arrive. Il n'a pas besoin, obligatoirement, d'un imam3 ou d'une quelconque construction.

1) Versets 56-58 d'Ez-Zâryât.

2) Versets 162-163 d'El-An'âne.

3) C'est un fonctionnaire ou un volontaire dévoué qui dirige la prière quand elle est accomplie en commun. (N.T)

Le prophète a dit : "Toute la terre m'a été déclarée propre, elle est, pour moi, une mosquée. Chaque homme de ma communauté peut accomplir sa prière, dès qu'arrive son moment précis, là où il se trouve "

Quand le Musulman néglige un devoir ou qu'il l'accomplit d'une façon incorrecte, quand il souhaite régler un problème ou acquérir un bien, une dignité ou autre, il adressera sa requête directement au Dispensateur des bienfaits, sans recourir à un intermédiaire ou un intercesseur. Dieu réconforte les repentis et leur confie : A ceux qui craignent le Seigneur et qui, ayant commis une turpitude ou agi injustement contre eux-mêmes, s'adressent à Dieu pour Lui demander d'absoudre leurs péchés - et qui peut absoudre les péchés, en dehors de Lui?- et ne persistent pas délibérément dans le mal, en connaissance de cause. Ceux-là, leur récompense sera une absolution émanant de leur Seigneur et les jardins arrosés par des ruisseaux. Ils y séjourneront à tout jamais.

Quelle excellente rétribution pour ceux qui pratiquent le bien.1

L'Islam refuse, catégoriquement, de se cantonner dans la seule relation entre l'homme et son Créateur. Il considère que c'est là une atteinte véritable au but pour lequel les Livres célestes ont été révélés, que les messagers devaient concrétiser au sein de leur peuple et faire perdurer de génération à génération. Il - le but - consiste dans l'amélioration de la vie humaine et du respect et de l'accomplissement du devoir de la suppléance de l'homme sur terre2, selon le Programme et les Lois de Dieu. C'est la raison pour laquelle l'Omniscient a créé Adam. IL nous informe de Sa Volonté: Rappelle aux

1) Versets 135-136 d'Al-'Imrâne.

2) " Cette suppléance est une mission dont Dieu a fait un privilège distinctif à l'homme, impliquant une jouissance, un usufruit, une libre disposition de tout ce qui existe sur terre, dans le cadre de Ses Lois et à la lumière de la raison dont il l'a doté." Pris textuellement de l'excellent livre du Cheikh Si-Hamza Boubakeur {Le Coran : traduction et commentaires} T:1-P:91- (N.T)

hommes lorsque Dieu dit aux anges : " Je vais instituer un vicaire sur terre.1" Ce vicariat, accordé d'abord à Adam, s'étend à toute sa descendance, après lui. Dieu interpelle les hommes et emploie le pluriel : C'est Dieu qui a fait de vous les derniers usufruitiers de la terre. 2 IL a, dans un autre verset, qualifié ce vicariat de peuplement de la terre, IL a mentionné : C'est Lui qui vous a formé de terre et vous a permis de la peupler 3

Ainsi, ce droit exigé de l'homme consiste à habiter la terre et à l'exploiter sans excès. Ce noble objectif ne peut être réalisé par des religions qui, dans leurs principes et leurs lois, ne prennent pas en considération la vie humaine dans ses diverses activités.

Le concept de la dévotion en Islam est global. Toute action que Dieu aime et qui procure Sa Satisfaction au croyant, tout acte et parole apparente ou intérieure font partie intégrante de la dévotion. Elle ne se résume pas, exclusivement, dans la pratique des rites visibles mais elle embrasse les pensées intimes, les actes issus des cinq sens et tout ce que prononce la langue. Elle couvre plusieurs domaines de la vie du croyant. Citons, en premier, ses relations avec son Créateur, suivis de son comportement vis-à-vis de lui-même, comme l'hygiène personnelle et la politesse dans toutes ses activités, à table, dans son lit, lors de ses actes intimes avec sa femme, dans les lieux d'aisance, dans son habillement, dans sa démarche puis viennent ses liens avec les membres de sa famille en particulier et avec sa société, en général, ensuite ses rapports avec l'ensemble des hommes, enfin son attitude envers son milieu et son entourage.

Le Programme divin concernant la dévotion en Islam réunit, nécessairement, dans l'édification de la foi, les bases de

1) Portion du verset 30 d'El-Baqarah.

2) Portion du verset 39 de Fâtir.

3) Portion du verset 61 de Hoûd.

la jurisprudence, ses ramifications et la bonne éducation. Le prophète a déclaré : " La foi comporte plus de soixante dix parties, la meilleure de celles-ci est de répéter l'expression " Il n'y a de dieu qu'Allah !", la plus basse consiste dans le fait de dégager la rue de tout ce qui peut nuire aux gens ou les gêner. La pudeur est l'une des parties de la foi.1 " Tout cela s'effectue dans une union unique et un mélange harmonieux qui n'acceptent pas de fêlure négative, séparant la religion des autres domaines de la vie et qui l'emprisonnent, uniquement, dans les lieux

du culte. Dieu blâma les attitudes des anciens :

Admettriez-vous une partie de l'Ecriture et en rejetteriezvous l'autre? Quelle rétribution mérite celui qui se comporte ainsi, sinon l'ignominie en la vie d'ici-bas et le châtiment le plus douloureux, le jour de la Résurrection. Dieu n'est point inattentif à vos actions! Voilà des gens qui ont échangé la vie présente contre la vie future. Aucun adoucissement ne sera apporté à leur tourment et ils ne bénéficieront d'aucun secours. 2

Dieu ordonne aux Musulmans le contraire de cet agissement, IL leur prescrit de prendre la religion dans son ensemble, avec ses Lois fondamentales et ses détails insignifiants. IL les met en garde contre sa désagrégation et contre le fait de tourner le dos à un de ses principes, si minime soit-il. C'est un comportement déplorable car il ôte à Dieu Son droit d'hégémonie sur tous les aspects de la vie humaine. En réalité, suivre Satan et répondre, positivement, à sa manière d'égarer les gens est une grosse erreur. Il pousse l'individu vers le négatif, le persuade de délaisser une partie d'une prescription puis il le convainc d'abandonner le tout. Le Souverain Absolu a dit : ô croyants! Entrez tous dans la

1) Cité par Mouslim sous le N° 25.

2) Versets 85-86 d'El-Baqarah.

paix de l'Islam, ne suivez pas les pas de Satan, car il est pour vous un ennemi déclaré.1

En Islam, le côtoiement entre la religion et la vie, entre l'âme et le corps, entre ce monde éphémère et l'au-delà, entre l'individu et la société est une vérité rayonnante. Plusieurs versets coraniques l'ont exprimée. Ceux-ci groupent, en même temps et sans distinction, la relation de l'homme avec son Bienfaiteur, la morale et les liens avec autrui, comme dans ce verset : La charité ne consiste nullement à tourner, en priant, votre visage du côté du levant ou du couchant. Elle consiste à croire en Dieu, au Jour dernier, aux anges, au Livre, aux prophètes, à donner de son bien quelque attachement qu'on lui porte, à ses proches, aux orphelins, aux indigents, aux voyageurs, aux mendiants et pour l'affranchissement des esclaves.

Elle consiste à observer la prière, à s'acquitter de l'aumône légale annuelle - la Zakât- Sont charitables ceux qui demeurent fidèles aux engagements qu'ils ont contractés, se montrent patients dans l'adversité, dans la douleur et aux moments du danger. Voilà les hommes sincères! Voilà les hommes pieux2. Le même

procédé se remarque dans le verset suivant : Adorez Dieu et ne Lui associez rien! Soyez bons envers votre père et votre mère, tout proche parent, les orphelins, les indigents, le voisin qui a des liens de parenté avec vous, comme le voisin étranger, le compagnon de voyage, le voyageur de passage, les esclaves que vous possédez. Dieu n'aime pas les insolents vantards ni ceux qui sont avares, recommandent l'avarice et dissimulent les faveurs dont Dieu les a gratifiés. Aux impies, nous avons préparé un châtiment avilissant. Dieu n'aime pas ceux qui dépensent ostensiblement devant les gens leurs

1) Verset 208 d'El-Baqarah.

2) Verset 177 d'El-Baqarah.

biens, sans croire en Dieu, ni au Jour dernier. Prendre Satan pour compagnon, c'est prendre un bien méchant acolyte. 1 L'Islam touche tous les domaines, il atteste cette qualité en faisant allusion à certaines dévotions qui se rattachent aux droits des gens. Mohammed (B.S.D.L) le confirme : " Sourire devant ton frère, ordonner le bien, déconseiller le mal, orienter la personne égarée, guider l'aveugle dans la rue, dégager du chemin ce qui nuit ou gêne, verser l'eau de ton seau que tu viens de remplir du puits dans le seau de ton frère, toutes ces actions sont des aumônes.2 " Le prophète a établi une balance pour évaluer les bonnes oeuvres.

Il place en tête la dévotion dans sa notion de globalité quand il donne la préférence à certains de ses aspects qui ont trait aux créatures sur ceux qui se rapportent aux relations avec Dieu qui aime le croyant qui agit de la sorte. Il a recommandé : "Les personnes que Dieu aime le plus sont celles qui sont utiles pour leurs semblables.

Les meilleures oeuvres auprès de Lui sont celles qui réconfortent le Musulman, réchauffent son coeur, lui évitent un malheur, lui permettent de payer une dette et éloignent la faim de lui. Je préfère de beaucoup aller avec un de mes frères en vue de l'aider à régler un problème à une retraite pieuse d'un mois dans cette mosquée3 " Le désir ardent du Musulman d'être aimé par le Tout Puissant l'incite à un surplus de bonté, envers les animaux. Il a stipulé :" Tout Musulman qui sème une graine ou plante un arbre comestible se verra compter une aumône chaque fois qu'un homme, un animal ou un oiseau en mange et il en sera de même pour ce qui en sera volé.4 " Enfin, pour graver encore davantage dans l'esprit du Musulman l'importance de toutes les sortes de

1) Versets 36-38 d'En-Nissâ'.

2) Cité par Et-Tarmîdhî sous le N° 1956.

3) Cité par Ibn Abî Ed-Dounyah dans son oeuvre {Qadhâ' El-Hawâ-idj} et El-Albanais

a authentifié la chaîne de ses rapporteurs dans son livre {Es-Salsilah Es-Sahîhah} sous le N° 906.

4) Cité par Mouslim sous le N° 1552.

dévotions - même si elle était en faveur d'un animal - il leur rapporta la parabole d'un homme qui a vu un chien, manger de la terre humide, tellement sa soif était violente. Il continua : " L'homme prit son soulier, le remplit d'eau et abreuva le canidé jusqu'à lui apaiser sa soif. Dieu le remercia et le fit entrer au Paradis." Les Compagnons lui demandèrent :

" Serons-nous récompensés en faisant du bien à une bête? " Il répliqua : " Il y aura une rétribution pour toute bonne action envers tout être vivant qui a un foie mou.1 "

Les gains - les conséquences - que le Musulman récolte à partir de la dévotion qu'il accomplit à l'intention de son Seigneur sont incommensurables. Citons, entre autres, la paix intérieure et la droiture des sens qui engendrent le bonheur terrestre. Ce dernier est la part actuelle du bien qu'il a fait et qui aboutit à la stabilité psychique et sociale dans la vie des Musulmans sincères qui suivent le chemin tracé par la religion. Ces gains sont la conséquence de la foi et de l'obéissance aux prescriptions divines. Dieu nous réconforte : . Certes, Nous assurerons une vie agréable à tout croyant, homme ou femme, qui accomplit une bonne action car Nous rétribuerons les gens de bien d'après ce qu'ils auront accompli de mieux. 2

D'un autre côté, les infractions sociales, les maladies psychiques, les états de stress que nous observons au sein de certaines sociétés, ont débouché sur un pourcentage effrayant et fort élevé du suicide3. En fin de compte, il est le juste prix que paie l'Humanité pour son éloignement du sentier de Dieu et de la direction qu'IL a montrée à Ses créatures. IL a clamé :

Quiconque suit Mon guide ne s'égarera pas et ne sera pas

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 174 et par Mouslim sous le N°2244.

2) Verset 97 d'En-Nahl.

3) Les statistiques de l'O.M.S publiées, le 10/9/2006, lors de la journée mondiale (de la lutte contre le suicide) et (de l'importance de la santé mentale), certifient que vingt millions de personnes tentent, annuellement, de se suicider et qu'un million (1.000.000) parmi eux réussissent effectivement à se donner la mort.

malheureux et quiconque se détourne de Mon rappel mènera une vie pleine de gêne et le jour de la Résurrection, Nous l'amènerons aveugle au rassemblement.1

Mais la grande récompense que le croyant gagne en pratiquant, honnêtement, la dévotion à son Seigneur consiste dans la Satisfaction du Bienfaiteur et l'acquisition d'une place au Paradis. IL a énoncé clairement: ô mon peuple! Cette vie présente n'est qu'une jouissance éphémère! La vie future sera vraiment la demeure de la stabilité. Quiconque commettra une mauvaise action ne sera sanctionné que d'une peine correspondante. Quant à ceux, hommes ou femmes, qui feront une bonne action en ayant la foi, ils entreront dans le Paradis et y recevront tout sans compter.2

1) Versets 123-124 de Taha.

2) Versets 39-40 de Ghâfir .

Désinfecter les êtres humains des vices et souillures qui les avilissent, leur décerner une bonne moralité, les enrichir par une conduite exemplaire, telles sont les plus importantes raisons pour lesquelles Dieu a envoyé Ses messagers à Ses créatures. Le Tout Miséricordieux a gratifié l'Humanité d'un don unique et exceptionnel en la personne de Mohammed qui a invité les gens à l'épuration de leurs fors intérieurs et à la lutte contre leurs défauts et de leurs fléaux, en vue de les bannir. IL le confirme : En vérité, Dieu a usé de bonté avec les croyants en leur envoyant un prophète choisi parmi eux pour leur communiquer Ses versets, les purifier de leurs péchés, leur enseigner le Coran et la sagesse, bien qu'ils fussent, antérieurement, dans un égarement manifeste.1 Fleurir les âmes d'une moralité vertueuse est donc - répétonsle une deuxième fois - un but essentiel de l'envoi des apôtres divins dont le dernier d'entre eux (B.S.D.L) a annoncé: "Dieu m'a envoyé

aux hommes pour parachever les bonnes moeurs.2".

Il personnifia, pour ses Compagnons, le modèle idéal à imiter à cause de son caractère, généreux et agréable et ses autres qualités morales qui ont atteint la perfection humaine. Il appliquait en lui-même tout ce que le Coran lui révélait. Son Seigneur a décrit son psychisme, IL a enregistré : Certes, tu es d'une moralité éminente.3 Sa noble épouse 'A-ichah a confirmé l'idée de ce verset et a dit : "Le prophète personnifiait le Coran par sa personnalité et sa moralité.4 " Son autre Compagnon, Abdellah ibn 'Amr - que Dieu soit

1) Verset 164 d'Al-'Imrâne.

22) Cité par Ahmed sous le N° 8729 et El-Boukhârî dans son oeuvre {El-Adab El-Moufrad} sous le N° 273 et El-Albânais l'a authentifié dans son livre {Es-Sahîhah} sous le N° 45.

3) Portion du verset 4 d'El-Qalame.

4) Cité par Ahmed sous le N° 24080.

satisfait du père et du fils1 - a encore certifié ces jugements. Il a déclaré : " Le prophète n'était pas indécent, il combattait les obscénités et nous répétait, sans cesse : " Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui ont un bon caractère.2 " Le messager a joint la bonté du croyant avec le caractère intègre de ce dernier, tant l'importance de la morale, en Islam, est inestimable. Ces qualités sont fort lourdes dans la balance des actes de la personne, elles engendrent l'amour du Créateur pour Sa créature. Il a fait remarqué : "Rien ne pèse plus lourd, le jour de la Résurrection, dans la balance des actes du croyant que les moeurs parfaites. Dieu abhorre l'être grossier aux propos vulgaires.3 " La bonne moralité équivaut, pour le croyant, au jeûne et aux prières nocturnes surérogatoires, ces dévotions comptant parmi les meilleures et pesant lourdement dans la balance des actes.

Le prophète a assuré: " Le croyant peut atteindre par le biais de la perfection de sa moralité le même degré que le jeûneur qui, en plus du jeûne, passe ses nuits à prier.4" Conformément à ce hadîth, les bonnes moeurs font entrer la personne au Paradis par la plus large de ses portes. Lorsqu'on demanda au prophète quel était le moyen le plus courant qui permet d'accéder au Paradis, il répondit : " La crainte révérencielle de Dieu et la bonne moralité.5" La personne dotée d'un bon caractère sera, non seulement, admise au Paradis mais elle sera installée dans sa partie la meilleure.

Le Guide (B.S.D.L) le dévoile : " Je garantis une demeure dans l'enceinte du Paradis à quiconque délaisse les vaines polémiques même s'il est dans son droit. Je suis le garant

1) C'est-à-dire d'Abdelleh et de 'Amr. (N T)

2) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3559 et Mouslim sous le N° 2321.

3) Cité par Et-Tarmîdhî sous le N°2002 et El-Albânais l'a authentifié dans {Sahîh Et- Targhîb} sous le N° 2641.

4) Cité par Abou Dâoud sous le N° 4798, Ahmed sous le N°24492 et El-Albânais l'a authentifié dans son livre {Es-Sahîhah Et-Targhîb Wa Et-Terhîb} sous le N° 2643.

5) Cité par Et-Tarmîdhî sous le N° 2004, ibn Mâdjah sous le N° 4246, Ahmed sous le N° 9403, El-Boukhârî dans son livre {El-Adab El-Moufrad} sus le N° 289 et a été déclaré bon dans par El-Albanais dans son livre {Es-Sahîhah Et-Targhîb Wa Et-Terhîb} sous le N°2648.

d'une demeure au milieu du Paradis à quiconque délaisse le mensonge, même en plaisantant et une demeure au plus haut degré du Paradis pour quiconque tend à la perfection de ses moeurs.1" Cette meilleure région du Paradis est réservée aux messagers de Dieu et à Ses apôtres et l'être humain - qui ne faisait pas partie de ces derniers- qui y sera logé vivra éternellement en compagnie de gens que le Sage Parfait a choisis et aimés. Dans un autre hadîth, le prophète le spécifie :

" Les croyants les plus chers et les plus proches de moi, le Jour de la Résurrection sont ceux dont les moeurs seront les plus parfaites. Tandis que les plus détestés et les plus éloignés de moi seront les bavards, les rhéteurs et les verbeux.2" Les bonnes moeurs font partie de la foi, cela explique son importance. La foi, sans cette qualité, ne peut être totale. Elle s'épanouit proportionnellement à la bonne moralité, diminue quand celle-ci baisse et augmente avec son ardeur.

Le Compagnon Anasse ibn Mâlik rapporte : " L'envoyé de Dieu terminait toujours ses sermons en disant : " Celui qui ne rend pas les dépôts qui lui ont été remis et celui qui ne respecte pas la promesse n'a pas de foi.3" comme il répétait souvent : " Nul parmi vous n'aura, véritablement, la foi jusqu'à ce qu'il aime pour son frère ce qu'il aime pour lui-même.4" Il insistait encore : " Deux vices ne peuvent co-exister chez un croyant : l'avarice et les mauvaises moeurs.5"

Les bonnes moeurs que l'Islam a préservées et que les Musulmans ont, dans leurs

dévotions, respectées, sont diverses. Elles sont, diamétralement, opposées à la moralité flétrie et répugnante. Il nous suffira, pour ne pas trop étayer de

1) Cité par Abou-Dâoud sous le N° 4800, et a été déclaré bon par El-Albanais dans son livre {Es-Sahîhah Et-Targhîb Wa Et-Terhîb} sous le N°2648.

2) Cité par Ahmed sous le N° 17278, et a été déclaré bon par El-Albanais dans son livre {Es-Sahîhah Et-Targhîb Wa Et-Terhîb} sous le N°379/2.

3) Cité par Ahmed sous le N° 11975.

4) Cité par El-Boukhârî sous le N° 13 et Mouslim sous le N° 45.

5) Cité par Et-Tarmîdhî sous le N° 1962 et El-Albânais a écrit dans son livre {Es-Sahîhah Et-Targhîb Wa Et-Terhîb} :"Il est bon pour l'autre".

longues explications, de citer quelques versets coraniques qui ont rapport avec la bonne moralité. Le Tout Miséricordieux a souligné : Dieu ordonne l'équité, la bienfaisance, la libéralité envers les proches parents et interdit la turpitude, tout ce qui soulève la réprobation, l'insolence. IL vous exhorte afin que vous vous souveniez.1 et ô croyants, ne trahissez pas Dieu ni le prophète! Vous commettriez sciemment un abus de confiance.2 puis : Dieu vous prescrit de remettre les dépôts à leurs propriétaires et de juger avec équité lorsque vous arbitrez vos semblables.

Excellente mission que celle à laquelle Dieu vous convie!

Dieu entend et voit tout.3 puis encore : ô croyants, craignez Dieu et soyez avec les véridiques.4 puis encore5 :

Dieu est attentif à ceux qui se montrent patients, véridiques, qui prient assidûment, pratiquent la charité et implorent Son Pardon à la fin de la nuit.6

1) Verset 90 d'En-Nahl.

2) Verset 27 d'El-Anfâle

3) Verset 58 d'Al-'Imrâne.

4) Verset 119 d'Et-Tawbah.

5) Ce ne sont point là tous les versets qui traitent de la bonne moralité, bien entendu. (N.T).

6) Portion du verset 17 d'Al-'Imrâne.

Les paliers des lois imposées

Les diverses prescriptions islamiques, du point de vue de l'engagement du croyant, sont classées en cinq niveaux:

1°) Les préceptes et les devoirs : ils sont réunis dans tout ce que le Tout Miséricordieux et Son envoyé ont demandé aux croyants d'effectuer, en signe de leur engagement. L'obéissant qui les respecte recevra la rétribution adéquate et le récalcitrant sera châtié. Citons, parmi ces obligations, les cinq prières quotidiennes canoniques, l'aumône annuelle obligatoire, le jeûne durant le mois de Ramadan, la pratique des bonnes oeuvres et l'éloignement des mauvaises, conseiller et diriger autrui vers la même conduite, le repentir, la recherche du gain licite, les dépenses du mari pour son épouse et leurs enfants, la docilité, consciente et volontaire, des enfants à l'égard de leurs parents, les visites régulières aux proches parents, la solidarité avec les membres de la société en vue de concrétiser les actes de bienfaisance et pour les femmes, en particulier, se voiler en présence d'hommes qui lui sont étrangers.

2°) Les traditions convenables : ce sont des actes facultatifs laissés au libre choix de la personne. Dieu et Mohammed les ont mentionnés à l'intention de gens dévoués, sans aucune notion d'ordre ou de sommation. Quiconque les respecte et les pratique sera récompensé et celui qui les délaisse n'encourra aucune sanction. Elles sont la marque de l'amour que témoigne le serviteur vis-à-vis de son Créateur et le désir ardent de Lui obéir et de gagner Sa Satisfaction. Le Seigneur, en retour de cette attitude, aimera "cet amoureux" et l'aidera dans toutes ses démarches. Le messager (B.D.S.L) a rapporté ce hadîth sanctifié1 : " Parmi les oeuvres que Mon serviteur effectuera pour s'approcher de Moi, rien ne m'est

1) Ce genre de hadîth est entre le Coran et le hadîth consensuel. Ces paroles sont celles de Dieu. Il est appelé, en langue arabe, Qoudoussî, c'est -à- dire sacré.

plus agréable que de le voir accomplir ce que Je lui ai prescrit. Plus Mon serviteur essaie de se rapprocher de Moi par les prières surérogatoires, plus Je l'aimerai. Et,

si Je l'aime, Je serai l'ouïe avec laquelle il entend, les yeux avec lesquels il voit, la main avec laquelle il sévit, les pieds avec lesquels il marche. S'il me sollicite, Je l'exaucerai et s'il se refuge auprès de moi, Je le protègerai1."

Ces traditions ouvrent toutes grandes les portes du bien. Elles consistent dans la pratique de dévotions autres que les prescrites et qui sont obligatoires. Jeûner en dehors du mois de Ramadan, accomplir des prières surérogatoires, aider, moralement et matériellement, en dehors de la zakât, les pauvres, les orphelins et tous les nécessiteux, les visites des malades pour les soulager, le repentir des fautes commises, les implorations adressées au Tout Miséricordieux, le volontariat pour le bien et l'utilité publics, toutes ces actions et avec d'autres encore, sont groupées dans cette rubrique.

3°) Les oeuvres et actes tolérés: ils ne sont couronnés, dans l'au-delà, ni par une punition ni par une récompense. Il s'agit du manger, du boire, du sommeil, du mariage et autres activités économiques et sociales. Ces habitudes courantes de tous les jours peuvent s'élever au niveau des dévotions lorsqu'elles sont effectuées, sans excès et avec des intentions, saines et morales. Prenant comme exemple les relations intimes du couple, accomplies dans le but de la chasteté, le prophète affirme que les deux partenaires seront rétribués. Les Compagnons s'étonnèrent et lui demandèrent : " ô messager de Dieu, nous nous accordons des jouissances corporelles avec nos conjointes et nous serons récompensés?" Il leur répondit : " Bien sûr! Si l'un d'entre vous recherche ces plaisirs charnels, illicitement, ne sera-t-il pas puni? De la

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 6052.

même façon, celui qui se les procure, licitement, sera récompensé.1 "

4°) Les actes déconseillés : Il est dans l'intérêt du Musulman de les éviter. Signalons que le Juge Suprême n'inflige aucune peine pour celui et celle qui les fait et n'octroie aucune récompense à quiconque qui s'en écarte.

L'oubli des implorations à Dieu engendré par la course vers les biens éphémères de ce bas monde, l'excès de la pratique des actes tolérables et tolérés, comme le manger et le dormir, le non respect des règles élémentaires, morales et hygiéniques, autour de la table, lors des moments du manger, l'infraction aux normes de la discussion et de la visite à autrui figurent dans ce chapitre.

5°) Les actes illicites : L'Omniscient récompensera la personne qui s'en éloigne et les rejette et châtiera celle qui les effectue. Le polythéisme, les grosses

transgressions, les tricheries, l'usure et le recours à l'intérêt dans le domaine des finances, l'exploitation à outrance de l'autre, l'emploi de la ruse et de la fourberie, tels sont, entre autres, les gros péchés impardonnables. Dieu demande à Son apôtre d'avertir les humains : Dis : " Mon Seigneur a interdit les turpitudes tant secrètes que visibles, le péché, l'oppression sans droit, de même qu'IL a interdit de Lui donner, sans argument, des associés et de dire de Lui ce qu'on ne sait pas. 2 IL insiste encore : Dis : " Venez donc, je vais vous réciter ce que Dieu vous a interdit : IL vous prescrit de ne rien Lui associer, d'être plein de bonté envers votre père et votre mère, de ne point tuer vos enfants de peur de tomber dans l'indigence! Nous vous donnerons à vous et à eux de quoi vivre.

N'approchez pas des turpitudes dans ce qu'elles ont d'apparent ou de secret! Ne tuez pas, sauf à bon escient, votre prochain que Dieu a déclaré sacré." Voilà ce que Dieu

1) Cité par Mouslim sous le N° 1006.

2) Verset 33 d'El-A'râf.

vous a recommandé. Ne touchez pas au bien de l'orphelin, si ce n'est dans son intérêt, et ce, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa capacité. Observez, en toute équité, la juste mesure et le bon poids dans vos transactions. Nous n'imposons à toute âme que ce qu'elle peut accomplir. Lorsque vous parlez pour arbitrer un litige, soyez impartiaux, même s'il s'agit d'un proche parent. Soyez fidèles à vos engagements envers Dieu.

Voilà ce que Dieu vous a recommandé! Peut-être vous souviendrez-vous.1

1) Versets 151-152 d'El-An'âme.

Les particularités de la Loi islamique et ses objectifs

La conception de la dévotion, en Islam, a été explicitée dans l'extraordinaire législation1 islamique. Dieu a ordonné aux croyants de concrétiser cette législation sur terre. Elle codifie leurs vies sur les plans social, moral, économique

et politique. Le Maître des univers a recommandé à Son messager - et partant à tous les Musulmans- : Nous t'avons, ensuite, placé dans la voie de l'ordre. Suis-la! Ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas.2 Elle résume les lois instaurées par Dieu à l'intention de Ses créatures. Elles concernent la religion sous tous ses aspects et aspirent, jusqu'à la fin des temps, à matérialiser le bonheur des croyants dans les deux mondes.

Les particularités de la Loi islamique ou la chari'ah

Elle se distingue des autres législations, passées, actuelles et futures, par des caractéristiques qui lui sont propres et dont les plus importantes sont :

1°) L'émanation divine de son origine et de son but

La première de ces particularités réside dans le fait qu'elle est dictée par Dieu. IL en a montré, clairement, les tenants et aboutissants. IL veut voir l'émulation des hommes et leur concurrence en vue de gagner et mériter, par leurs actes, Sa Satisfaction. Cette législation se fonde, essentiellement, sur deux socles: le Coran révélé au prophète et transmis textuellement, par ce dernier, aux croyants et la Sunna. Celle- 1) Elle sanctionne les actes des hommes, se base sur le Coran et la Sunna et est divisée en trois sections : les Lois sur les dévotions, celles des relations et enfin celles des récompenses et punitions. (N T)

2) Verset 18 d'El-Djâthyah.

ci englobe les paroles, les actes et les décisions de l'envoyé céleste que Dieu ordonne aux Musulmans d'appliquer. IL a dit : Ce que l'envoyé de Dieu vous conseille de faire accomplissez-le et, ce qu'il vous interdit interdisez-le-vous 1 Mohammed (B.S.D.L) étant le transmetteur de la mission divine à ses contemporains, l'ensemble de ses résolutions et de ses gestes émane du Tout Puissant, IL l'affirme formellement :

Le prophète ne parle pas selon ses impulsions! Ce qu'il relate est uniquement une révélation inspirée.2 A partir de ces deux sources, les jurisconsultes ont tiré des méthodes secondaires de légiférer tels le consensus de la communauté, le raisonnement analogique, l'effort personnel de savants qualifiés, moralement et intellectuellement, autres usages et coutumes. Renier ces sources et ces

méthodes pour recourir aux opinions des hommes c'est, d'une part donner libre champ aux passions et d'autre part associer à Dieu des êtres qui partagent avec Lui Ses Spécificités. IL a mis en garde Ses serviteurs contre une telle attitude : La création et l'ordre ne relèvent-ils pas de Lui? Béni soit Dieu, Seigneur des mondes.3 Seul, IL a créé la création, Seul IL légifère. Mettre à Ses côtés des législateurs qui instituent, avec Lui, des lois est un comportement agressif à l'égard du Droit de l'Organisateur Parfait, c'est aussi l'adoration d'individus créés par Lui.

Lorsque le Compagnon 'Oudaï ibn Hâtim pénétra dans la mosquée, il entendit le prophète réciter ces paroles révélées :

Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme maîtres absolus.4 , il s'étonna et pria le messager de les lui expliquer.

Il lui apprit : "Oui ! Ils ne les ont pas adorés - les hommes du culte Juifs et Chrétiens - mais ils ont considéré licite tout ce

1) Portion du verset 7 d'El-Hachr

2) Versets 3-4 d'En-Nadjm.

3) Portion du verset 54 d'El-A'râf.

4) Portion du verset 31 d'Et-Tawbah.

qu'ils leur ont permis de faire et illicite tout qu'ils leur avaient interdit."

Le but de la Chari'ah - la législation divine - consiste, pour le croyant, à acquérir la Satisfaction de Celui qui, par Sa Sagesse illimitée, a établi des lois qui engendrent aux hommes le véritable bonheur dans cette vie éphémère et dans le monde éternel. IL a clamé : Voici un Livre que Nous te communiquons pour que tu fasses sortir, avec la permission de leur Seigneur, les gens des ténèbres vers la Lumière, vers la voie de Dieu, Tout Puissant et digne de louange.1 Toutes Ses Lois sont bonnes et positives parce qu'IL sait, d'une façon incontestable, ce qui est utile à nos comportements, à nos situations et ce qui s'harmonise avec notre nature et notre formation. IL nous rappelle : Celui qui a créé ignorerait-IL quelque chose alors qu'IL est le Subtil et le Bien Informé.2 Cela étant, elle dépasse largement les autres législations, caractérisées par l'insuffisance relative de leurs auteurs. Ces oeuvres humaines sont inspirées par la passion, le législateur ne peut pas s'empêcher alors de rechercher ses intérêts personnels et, éventuellement, ceux

de son milieu. La même remarque est valable pour les lois des régimes laïcs.

Par contre, quand la législation est divine, elle ne favorise aucune race ni couleur de peau, tous les hommes sont égaux devant Ses Lois. Dieu a prévenu les croyants : A toi, aussi, il a été révélé le Livre contenant la vérité pour confirmer l'Ecriture antérieure et la préserver de toute altération. Juge leurs litiges d'après ce que Dieu a révélé et ne les suis dans leurs passions qui les écartent de la vérité que tu as reçue. A chacun de vous nous avons donné une loi et une voie. Si Dieu l'avait voulu, IL aurait fait de vous une seule communauté. S'IL ne l'a pas fait, cependant, c'est pour vous mettre à l'épreuve eu égard à ce qu'IL vous a donné.

1) Verset 1 d'Ibrahim.

2) Verset 14 d'El-Moulk.

Rivalisez de vitesse vers les bonnes actions. Vous retournerez, tous à Dieu. IL vous informera sur ce qui vous divise. Et, juge d'après ce qui t'a été révélé; ne les suis dans leurs passions. Méfie-toi d'eux pour éviter qu'ils ne te détournent par tentation d'une partie de ce que Dieu t'a révélé. Sache que s'ils te tournent le dos, c'est que Dieu veut leur infliger la sanction de quelques-uns de leurs péchés et que beaucoup d'hommes sont pervers. Voudraient-ils être jugés d'après les coutumes païennes? Mais qui donc est meilleur juge que Dieu pour un peuple qui a la foi?1 Cette législation fait naître dans les âmes et les consciences une crainte révérencielle et une autorité que l'on ne trouve dans aucune autre. La force de la foi qui déborde des coeurs des croyants les attache, intérieurement et extérieurement, en secret et au vu et au su de tout le monde, à cette législation. Ce faisant, ils espèrent et attendent la rétribution de Celui à qui rien n'échappe, ni sur terre ni dans les cieux. Justement et concernant la question de la récompense, la législation divine diffère des autres lois, en ce sens qu'elle couronne les actes des gens de deux sortes de gratifications, l'une terrestre et l'autre éternelle. Le Musulman s'engage à la respecter dans toutes ses dimensions. Ainsi, il atteindra le bonheur durant sa vie ici-bas, toute de vertu et d'obéissance et, dans l'autre monde, il verra se concrétiser, pour lui, la félicité promise, au Paradis que le Tout Clément a préparé pour Ses serviteurs sincères. Pour ces deux raisons, le fidèle se soumet de bon gré à cette législation et prend l'engagement de la respecter et de la mettre en pratique.

Rappelons, pour préciser l'importance de cette particularité, que les dirigeants des Etats-Unis d'Amérique se sont rendus compte, sans conteste, des conséquences nocives des boissons alcooliques. Ces effets néfastes se répercutent sur la vie

sociale et économique. Les responsables américains ont pris alors la décision formelle de les interdire, ils ont créé des

1) Versets 48-50 d'El-Ma-idah.

lois qui corroborent leur attitude et dépensèrent des millions de dollars pour atteindre leur noble but. Mais, après plusieurs années1 durant lesquelles de nombreuses démissions et désertions au sein de la police et de la magistrature ont été enregistrées, après l'emprisonnement de milliers de buveurs attitrés, le gouvernement américain fut contraint de faire marche arrière. Il autorisa la vente des liqueurs et autres produits alcooliques, tout en étant certain de leurs dangers. Il fut impuissant devant ce problème et ses lois humaines ne trouvèrent aucune audience dans la société.

L'Islam, de son côté, quand il défendit le vin ne fit appel ni aux policiers, ni aux soldats ni encore moins aux magistrats.

Il ne trouva aucune peine et ne rencontra aucun obstacle pour faire de la société musulmane la plus saine des sociétés humaines. Il se contenta de l'éloigner de toutes les sortes des boissons enivrantes. Il ôta ce fléau de la communauté, uniquement, par ce verset que Dieu a révélé dans ce but. IL a ordonné : ô croyants! Les boissons fermentées, le jeu de hasard, les stèles, les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Evitez-les et vous serez heureux.2

Les Compagnons du prophète se sont passionnés par la récente information et se sont appliqués pour la mettre à exécution. Mieux encore, ils se sont inquiétés du sort de leurs coreligionnaires qui se sont adonnés à la boisson du vin avant sa prohibition et qui sont morts. Le Compagnon Anasse ibn Mâlik rapporte qu'il était un domestique chez Abî Talhah et qu'il servait du vin aux invités et visiteurs du maître de maison.

Juste à la suite du verset nouvellement révélé, le Messager demanda à un crieur public de sillonner les rues de la cité pour informer les habitants de cette interdiction. Le "fonctionnaire" passa près du logis d'Abî Talhah, celui-ci convia son serviteur 1) Cette période s'étala du 19/10/1919 au 21/5/1935. (N.T)

2) Verset 90 d'El-Ma-idah.

de sortir et de lui rapporter l'annonce que le crieur répandait.

Ibn Mâlik obéit puis revint avec l'information. Aussitôt Abou Talhah le somma de prendre toute la quantité du liquide, désormais illicite et de la jeter. Le vin coula dans toutes les rues et ruelles de Médine l'illuminée. Les ennemis de l'Islam, pour exaspérer leurs adversaires, criaient sur tous les toits que certains Musulmans sont décédés avec du vin dans leurs ventres! Aussitôt, Dieu répliqua, pour réconforter les croyants, en révélant ce verset : Ceux qui ont cru et ont fait oeuvres pies, n'encourent aucune rigueur pour avoir consommé,

antérieurement, ce qui est prohibé à présent, pourvu qu'ils aient craint Dieu, qu'ils aient eu la foi et pratiqué le bien; puis ont craint Dieu et fait oeuvres pies, ensuite ont craint Dieu et se sont montrés charitables. Dieu aime ceux qui sont charitables.1 L'explication est nette et claire : le croyant qui a bu du vin avant son interdiction n'aura aucun compte à rendre puisque le verset n'était pas encore révélé, personne ne sera sanctionné pour une action non défendue.

2°) La justice et l'égalité :

Le Juste compte parmi les beaux noms du Souverain Absolu et la justice figure parmi Ses qualités. Nous la trouvons dans Ses Commandements, Ses Lois, Ses Jugements. Les aspects de Sa Justice sont innombrables, en premier lieu Son information catégorique de ne pas punir la personne pour un acte qui dépasse ses capacités physiques et morales, mieux encore, IL ne prescrit rien qui est hors de la portée du croyant.

IL a promulgué : Dieu n'impose rien à l'âme qui soit audessus de ses capacités. Ce qu'elle aura acquis par ses oeuvres sur terre jouera pour ou contre elle. Seigneur, ne nous tient pas rigueur de nos oublis ni de nos fautes. Seigneur ne nous charge pas d'un fardeau écrasant à l'instar

1) Verset 93 d'El-Ma-idah.

de ceux qui ont vécu avant nous. Seigneur, ne nous impose pas une charge au-dessus de nos forces! 1 Les Lois divines sont fondées sur le principe de la facilité et de l'indulgence, IL le déclare : Dieu veut rendre non pas difficile mais facile pour vous l'accomplissement des obligations religieuses.2 et IL le répète encore avec insistance : Dieu ne veut vous imposer aucune gêne; IL entend, cependant, vous

purifier et parachever Ses bienfaits envers vous afin que vous soyez reconnaissants.3 L'envoyé de Dieu confirme le fond du verset et dit : "La ferveur (Hanafiyah) tolérante est la religion que le l'Omniscient aime .4" IL a également dégagé les handicapés mentaux et les enfants de l'obligation d'effectuer les prescriptions de la Charî'ah. Toute personne qui n'a pas atteint la maturité de l'esprit ne rendra pas compte à propos de sa conduite, lors de son passage sur terre. Le prophète nous informe : " Trois personnes sont déclarées irresponsables :

celui qui dort et avant son réveil, l'enfant jusqu'à sa maturité et l'handicapé mental jusqu'à ce qu'il retrouve son esprit. 5" L'Absoluteur pardonne les transgressions de celui qui accomplit, involontairement, un acte défendu ou qui l'effectue sous la contrainte ou par oubli. Mohammed (B.S.D.L) le signale : " Le Seigneur pardonne aux membres de ma communauté les péchés commis par erreur, par oubli ou sous la coercition.6" Si la législation divine certifie qu'il ne sera pas exigé des comptes à l'irresponsable, elle assure d'autre part que personne ne sera puni ou récompensé pour les actes d'autrui, l'individu lui-même portant la responsabilité de ses oeuvres personnelles. Dieu demande à Son apôtre : Dis aux polythéistes : " Désirerais-je un autre Seigneur que Dieu

1) Verset 286 d'El-Baqarah.

2) Verset 185 d'El-Baqarah.

3) Verset 6 d'El-Ma-idah.

4) Cité par El-Boukhârî dans le chapitre {la facilité de la religion} et par Ahmed sous le N° 2108.

5) Cité par Et-Tarmîdhî sous le N° 1423, Ibn Mâdjah sous le N° 3042 et Ahmed sous le N° 943.

6) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 3043.

alors qu'IL est le Seigneur de tout? Il n'est péché qu'une âme commette sans qu'il joue contre elle. Aucune âme ne portera le fardeau d'une autre âme. A Dieu, en fin de compte, vous retournerez. IL vous avisera de l'objet de vos divergences." 1 L'Islam ne reconnaît, donc, pas le péché originel commis par nos deux ancêtres, Adam et Eve. Ils supportent eux-mêmes le fardeau de leur faute. Ils ont imploré leur Créateur pour les pardonner et IL a accepté leur repentir.

Leurs descendants n'ont aucun rapport avec leur faute, ni de loin ni de près.

Chacun, comme il a été déjà signalé, doit répondre de ses propres actes. Dieu a dit : Adam apprit cependant de son Seigneur les paroles exprimant le repentir.

Dieu se montra indulgent à son égard. IL est, en vérité, tout Clément et tout Miséricordieux. " Descendez tous du paradis, leur dîmes-nous, vous recevrez, certes, de Moi, une bonne direction! Ceux qui la suivront n'éprouveront ni peur ni affliction. Par contre, ceux qui n'auront pas cru et auront traité nos signes de mensonges, ceux-là seront livrés au feu pour l'éternité." 2 Le Juge Impartial a pris en considération - de par Son équité totale - les différences entre l'homme et la femme. IL a libéré la femme de tout ce qui ne convient pas à sa nature propre, comme la guerre sainte, le travail pour sa subsistance, du vivant de son mari, les dépenses pour les membres de sa famille, elle n'accomplira pas les prières obligatoires pendant ses menstrues. Elle est libérée de tout ce qui ne cadre pas avec sa féminité ou qui contrarie la splendeur de sa vie et la limpidité de ses perceptions. Par contre, IL n'a point distingué le roi de son sujet, le blanc du noir ni le riche du pauvre, ils sont tous égaux devant Ses Lois.

Dans un discours prononcé devant une assistance de plus de cent mille personne, le prophète a articulé : "" ô gens ! Votre Seigneur n'est-IL pas le même ? Ne descendez-vous pas

1) Verset 164 d'El-An'âme.

2) Versets 37-39 d'El-Baqarah.

du même ancêtre ? Il ne peut y avoir donc de préférence d'un Arabe sur un non Arabe, ni d'un non Arabe sur un Arabe, ni d'un homme de peau rouge sur un autre de peau noire, ni d'un homme de peau noire sur un autre de peau rouge que sur la base de la crainte révérencielle de Dieu1 "

La préférence d'un être humain au détriment d'un autre se fonde non pas sur le rang social ou la considération de l'intéressé mais bien sur sa dévotion sincère et sur sa droiture.

L'Omniprésent nous avise : ? hommes! Nous vous avons créé d'un mâle et d'une femelle; Nous vous avons répartis en peuples et en tribus. Le plus noble d'entre vous auprès de Dieu est le plus pieux. Dieu est Omniscient et, en vérité, bien informé. 2 Le prophète, en personne, appliqua la justice conçue par la religion naissante, avec toutes ses valeurs, quand il refusa de faire la différence entre un noble et un homme du commun. Il avait prononcé l'ablation de la main d'une voleuse appartenant à l'aristocratie médinoise. Les habitants de la cité

demandèrent à Oussâmah ibn Zaïd ibn Hârithah son intercession auprès de l'apôtre divin, en raison de la place qu'occupe ce Compagnon dans le coeur du guide (B.S.D.L).

Celui-ci se mit en colère et jeta à la figure d'Ibn Zaïd :

"Comment oses-tu intercéder pour annuler l'une des interdictions de notre Seigneur?! " Il déclara, à la suite de cet incident, dans un sermon, à la mosquée : " Les nations qui ont vécu avant vous ont péri parce qu'ils fermaient les yeux sur un vol commis par un aristocrate alors qu'ils sévissaient à l'égard d'un pauvre pour un délit pareil. Je fais le serment par Allah que si Fatimah bint Mohammed venait à perpétrer un vol, je lui couperais la main.3"

Ainsi la justice est la marque de la législation céleste qu'IL ordonne d'appliquer dans tout démêlé opposant Ses

1) Cité par Ahmed sous le N° 22978.

2) Verset 13 d'El-Houdjourât.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3475 et par Mouslim sous le N° 1688.

créatures, IL recommande : Dieu ordonne l'équité, la bienfaisance, la libéralité envers les proches parents et interdit la turpitude, tout ce qui soulève la réprobation, l'insolence. IL vous exhorte afin que vous vous souveniez. 1 3°) La globalité et l'équilibre :

L'Islam, dernière religion révélée, est, en même temps, La Parole éternelle du Sage infini. En la révélant, IL a été généreux envers l'humanité puisqu'IL l'a orientée vers ce qui fait son bonheur dans les deux mondes, l'actuel et le futur, l'éphémère et l'éternel. Les Bienfaits de Dieu ont atteint le summum de la perfection de par Sa législation. IL le note avec netteté : Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, vous ai comblé de Mon bienfait et agréé l'Islam comme religion pour vous.

2 L'Islam est un tout global qui couvre les divers aspects de la vie. Il est, certes, une religion mais aussi un ensemble de lois morales, sociales, économiques et politiques qui garantissent au croyant et à la société le bonheur dans ce monde et la félicité dans l'Autre. Il règle les différentes relations de l'homme, depuis sa naissance jusqu'à son décès. Il lui préserve ses droits, avant sa naissance et après sa mort. Entre ces deux repères, l'homme s'appuiera, dans les détails de sa

conduite personnelle, sur les lois islamiques qui lui protègeront ses habitudes et sa culture. L'Islam oriente les rapports de l'individu avec sa famille, avec sa société, mieux encore, il les coordonne et les harmonise avec l'univers avec ses animaux, ses objets animés et inanimés. Dieu a fait remarquer: Il n'est bête sur terre ni oiseaux volatiles qui ne forment comme vous une communauté. Nous n'avons rien

1) Verset 90 d'En-Nahl.

2) . Verset 3 d'El-Ma-idah

négligé dans le Livre de la prédestination. A Dieu, tous retourneront. 1

Sur le plan social, ces mêmes lois organisent la société et désignent à chacun de ses membres ses droits et ses devoirs.

Elles planifient les relations de la communauté musulmane et celles des Etats islamiques avec tous leurs pareils, qu'ils soient amis, alliés ou autres. Le Seigneur a dit : Nous t'avons révélé le Coran comme explication claire de toutes les choses, comme direction, miséricorde et bonne nouvelle pour les Musulmans.2 Elles concrétisent les besoins hétérogènes des êtres humains, s'occupent de leurs corps sans négliger leurs âmes. Elles incitent le croyant à rechercher le Paradis mais ne l'empêchent nullement de mener la dolce vitae, dans les limites des prescriptions divines. Elles consolident la société et ne délaissent pas ses intérêts. Elles font épanouir la personnalité du fidèle et perpétuent ses avantages et ses droits. Elles procurent un équilibre merveilleux, sans excès dans les deux sens opposés. Leur harmonie est mirifique, c'est normal puisque c'est le Subtil et Totalement Informé qui les a décrétées. Nous rencontrons cette dualité miraculeuse dans plusieurs versets coranique et dans beaucoup de hadîths.

Le Tout Miséricordieux nous exhorte : Cherche, dans ce que Dieu t'a donné, la récompense de l'ultime demeure sans oublier pour autant la part de bonheur qui te revient, icibas. 3 Si l'objectif idéal du Musulman consiste dans le fait de gagner le Paradis, il n'oubliera jamais que la vie terrestre est le temps qui lui est imparti pour oeuvrer et mériter l'ultime Récompense. Cette vie éphémère sur terre est, pour celui qui le veut, le canal qui aboutit au Lieu de délices éternel. Le Tout Clément décrit le croyant sincère qui ne gaspille pas son bien, à tort et à travers, mais qui ne fait pas l'avare, non plus. IL

1) Verset 38 d'El-An'âme.

2) Verset 89 d'En-Nahl.

3) Verset 77 d'El-Qassasse.

nous met en garde contre l'extrémisme, IL nous dit : Les croyants véritables sont ceux qui ne se montrent ni prodigues ni avares lorsqu'ils dépensent, car entre la prodigalité et l'avarice, il y a un juste milieu. 1 Puis s'adressant à Son messager IL lui rappelle : Ne garde pas ta main enchaînée à ton cou et ne l'étends pas largement, non plus, tu te trouveras blâmé et chagriné.2

Ayant appris que le Compagnon 'Outhmâne ibn Madh'oûne voulait atteindre la plénitude de la foi en s'imposant des privations corporelles, le prophète alla le voir et lui dit : " ? 'Outhmâne est-il vrai que tu veuilles t'éloigner de ma conduite. Personnellement, je me couche, je me lève pour prier puis je me recouche. Je jeûne des jours et je ne le pratique durant d'autres. Je ne me prive pas des plaisirs des relations sexuelles avec mes épouses légitimes mais sans tomber dans la bestialité et sans excès. Crains Allah, ?

'Outhmâne! Tes parents, tes enfants, et surtout ton épouse ont des droits sur toi, ton invité aussi a des droits sur toi puis, bien sûr, ton âme a des droits sur toi! Suis mon exemple, jeûne certains jours et abstiens-toi de le faire pendant d'autres.

Accomplis des prières surérogatoires nocturnes et accorde toi des moments de repos et de sommeil.3". Dieu a fait la part des choses, concernant les deux mondes, IL nous le rappelle : ?

croyants! Lorsque l'appel à la prière du Vendredi est fait, accourez à la mémoration de Dieu et laissez tout négoce.

Cela est meilleur pour vous, si vous savez. Puis, quand l'office est terminé, dispersez-vous sur terre. Recherchez quelque effet de la grâce de Dieu! Invoquez Allah d'une façon fréquente pour que vous prospériez4 Lorsque quelques-uns de ses Compagnons décidèrent de vivre en

1) Verset 67 d'El-Forqâne

2) Verset 29 d'El-Isrâ.

3) Cité par Abou Dâoud sous le N° 1369.

4) Versets 9-10 d'El-Djoumou'ah.

ascètes, c'est-à-dire de faire fi du monde matériel, de rejeter ses plaisirs, de s'éloigner de leurs conjointes légitimes, il les rechercha et les menaça : " Les générations qui ont vécu avant vous ont péri à cause de leur extrémisme : ils ont grandement exagéré en s'imposant des mortifications inhumaines. Leur Créateur a été extrême à leur encontre. Ils passèrent toute leur vie dans des cellules de moines et dans des couvents. Ne les imitez pas! Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé.

Accomplissez le pèlerinage et la 'oumrah1. Soyez droits, vous serez traités de la même façon 2" Le verset suivant insiste sur la même idée : ô croyants! Ne déclarez pas illicites les bonnes choses que Dieu a rendues licites pour vous et ne commettez point d'excès car Dieu n'aime pas ceux qui dépassent les limites fixées par Lui.3

4°) L'idéalisme réaliste Découvrez l'Islam 4°) L'idéalisme réaliste

Généralement, les lois promulguées par l'homme sont utopiques, elles visent à atteindre l'idéalisme extrême qui ne risque jamais de se produire. La vertueuse " cité " de Platon n'a jamais dépassé son esprit et sa plume. Par contre, un responsable peut imposer une réalité odieuse à la société. Il tente de s'adapter et d'adapter ses propres principes à la situation présente, reconnaissant cette réalité et la confirmant.

Quand les sociétés occidentales furent impuissantes à bannir, d'une façon définitive, les boissons alcooliques, la prostitution et autres turpitudes, elles ne trouvèrent d'autre remède que le fait d'admettre l'existence de ces vices et de les officialiser.

S'adonner à ces fléaux sociaux fut alors chose autorisée, sachant pertinemment qu'ils détruisent l'être humain et

1) C'est un mini pèlerinage qui se déroule lors de n'importe quel moment de l'année. Il est facultatif alors que le pèlerinage annuel s'effectue lors de journées bien précises et est obligatoire pour celui qui possède les conditions physiques et financières de l'accomplir. (N.T)

2) Cité par Ibn Djarîr dans son oeuvre Et-Tafssîr (9/4) et Ibn El-Moubârek dans son livre Ez-Zouhde sous le N° 1031.

3) Verset 87 d'El-Ma-idah.

menacent l'existence de l'humanité sur terre, par les maladies et les perversions qu'ils engendrent. La prédiction du messager divin se réalisa puisqu'il avait averti les croyants : " La dépravation ne peut toucher un peuple qu'après l'y avoir autorisée dans son sein. La peste et autres maladies que leurs devanciers sur terre n'ont pas connues toucheront les membres de ce peuple1" L'Islam, lui, est une religion dont le cachet important est le réalisme idéaliste. Son réalisme est fondé sur la conduite humaine qu'il implique et que les croyants vivent tous les jours. Son idéalisme consiste dans la volonté de conduire la société vers le bien. Il ne tolère pas la réconciliation et la coexistence avec l'erreur et le dévergondage. Son réalisme éclaire la concordance de ses lois avec la nature humaine et concrétise, pour l'homme, ses besoins et ses désirs que Dieu connaît et pour lesquels IL a établi les lois qui leur conviennent. IL nous demande : Eh quoi! Celui qui a créé ignorerait-IL quelque chose alors qu'IL est le Subtil et le Bien Informé?. 2

L'Islam n'ordonne pas la chasteté concernant les rapports intimes du couple légitime et n'interdit pas, non plus, le divorce quand la vie devient impossible pour les deux partenaires. Dieu affirme : Si les deux époux se séparent, Dieu permettra à chacun d'eux de se passer de l'autre, grâce à Sa Richesse. Dieu est Riche et Sage3. . IL ne demande pas à la personne de prêter sa joue gauche quand elle reçoit une gifle sur la joue droite, mais il la somme d'infliger à l'autre une peine identique à celle qu'elle a subie. Ainsi, il empêchera le coupable de ne pas persister dans la mauvaise voie, à savoir l'habitude de faire le mal cependant, il conseille au croyant de pardonner, d'être indulgent et de faire table rase avec le fauteur d'un jour. C'est ce que le Législateur Parfait a décidé pour

1) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 4019.

2) Verset 14 d'El-Moulk.

3) Verset 130 d'En-Nissâ'

l'intérêt de la société : La sanction d'une mauvaise action est une peine identique et celui qui pardonne et réforme est rétribué par Dieu qui n'aime pas les injustes. Aucune voie de recours n'est à exercer contre ceux qui ripostent après avoir été lésés.1

L'existence simultanée du réalisme et de l'idéalisme brille d'un vif éclat dans la

progression instituée par l'Islam pour traiter des maladies et des calamités qui empoisonnent la société. Mohammed (B.S.D.L) fut envoyé à des gens qui buvaient du vin comme de l'eau.

La nouvelle religion entreprit de le défendre graduellement et commença par leur apprendre que les boissons alcooliques entraînent des conséquences néfastes. Les personnes pieuses et magnanimes et celles douées d'une volonté de fer s'arrêtèrent de boire. Le Tout Clément a signalé : Ils - les croyants - t'interrogeront sur le vin et les jeux de hasard, réponds-leur : " Il y a dans l'un et dans l'autre un grave péché et des avantages pour les hommes. Mais le péché l'emporte sur les avantages qu'ils procurent." Ils te poseront la question aussi sur ce qu'ils doivent dépenser par charité. Réponds-leur : " Selon vos moyens!" Dieu vous explique ainsi Ses versets afin que vous réfléchissiez2. Le vin, certes, procure des côtés positifs, tels son commerce mais ses nuisances sont plus nombreuses et plus dangereuses. Dans une seconde étape, IL leur a interdit de s'enivrer tout le long de la journée car cette boisson fait oublier au croyant la prière ou, à tout le moins, déforme son accomplissement. Le temps de ce vice s'amenuisa. Dieu les exhorta : ô croyants! Ne vous approchez pas de la prière alors que vous êtes ivres jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites3 Les Compagnons, à la suite de la révélation de ce verset, comprirent que leur Bienfaiteur accentue Ses

1) Versets 40-41 d'Ech-Choûrâ

2) Verset 219 d' El-Baqarah

3) Verset 43 d'En-Nissâ'.

menaces à leur égard et concernant le vin. Omar ibn El- Khattâb implora le Souverain Absolu et lui dit : " ô Seigneur!

Dévoile-nous, clairement, Ta Volonté se rapportant au vin !" IL a révélé : ô croyants! Les boissons fermentées, le jeu de hasard, les stèles, les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Evitez-les et vous serez heureux. Le diable désire uniquement susciter entre vous par le vin et le jeu de hasard, l'inimité, la haine et vous détourner de la remémoration de Dieu et de la prière. Est-ce que vous allez y renoncer? 1 Le messager divin convoqua Ibn El-Khattâb et l'informa du verset révélé. L'intéressé leva ses bras vers le ciel et murmura : " Nous avons compris2! Oui nous avons bien compris, Seigneur!" La mère des croyants, 'Ai-chah nous renseigne que :

" Les premiers versets révélés dans la sourate du Saint Coran citèrent le Paradis et

l'Enfer. Quand le nombre des croyants augmenta, les versets qui distinguent le licite de l'illicite furent communiqués au prophète. Si le vin a été interdit dés le début de la révélation, les néophytes auraient dit : " Nous ne l'abandonnerez jamais!" ou bien si la prostitution a été défendue tout début de la nouvelle religion, ses adeptes auraient proclamé : " C'est impossible, jamais nous ne la délaisserons 3 "

Dans son livre {Le Patrimoine de l'Islam}, l'illustre orientaliste, Joseph S Shecht, maître conférencier, spécialiste dans les études islamiques auprès de deux universités d'Oxford et de Leyde, invite les gens, à s'informer sur la législation musulmane. Il a consigné : "La Loi religieuse, appelée Ech-

Charî'ah, est la partie essentielle de ce que l'Islam a laissé, comme héritage, au monde civilisé. Elle diffère, d'une manière évidente, de toutes les sortes de lois. L'intellectuel véritable ne pourra se passer de l'analyse de cette Charî-'ah s'il veut considérer, à leur juste valeur, les problèmes juridiques, Elle est unique et est constituée par l'ensemble des prescriptions divines qui règlent la vie de l'homme dans tous ses aspects. Elle comporte des commandements

1) Versets 90-90 d'El-Ma-idah.

2) Cité par Et-Tarmizî sous le N° 3049 et par En-Nassa-î sous le N° 5540 et par Abou Dâoud sous le N° 3670.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4993.

particuliers pour la dévotion et autres actes religieux mais aussi et encore des lois politiques, juridiques et autres.1"

1) Extrait du livre :" Ce qu'ils ont dit à propos de l'Islam = Mâ Qâlou 'ane El-Islâm " de 'Imâd Ed-Dîne Khalîl (203).

Les objectifs de la Chéri'ah islamique

Les lois islamiques, dans leur ensemble, ambitionnent à la réalisation de tout ce qui est utile à la personne durant sa vie terrestre et aspirent à lui faire atteindre la félicité dans l'audelà.

Elles se basent, ce faisant, sur les faits de lui éviter les perversions et les péchés

d'une part et d'autre part de la voir pratiquer tout ce qui est licite. Tous les ordres de la Chari'ah engendrent le bien pour celui qui les honore et les accomplit et tous ses interdits aboutissent à la perte du désobéissant.

L'Omniscient nous prévient : Ils t'interrogeront sur les menstruations des femmes. Réponds-leur : " C'est une souillure. Ne vous approchez pas d'elles durant la menstruation; n'ayez point de rapport charnel avec elles tant qu'elles sont en état d'impureté. Lorsqu'elles se seront purifiées, reprenez vos rapports avec elles suivant ce que Dieu vous prescrit. Dieu aime ceux qui se repentent et ceux qui se purifient1. La Chari'ah, après sa lecture détaillée, nous apprend qu'elle tient à sauvegarder cinq objectifs : la religion, l'âme, l'esprit, la progéniture et les biens. Ces nobles buts sont, en réalité, les droits et les intérêts les plus importants de l'homme dans cette courte vie.

A) La préservation de la religion :

La religion étant le plus grand paramètre qui domine et supervise tous les domaines de la vie, il est tout à fait normal que les lois établies par l'Islam concourent à sa conservation. Elle est un droit de l'être humain, mieux elle représente le plus important et le plus cher de ses droits. La législation aide à sa continuité et annule tout ce qui risque de lui porter préjudice, de l'affaiblir ou de l'anéantir. Le Coran invite les hommes à de

1) Verset 222 d'El-Baqarah.

nombreuses dévotions qui renforcent la foi et participent à sa sauvegarde dans leurs coeurs. Certaines de ces dévotions sont purement intellectuelles comme la réflexion et la méditation sur l'existence de Dieu. Elles nous persuadent de Sa Grandeur, d'autres sont d'ordre spirituel et corporel comme la prière; quelques unes intéressent le corps, en premier lieu, comme le jeûne, d'autres sont financières comme la zakât et l'aumône, d'autres encore interpellent, en même temps, les finances et le physique de la personne comme le pèlerinage.

Pour sauvegarder la foi et donc la religion le Législateur Infaillible a interdit le polythéisme, sous toutes ses formes, apparentes ou invisibles. IL condamne tout ce qui, éventuellement, peut y conduire comme l'extrémisme dans le respect et la vénération des prophètes et des saints, la croyance en des intermédiaires entre le Créateur et les créatures, les convictions que des personnes réelles ou fictives, autres que Dieu, détiennent le pouvoir de provoquer le mal ou de conduire vers les choses utiles.

Le Souverain parfait a, d'un autre côté, obligé la société et l'Etat à protéger la religion, à faciliter sa pratique, à l'encourager et à la stimuler. Il est du devoir des entités de la défendre et d'empêcher tout acte qui induit en erreur, toute corruption qui débouche sur la perversion et la mécréance.

Tous les deux réorienteront les égarés, séviront contre les récalcitrants et appliqueront les punitions légales aux renégats.

B) La protection de l'âme humaine :

L'octroi de la vie est un don divin à l'homme. Il est donc radicalement interdit d'attenter à ce droit sacré, pas même la personne vis-à-vis d'elle-même. Le Tout Puissant a créé l'être humain et a été généreux à son égard. Aussi veut-IL le voir accomplir correctement ce dont il a été chargé : la suppléance sur terre et le peuplement de cette dernière. IL tient,

également, à le tester pour voir à quel degré l'homme reconnaît la souveraineté absolue à son Créateur, le Maître des mondes.

L'Islam, pour ces raisons, protège la vie de l'être humain en instaurant des lois dans ce noble but. Il contraint la société à soutenir, moralement et matériellement, le nécessiteux et lui impose de pourvoir à tous ses besoins vitaux, tels le logement, l'habit, le boire, le manger et autres. Cette attitude explique et justifie l'imposition de la zakât. La conception islamique des aumônes facultatives, et cependant conseillées, entre dans un vaste programme d'entraide, de charité et de piété entre les membres de la société et de ses diverses organisations, en vue d'y assurer la solidarité sociale. La dernière religion révélée garantit une vie honorable et digne à la personne et interdit tout acte et parole qui blessent autrui dans son amour propre et le déconsidère. Le Juste Parfait nous avertit : Ceux qui offensent les croyants et les croyantes, injustement, se chargent d'une imposture et d'un péché manifestes 1 Elle - la religion - considère l'attaque et le massacre de l'âme humaine comme l'un des crimes les plus abjects, elle classe ce forfait parmi les sept énormes turpitudes qui déforment l'esprit de la religion et de la vie. Le prophète (B.S.D.L) a averti ses Compagnons quand il leur dit " Evitez, à tout prix, les sept interdits! " Ils lui demandèrent de les leur citer, il leur répondit : " Ce sont le polythéisme, la sorcellerie, la mise à mort d'une personne, sans raison valable-Dieu ayant interdit de mettre fin à la vie sacrée de l'être humain - les prêts usuraires, la fuite au le jour du combat dans le sentier de Dieu et les calomnies des femmes mariées, pieuses et vertueuses.2" Tuer une seule personne équivaut, selon les prescriptions coraniques, au massacre de l'humanité entière. Le Seigneur Tout Puissant, pour confirmer cette information, a énoncé :

C'est pourquoi Nous avons édicté cette loi aux fils d'Israël :

1) Verset 58 d'El-Ahzâb.

2) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2767 et par Mouslim sous le N° 89.

quiconque tue une personne non coupable de crime ou de dépravation sur terre est à assimiler au meurtrier de tout le genre humain. Quiconque fait revivre une personne doit être considéré comme ayant fait revivre tout le genre humain.

Nos envoyés leur ont fourni des preuves. Mais, par la suite, beaucoup d'entre eux, commirent des excès sur terre1. Les versets qui conseillent aux croyants de ne point tuer des gens à tort se succèdent dans notre Livre sacré qui désignent ces victimes par l'expression {la vie qu'Allah a rendue sacrée}. IL atteste : Les serviteurs du Tout Miséricordieux sont2 Ceux qui n'invoquent aucune autre divinité à côté de Dieu, qui ne tuent pas leurs semblables, sauf à bon droit - l'âme ayant été déclarée sacrée par Dieu - et ne forniquent pas. Quiconque transgresse ces trois interdictions encourt une sanction 3 D'autres versets sacrés menacent les assassins des innocents d'un châtiment atroce dans l'au-delà. Les parents de l'assassiné peuvent réclamer leur droit, à savoir, l'application de la loi du talion, à l'encontre du meurtrier, en toute justice. Le Juge Suprême a déclaré : Ne mettez pas fin à la vie que Dieu a déclarée sacrée, sauf pour une cause légitime. Quiconque est tué injustement, Nous avons, alors, donné à son représentant le pouvoir de demander le talion ou de pardonner.

Cependant, que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre car il est déjà assisté par la loi. 4 Le pouvoir de la loi du talion est l'un des plus importants garants qui freine la propagation du crime. Le criminel mettra fin à ses actions nuisibles car il comprendra que son tour d'être tué viendra bientôt. L'ensemble de la population vivra dans la paix et la sécurité et chacun appréciera le plaisir du droit à la vie. Il est enregistré dans le Saint Coran : Dans la loi du

1) Verset 32 d'El-Mâ-idah.

2) Cette tranche du verset 63 est nécessaire pour la compréhension du verset du verset 68. (N.T)

3) Verset 68 d'El-Fourqâne.

4) Verset 33/El-Isrâ'.

talion, il y a pour vous une chance de survie, ô hommes doués d'intelligence. Peut-être craindrez-vous Dieu. 1 Et, pour conserver ce principe fondamental - la préservation de l'âme - le Souverain Absolu a légiféré des lois qui décident de l'opportunité de la guerre pour protéger les faibles des tortures, des persécutions et des tueries. IL a consigné : Pourquoi ne combattez-vous pas pour la cause de Dieu et surtout pour défendre les faibles parmi les hommes, les femmes et les enfants qui disent : " Seigneur! Fais-nous sortir de cette cité dont les habitants sont injustes et donne-nous un protecteur et un assistant de ton choix." Les croyants combattent pour la cause de Dieu. Les polythéistes luttent pour la cause de Satan. Combattez donc les adeptes du diable car, en vérité, ses machinations sont faibles.2

Rappelons ici qu'il est strictement interdit, à l'être humain, de se suicider, Dieu lui ayant défendu d'agresser, en premier lieu, sa propre âme qu'IL lui a, justement, confiée comme dépôt. Cependant, l'homme néglige sa protection et l'expose au suicide ce qui entraîne pour lui, dans le monde éternel, un atroce châtiment. Le prophète (B.S.D.L) a noté :

"Celui qui se suicide en se jetant du sommet d'une montagne se jettera dans le feu de l'enfer à tout jamais, celui qui avale un poison entrera en Enfer avec son poison à la main et, y demeurera pour l'éternité, celui qui se donne la mort avec une barre de fer viendra, avec la même barre dans son ventre, en Enfer où il restera éternellement.3"

C) L'inviolabilité de l'esprit :

L'esprit est l'une des plus importantes caractéristiques que Dieu a octroyée à l'homme et qui, incontestablement,

1) Verset 179 d'El-Baqarah.

2) V 75-76/ En-Nissâ'.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N° 5778 et par Mouslim sous le N° 109.

prouve, qu'IL préfère le genre humain à toutes Ses autres créatures. IL nous apprend : Nous avons, certes, honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés

sur terre et sur mer et Nous leur avons procuré de la nourriture, bonne et licite et Nous les avons préférés à plusieurs de Nos créatures. 1

L'Islam considère que l'esprit est chargé de l'application de toutes les responsabilités religieuses et civiles. En effet, l'esprit oriente l'homme vers les nobles Vérités que l'Omniscient invite Ses serviteurs à découvrir en s'appuyant sur des preuves raisonnables et non pas seulement par le biais de la foi aveugle. IL défie les polythéistes : Ont-ils pris des divinités en dehors de Lui? Dis-leur : " Apportez votre preuve!" 2

L'esprit guide quiconque médite sur le monde matériel à la croyance inébranlable en l'existence de Dieu et en Ses Attributs : En vérité, il y a dans la création des cieux et de la terre et dans l'alternance de la nuit et du jour, des signes certains pour les hommes doués d'intelligence. 3 L'être humain doit recourir à sa raison pour accomplir son devoir qui aboutit à l'affirmation du droit, de la justice et du bien.

La réflexion lui permet de projeter des lumières sur ses intentions qui lui seront utiles pour ses deux vies, la terrestre et l'éternelle. L'Islam, pour ces raisons, a défendu la magie, la sorcellerie, la divination et tout autre attitude qui perturbe l'intelligence et freine ses énergies. C'est, d'ailleurs, pour les mêmes causes, que les boissons alcooliques sont frappées d'interdits. Elles sont considérées comme une souillure de Satan et l'un de ses complots ourdis contre l'homme en vue de fausser les relations de ce dernier avec son Créateur. Le vin, en effet, fait oublier à la personne la prière en particulier et la dévotion en général et vise à la détérioration et même,

1) Verset 70/El-Isrâ'.

2) Portion du verset 24 d'El-Anbyâ'.

3) Portion du verset 19 d'Al-'Imrâne

éventuellement à l'anéantissement, des relations sociales. IL nous met en garde : ô croyants! Les boissons fermentées, le jeu de hasard, les stèles, les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Evitez-les et vous serez heureux. Le diable désire uniquement susciter entre vous par le vin et le jeu de hasard, l'inimité, la haine et vous détourner de la remémoration de Dieu et de la prière. Est-ce que vous allez y renoncer? 1

D) la continuité de la progéniture:

La procréation est le moyen de la pérennité de l'espèce humaine. Dieu a, dans ce but, incrusté chez l'homme et la femme l'instinct sexuel et les invite à former une famille par le canal du mariage. Cette union sacrée est le garant qui réalise la continuité de la lignée du couple, elle pérennise la constance humaine d'une façon régulière.

L'Islam encourage les croyants au mariage et a établi, pour officialiser ce lien, vénérable et vénéré, des conditions et des exigences, à travers une sage réglementation sociale qui détermine les relations entre les deux conjoints en particulier et en général, entre tous les membres de la famille. Il- l'Islamimpose aux deux parents un ensemble de devoirs à l'égard de leurs enfants, tels la bonne éducation, la tendresse, l'attention, les dépenses et autres actes qui font partie intégrante des responsabilités de la mère et du père. Il a, formellement, interdit, l'agression de l'enfant et le fait de lui imposer des tâches nettement supérieures à ses capacités. Le Riche Absolu le souligne : Ne tuez pas vos enfants et ne limitez pas non plus leur nombre par des méthodes contraceptives par crainte de pauvreté. C'est Nous qui leur attribuons leur substance, tout comme à vous. Les tuer est vraiment un

1) Versets 90-91 d'El-Ma-idah.

énorme péché.1 Sa dernière religion proscrit la prostitution et toutes sortes de débauche, elle tient à sauvegarder à la famille sa netteté, et à prêter toute son attention à ses membres. IL a clamé : Ne vous approchez point de la fornication, car c'est une turpitude et un grand péché et quel mauvais chemin.2 L'Islam désapprouve toute attitude ou action qui mène à ces perversions comme la mixité et impose à la femme de cacher son visage et de ne pas exhiber ses beautés corporelles en présence des hommes étrangers afin de ne pas attirer leurs regards, éveiller leur instinct et exciter leur désir sexuel. Perle précieuse, la femme, selon l'Islam, doit être éloignée du badinage et des occupations frivoles et sa chasteté doit être soignée. L'Omniscient s'adresse à Son envoyé :

Prophète dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de ramener leur voile sur elles. Ce sera pour elles le moyen le plus commode de se faire connaître et de ne pas être offensée dans la rue. Dieu est plein d'indulgence et de compassion.3

E) L'assurance des biens :

L'argent est le nerf de la vie. Les liquidités qui circulent parmi les hommes sont des richesses du Tout Miséricordieux qu'IL confie aux hommes. IL a instauré des lois pour leur montrer les façons de les acquérir et de les conserver. IL leur a ordonné, aussi, de les dépenser pour concrétiser leurs besoins et ceux de leurs sociétés, sans prodigalité ni avarice.

L'Islam incite ses adeptes au travail, à la production et à l'acquisition légale des biens. Dieu nous recommande : C'est Lui qui a, pour vous, rendu la terre soumise. Parcourez-la en tout sens et nourrissez-vous de ce qu'IL vous attribue? Vers

1) Verset 31 d'El-Isrâ'.

2) Verset 32 d'El-Isrâ'.

3) Verset 59 d'El-Ahzâb.

Lui vous serez ramenés, lors de la résurrection.1 Le prophète, de son côté, corrobore le contenu de ce verset. Il considère le travail comme une offrande au Créateur. Il a précisé : "La meilleure des ressources qu'un homme puisse acquérir est celle qui résulte de la sueur de son front. Toutes les dépenses qu'il effectue pour lui-même, sa famille, ses enfants et ses serviteurs sont des aumônes.2 Un homme passa devant le messager, les Compagnons de celui-ci se rendirent compte de l'endurance et de l'activité de l'intéressé. Ils demandèrent à leur guide (B.S.D.L) : " Est-ce que cet individu agit pour la cause de Dieu?" = "Est-ce que cette activité compte pour la cause de Dieu?". Il leur répondit : "Si un homme sort pour nourrir ses jeunes enfants ou pour subvenir aux besoins de sa mère et de son père ou pour s'éloigner de la débauche et rester chaste, sa sortie sera considérée comme une sortie pour la cause de Dieu. Mais s'il sort par ostentation ou par fanfaronnade, sa sortie sera considérée pour le service de Satan. 3"

Notons cependant qu'il existe deux manières d'accumuler la fortune : la licite et l'illicite. La première résulte de l'emploi de moyens légaux comme le commerce, l'industrie, l'artisanat et la fonction publique ou privée. Le Sage Parfait conseille Ses serviteurs : ô croyants! Mangez des mets agréables dont nous vous avons gratifiés et rendez grâces à Dieu, si vous L'adorez, vraiment. 4 La seconde consiste dans le ramassage de biens par l'usage de moyens détournés tels l'usure, les pots-de-vin, l'escroquerie, la ruse, le négoce de produits nocifs à l'humanité et autres tricheries. Dieu nous avertit : Que les uns ne s'emparent pas, illicitement,

des biens des autres; ne vous en servez pas pour corrompre les

1) Verset 15 d'El-Moulk.

2) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 2138.

3) Cité par Et-Tabarânî dans son oeuvre El-Mou'djim El-Kabîr sous le N° 15619 et a été déclaré authentique par El-Albânais dans son livre Et-Targhîb wa Et-Tarhîb sous le N° 1692.

4) Verset 172 d'El-Baqarah.

juges dans le dessein d'accaparer une partie du bien d'autrui, injustement et en toute connaissance de cause.1 Dans cette perspective, l'Islam est doté d'une loi globale qui stipule : Dieu prescrira Sa Miséricorde aux personnes qui suivent le prophète qui leur ordonne le bien et les met en garde contre toute action blâmable et qui déclare licite pour eux ce qui est bon et illicite ce qui est impur 2 La recherche de richesses qui ne cause aucun mal ni au possédant ni à autrui est considérée licite et bénéfique, tout le reste est illicite et crapuleux.

L'Islam oriente les croyants vers les dépenses saines, il est vivement conseillé à l'homme riche de ne pas jeter son argent par les fenêtres. L'excès dans la prodigalité d'une part et d'autre part dans le refus catégorique de s'acquitter de l'aumône obligatoire à l'intention des nécessiteux est une attitude abjecte dictée et imposée par Satan. Allah nous rappelle : Donne au proche parent ce qui lui est dû, ainsi qu'au pauvre et au voyageur en détresse. Ne gaspille pas indûment car les gaspilleurs sont les frères des diables et le diable est très ingrat envers son Seigneur.3 Le messager divin nous prescrit : "Dieu vous interdit la désobéissance à l'égard de vos mères, le massacre des filles jusqu'à la mort, IL déteste pour vous les commérages, le fait de poser des questions sans arrêt et les dépenses inutiles.4"

L'argent dont dispose l'être humain est un dépôt offert par le Riche qui n'a pas de pareil à Ses créatures pour le dépenser dans des domaines recommandés par la Loi, le plus importants de ceux-ci étant l'aumône à verser à toutes les catégories de pauvres. Voici ce qui est demandé au propriétaire d'esclaves : Donnez à vos esclaves une partie

1) Verset 188 d'El-Baqarah

2) Portion du Verset 157 d'El-A'râf

3) Versets 26-27 d'El-Isrâ'.

4) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2408 et par Mouslim sous le N° 1715.

des biens dont Dieu vous a gratifiés 1 Il est également consigné dans le Livre sacré des Musulmans : Dépensez, en oeuvres charitables, des biens dont Dieu a fait de vous les bénéficiaires, car ceux qui, parmi vous, ont la foi et dépensent charitablement auront une magnifique rétribution. 2

En conclusion, ces cinq objectifs représentent les droits terrestres les plus importants pour l'homme. Toute la législation coranique tourne autour d'elles. Quiconque les respecte et les applique atteindra le bonheur ici-bas et gagnera la félicité dans l'au-delà. Celui qui les méprise sera affligé de peines proportionnelles à son laisser-aller et à sa négligence des orientations divines, justes et parfaites.

Le Seigneur nous informe avec un ton de menace : Quiconque suivra la bonne direction ne connaîtra ni égarement ni misère, par contre, celui qui se détournera de Ma mémoration vivra dans la gêne et Nous le ressusciterons atteint de cécité. Il dira alors : " Pourquoi m'as-Tu ressuscité aveugle alors que, sur terre, je voyais." Dieu dira :"Tu es oublié maintenant comme tu as, toi-même, oublié les versets qui te sont parvenus de Nous." 3

1) Portion du verset 33 d'En-Noûr.

2) Verset 7 d'El-Hadîd.

3) Versets 123-126 de Taha.

Les fondements de la foi

Le véritable Musulman doit se hausser au niveau de la foi. Il doit être passionné par cette ascension et fera tout pour y parvenir. Il ne s'arrêtera pas au seuil des dévotions apparentes, mais il se hissera aux actes et intentions de la foi parfaite qui seront nettement visibles à travers sa conduite. On y décèlera ses convictions profondes, ses dévotions sincères et sa bonne moralité. Le prophète a défini la foi en disant : " La foi se manifeste sous plus de soixante ou soixante-dix aspects.

Le meilleur de ceux-ci consiste à prononcer : "Il n'y a pas d'autres divinités que Dieu" et le moindre de ces aspects réside dans le fait d'écarter du chemin tout ce qui nuit à la bonne circulation. La pudeur est une marque de la foi!1"

Quant aux fondements de la foi, ils sont au nombre de six que le hadîth authentique du messager divin énonce clairement : " Avoir la foi, c'est croire en Dieu, Ses anges, Ses livres, Ses envoyés, au Jour Dernier et croire à la prédestination avec ses deux côtés, le bon et le mauvais.2" Ainsi donc, la foi se concrétise dès que le coeur du croyant croit en ces six éléments, sans l'ombre d'un doute. Le fidèle extériorisera, par ses oeuvres, la force de sa foi qui se traduira par la certitude des croyances, les bonnes paroles et les actes vertueux. La foi s'intensifie par l'obéissance et diminue par la transgression à ces mêmes commandements. La foi en Dieu a été traité plus haut, passons donc aux quatre autres.

1°) La foi ou la croyance aux anges :

Les anges sont des créatures uniques et illuminées que Dieu a créées de lumière, Son envoyé nous l'enseigne : "Les

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 9 et par Mouslim sous le N° 35 2) Cité par Mouslim sous le N° 8.

anges ont été créés de Lumière 1" Ils sont les soldats du Tout Puissant, personne, à part Lui, ne connaît leur nombre. Luimême l'a noté: Nul ne connaît les armées de ton Seigneur, excepté Lui. Cela est simplement une mémoration pour les humains.2 Leur nature est brillante et généreuse. Le Sage parfait peut leur donner la forme des hommes, quand IL le veut. Ils se sont présentés, effectivement, au patriarche Ibrahîm et au prophète Loth, sous l'aspect des humains, tout comme l'archange Gabriel qui a surgi devant la vierge Marie - que Dieu la bénisse - sous les traits d'un homme. Ce miracle est rapporté dans le Saint Coran : Nous lui envoyâmes Notre esprit. Il lui apparut sous la forme d'un être humain parfait.

" Je me réfugie auprès du Miséricordieux, contre toi, si tu crains Dieu ", dit Marie. Mais, je ne suis, dit l'ange, qu'un messager de ton Seigneur, venu t'offrir un garçon pur.3 L'apparition des anges sous formes humaines inspire la sérénité dans les coeurs des fils d'Adam. D'une façon générale, c'est sous cet aspect que l'archange Gabriel est apparu au prophète Mohammed (B.S.D.E)4. Le Compagnon, El-Hârîth ibn Hichâm demanda à celui-ci : "Comment tu perçois la révélation?" Il lui apprit : "Parfois, je reçois la Révélation sous une sorte de bruit d'une cloche et c'est la

forme la plus pénible pour moi. Lorsque le porteur de la Révélation me quitte, je retiens tout ce qui m'a été révélé. Parfois ce dernier se présente à moi sous l'aspect d'un ange à forme humaine. Il me parle et je suis conscient de ce qu'il me dit.5 "

Les anges sont des serviteurs bénis de leur Créateur; ils sont portés, de par leur nature, à L'adorer sans arrêt et sans mensonges. IL nous le confie Lui-même : Les anges

1) Cité par Mouslim sous le N° 2996.

2) Portion du verset 31 d'El-Moudaththir.

3) Versets 17-19 de Mériem.

4)Bénédiction et Salut de Dieu sur Eux.(N.T)

5) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2 et par Mouslim sous le N° 2333.

exaltent Dieu, nuit et jour, sans relâche.1 Cette vénération ne les dérange pas et ne provoque en eux aucune fatigue. IL le sait et IL nous le déclare : Ceux - les anges - qui sont auprès de ton Seigneur ne se lassent jamais de L'exalter, nuit et jour.2 Ils méritent, vraiment, les qualités de généreux et de nobles que Le Souverain leur attribue. IL nous renseigne sur certains autres de leurs attributs : Les anges qui veillent le feu de l'enfer ne désobéissent pas à Dieu en ce qu'IL ordonne et exécutent ce qui leur sera commandé.3 Citons, parmi les missions que l'Omniscient a confiées aux anges, le contrôle des hommes lors de leur bref passage sur terre, l'enregistrement de tous leurs actes et le Jour de la Résurrection, ils témoigneront de ce que les humains ont fait,. IL nous avise : Alors que veillent sur vous des gardiens nobles qui écrivent vos actes et savent ce que vous faites.4 Ils consignent, par écrit, toutes les paroles de la personne et tous ses gestes, conformément à ces deux versets17 et 18 de la sourate de Qâf : Deux anges recueillant étant assis, constamment, à la droite et à la gauche de l'être humain, pour inscrire ce qu'il dit et fait. Il ne prononce pas un mot sans que soit devant lui, tout près, un observateur éprouvé.

La certitude du croyant que les anges l'accompagnent partout fera naître en lui la pudeur à leur égard et lui évitera l'accomplissement d'actions nuisibles qu'ils seront forcés d'enregistrer car ils sont nobles et sincères dans l'adoration de leur Maître. Ils sont Ses agents chargés d'exécuter Ses Ordres et d'appliquer Ses Sentences dans le cercle de Ses ennemis. Ils puniront les criminels qui méritent le

châtiment divin, comme IL l'avait fait pour les peuples de Hoûd, de Sâlih et de Loth. Ils font trépasser les gens qui sont arrivés au terme de leurs vies.

1) Verset 20 d'El-Anbyâ'.

2) Portion du verset 38 de Foussilat

3) Portion du verset 6 d'Et-Tahrime.

4) Versets 10-12 d'El-Infitâr.

Dieu nous rapporte : Dieu est le Vainqueur, au-dessus de Ses créatures. IL envoie à votre rencontre des anges gardiens. Quand la mort surprend l'un de vous, nos émissaires, parmi les anges, reçoivent son âme, sans aucune négligence.1 et Dis-leur : " L'ange de la mort chargé de vous, vous fera trépasser et vous retournerez ensuite à votre Seigneur.2 Ils aiment tous les êtres vivants et tous les objets que leur Créateur affectionne et ils estiment les véritables croyants et les vertueux parmi les hommes. Ils ne cessent d'implorer Dieu pour leur accorder Son Pardon. IL nous informe : Ceux qui portent le trône et ceux qui font cercle autour célèbrent les louanges de leur Seigneur et croient en Lui. Ils implorent Son Pardon pour ceux qui croient en disant : " Seigneur, Tu embrasses tout de Ta Miséricorde et de Ta Science! Pardonne à ceux qui se repentent et suivent Ta voie! Préserve-les du supplice de la fournaise." 3

L'envoyé divin confirme cette idée. Il a déclaré : " Quand le croyant accomplit sa prière, les anges ne cessent d'invoquer Dieu en sa faveur, tant qu'il se trouve à l'intérieur du lieu de la prière. Ils répètent : " ? Seigneur bénis-le et accorde-lui Ta Miséricorde !4" Leurs invocations pour obtenir le pardon céleste englobent tous les croyants, comme le remarque le Monarque Eternel : Les anges célèbrent les louanges de leur Seigneur et implorent Son Pardon en faveur de ceux qui sont sur terre. Or ça, Dieu n'est-IL pas Clément et Compatissant, par excellence? 5 Par contre, les anges maudissent les mécréants et les transgresseurs des prescriptions coraniques.

Le Seigneur a clamé : Sont maudits de Dieu, des anges et des hommes dans leur ensemble, les infidèles qui meurent

1) Verset 61 d'El-An'âme.

2) Verset 11 d'Es-Sajdah.

3) Verset 7 de Ghâfir

4) Cité par El-Boukhârî sous le N° 647 et par Mouslim sous le N° 649.

5) Portion du verset 5 d'Ech-Choûrâ.

dans l'infidélité.1 Le Jour de la Résurrection, les anges recevront les croyants au Paradis et conduiront en Enfer les criminels et les infidèles. Ils féliciteront les premiers et comme le précise Dieu : Les anges entreront auprès des croyants véritables par chaque porte pour leur dire : " Que la paix soit avec vous! Vous avez persévéré! Que votre ultime demeure est belle!" 2 Les anges persécuteront les polythéistes en enfer où : Les êtres humains et les pierres serviront de combustibles à un feu sur lequel veilleront des anges gigantesques, impitoyables, ne désobéissant pas à Dieu en ce qu'IL ordonne et exécutant ce qui leur sera commandé.3

2°) La croyance aux livres révélés Découvrez l'Islam 2°) La croyance aux livres révélés

La mission dévolue aux messagers divins consiste à divulguer au sein de l'humanité entière l'orientation du Sage Parfait. Celui-ci, par leur intermédiaire, expose à Ses créatures humaines Sa bonne direction, les honore avec Sa révélation, le tout afin de les sauver de leurs égarements et de les assister contre leur orgueil. Il est mentionné dans le Saint Coran :

Les hommes formaient une même communauté. Dieu leur envoya des prophètes comme annonciateurs et avertisseurs et, par eux, IL transmit l'Ecriture renfermant la vérité afin d'arbitrer leurs différends.4 Ces livres révélés renferment les prescriptions de la mission divine adressée à l'homme, leurs cachets, par conséquent, sont empreints des qualités de Celui qui les a faits descendre. Ils sont pleins de lumière et d'orientations louables. Dieu a décrit la Torah qu'IL a transmise à Moïse (B.S.D.L) : Nous avons révélé La Torah

1) Verset 161 d'El-Baqarah.

2) Versets 23-24 d'Er-Ra'd

3) Portion du verset 6 d'Et-Tahrime.

4) Verset 213 d'El-Baqarah.

où il y a une direction et une Lumière.1 Sa description de l'Evangile communiquée à Jésus, fils de Marie (B.S.D.L) est analogue à la précédente. IL a dit : Nous donnâmes à Jésus l'Evangile contenant une direction et une Lumière.

L'Evangile devait confirmer l'ancienne Torah et servir de direction et d'exhortation à ceux qui craignaient Dieu.2 .

Ces orientations remarquables et cette clarté se trouvent dans toutes les révélations confiées à chacun de Ses apôtres. Le Musulman croit en la mission de tous ceux-ci, par obéissance au Seigneur et en conformité avec ce verset : ô croyants! Croyez en Dieu, en Son messager, au Livre qu'IL a progressivement révélé à Son messager, au Livre qu'Il a révélé, antérieurement. Quiconque ne croit pas en Dieu, en Ses anges, à Ses Ecritures, en Ses prophètes et au Jour Dernier erre très loin de la bonne voie.3 La personne qui n'a pas foi en un seul livre céleste ne croit pas en tous les autres.

Le Maître des univers ordonne au prophète et aux croyants de ne pas mésestimer Ses écrits, IL leur annonce : Dites : " Nous croyons en Dieu, à ce qui nous a été révélé, à ce qui a été révélé à Abraham, Israël, Isaac, Jacob, aux douze tribus, à ce qui a été confié à Moïse, à Jésus, aux prophètes par leur Seigneur. Nous ne faisons aucune distinction entre eux et à Dieu nous sommes soumis " 4 IL avait exhorté, auparavant, les générations passées et leur avait enjoint de sauvegarder les Textes qui avaient été révélés à leur intention : Nous avons révélé la Torah où il y a une direction et une référence pour les prophètes soumis à la volonté divine, les rabbins, les grands prêtres, gardiens et témoins de l'Ecriture de Dieu.5 Les Anciens ont oublié ces Livres et s'en sont débarrassés, ils

1) Portion du verset 44 d'El-Ma-idah.

2) Portion du verset 46 d'El-Ma-idah.

3) Verset 136 d'En-Nissâ'.

4) Verset 136 d'El-Baqarah.

5) Portion du verset 44 d'El-Ma-idah.

ne furent pas capables de les sauvegarder. De nombreuses falsifications et plusieurs changements y furent introduits et furent, ainsi, exposés aux ajouts qui ne font pas partie intégrante des Paroles divines. Dieu les menace : Certes, une fraction d'entre eux altère, par une articulation défectueuse intentionnellement, le texte de l'Ecriture pour vous faire croire que ce qu'ils lisent y est. Or ce qu'ils prétendent lire n'est pas dans l'Ecriture. Ils attribuent leurs propres mensonges à Dieu, sciemment! 1 Dieu menaça de Son terrible châtiment les gens qui ont opéré ces défigurations : Malheur à ceux qui, de leurs mains, écrivent un livre pour le vendre à vil prix en prétendant qu'il provient de Dieu! Malheur à eux pour ce que leurs mains ont écrit! Malheur à eux pour le profit qu'ils en tirent!2 Le même sort sera réservé à ceux qui ont supprimé de ces Livres certains passages ou qui ont participé, en toute conscience, à leur perte.

Dieu les informe de ce qui les attend : Ceux qui cachent aux hommes quelques parties de l'Ecriture envoyée d'en haut et les vendent à vil prix, se préparent au supplice du feu et Dieu ne leur adressera pas la parole, le Jour de la Résurrection.

IL ne les absoudra point; un châtiment douloureux leur sera réservé. 3. L'Evangile4 authentique qui a été révélé à Jésus figure parmi les Livres célestes qui ont été perdus : Nous avons également pris acte de l'engagement de ceux qui se disent Chrétiens. Eux, aussi, ont oublié une partie de ce qui, dans l'Ecriture, devait leur servir d'avertissement. 5

1) Verset 78 d'Al-'Imrâne.

2) Verset 79 d'El-Baqarah.

3) Verset 174 d'El-Baqarah.

4) Les Livres en usage chez les Chrétiens, de nos jours, n'ont pas été révélés à Jésus, mais ce sont des Evangiles attribués aux disciples du fils de Marie (B.S.D.L) et aux élèves de ces deniers. La biographie de Jésus, les étapes de sa prédication et ses miracles sont enregistrés dans ces écrits personnels. On y trouve aussi certains conseils divins qui faisaient, probablement, partie de la révélation faite au prophète du Christianisme. (Note de l'auteur).

5) Portion du verset 14 d'El-Ma-idah

Le Seigneur des univers a choisi Mohammed pour diffuser à l'ensemble des hommes Sa dernière Mission. Ce dernier messager leur rappela la réalité, contenue dans les Livres et dont une partie est perdue et oubliée et une autre

faussée et falsifiée. Le Coran, tout de lumières, d'orientations, exactes et justes, et de miséricorde pour toutes les personnes, sans exception, lui fut révélé. Il y est mentionné : ô vous qui avez reçu l'Ecriture! Notre envoyé est venu à vous pour mettre en évidence pour vous une grande partie de l'Ecriture que vous cachiez, en négligeant, d'ailleurs, de divulguer bien d'autres choses. Une Lumière est venue vers vous ainsi qu'un Livre édifiant.1 Le Coran, synthèse de tous les Livres antérieurs, confirme et résume le fond de ceux qui ont été perdus, Son Auteur l'ayant embelli de trois caractéristiques:

l'assurance de sa conservation, l'éloquence de son style et la noblesse de ses idées. IL nous affirme : A toi, aussi, IL a révélé le Livre contenant la vérité pour confirmer l'Ecriture antérieure et la préserver de toute altération. Juge entre eux d'après ce que Dieu a révélé et ne les suis pas dans leurs passions qui les écartent de la vérité que tu as reçue.

A chacun de vous nous avons donné une loi et une voie.2 Ce Livre, nommé Le Saint Coran et le prophète qui l'a propagé aux habitants du monde, constituent, tous les deux, l'apothéose des bienfaits divins offerts aux hommes. IL nous apprend : En vérité, Dieu a usé de bonté avec les croyants en leur envoyant un prophète choisi parmi eux pour leur communiquer Ses versets, les purifier de leurs péchés, leur enseigner le Coran et la sagesse, bien qu'ils fussent, antérieurement dans un égarement manifeste.3 Le Tout Miséricordieux s'est chargé de préserver Son Dernier Livre, ainsi Sa Parole s'éternisera comme témoin, de génération à génération, en faveur des hommes ou

1) Verset 15 d'El-Ma-idah.

2) Portion du verset 48 d'El-Ma-idah.

3) Verset 164 d'Al-'Imrâne.

contre eux. IL assure que : C'est Nous qui avons révélé le Coran et c'est Nous, certes, qui en sommes les gardiens.1 puis s'adressant à Son messager, IL lui ordonne : C'est à Nous qu'incombe, en vérité, la réunion du Coran et sa diction.

Lors donc que Nous le lirons, suis-en la lecture. A Nous, ensuite de l'exposer clairement.2 Le Coran reste donc le seul Livre céleste à avoir échappé aux falsifications et à la dégradation car c'est Son Auteur qui l'a, toujours, protégé.

Celui-ci souligne : Le Coran est un Livre puissant, inaccessible à l'erreur, une révélation émanant d'un Sage, digne de louange.3 Dans ce cadre, - la

conservation - Dieu a facilité l'apprentissage par coeur de Son Livre. Celui-ci ayant été révélé à une nation qui ne savait ni lire ni écrire, la mémoire demeurait, pour elle, l'unique moyen de préserver son histoire, son patrimoine culturel, sa littérature, sa généalogie et autres.

IL a certifié : Certes Nous avons facilité le Coran pour la réflexion. Existe-t-il quelqu'un qui réfléchisse? 4 Sa révélation s'est étalée sur vingt-trois années pour rendre plus facile, au prophète et à ses Compagnons, son apprentissage, sa compréhension et la pratique de ses prescriptions dans la vie de tous les jours. L'envoyé divin l'a, en effet, appris, Dieu lui a promis de lui envoyer l'archange Gabriel, chaque mois de Ramadan, pour réviser avec lui le noble Livre, approfondir son explication et ses commentaires. Ibn El-'Abbâsse rapporte que "L'envoyé de Dieu était le plus généreux des hommes, surtout durant le mois de Ramadan lorsqu'il rencontrait l'archange Gabriel.

En effet, chaque nuit de ce mois envoûtant, il retrouvait Gabriel qui lui inculquait le Coran. Durant cette période, le messager divin était plus généreux que le vent à faire du bien.5" D'autre part, le Coran nous fait savoir la ferme volonté de Mohammed d'acquérir de

1) Verset 9 d'El-Hidjr.

2) Versets 17-19 d'El-Qiyâmah.

3) Versets 41-42 de Foussilat.

4) Verset 17 d'El-Qamar.

5) Cité par El-Boukhârî sous le N° 1902 et par Mouslim sous le N° 2308.

mémoire le texte sacré, il répétait le même mot et en même temps que le facteur divin qui venait le lui transmettre. Il craignait d'en oublier un passage ou une expression ou même un mot. Le Créateur le calma et le rassura en lui confiant qu'IL se charge, Lui, de sa sauvegarde. IL lui proclame : Ne te hâte pas de réciter le Coran avant que ne soit achevée pour toi sa révélation. Dis : " Seigneur, augmente mon savoir." 1 et lui réaffirme : Ne remue point la langue, dans ton empressement, de réciter le Coran. C'est à Nous qu'incombe, en vérité, sa réunion et sa diction. 2

L'apôtre de Dieu dépensait de gros efforts pour voir ses Compagnons se transformer en pédagogues chevronnés afin de faire aimer, apprendre et

expliquer le Livre aux néophytes.

L'un de ceux-là, 'Oubâdah ibn Es-Sâmit rapporte que : "Le messager divin était très occupé mais dès qu'il voyait un émigrant arriver de la Mecque l'honorée ou un nouveau converti, il le confiait à l'un de nous pour lui enseigner le Coran.3" Les Compagnons suivaient avec une attention, réelle et quotidienne, tous versets fraîchement révélés. Omar ibn El-Khattâb répétait : " J'avais un Ançarî (axillaire) comme voisin, issu des Banî Oummyah ibn Zaïd - qui est une famille médinoise - Nous nous relayions pour aller voir le messager de Dieu, à tour de rôle. Lors de ma journée et après mon retour, j'informais mon voisin de ce qui a été révélé au prophète et le mettais au courant des intentions et projets de celui-ci. Le lendemain, il me communiquait toute information nouvelle.

4" Mohammed incitait, sans cesse, ses Compagnons à apprendre le Coran. Il leur disait tous les jours : "Le meilleur croyant, parmi vous, est bien celui qui commence par apprendre le Coran pour, ensuite, le faire apprendre à autrui.5 " et porta à leur connaissance : "Il sera dit à celui qui avait appris le Coran, dès qu'il entre au Paradis : "Lis le Coran et monte !" Lorsqu'il récite un verset, il escalade d'un degré vers les places de choix

1) Portion du verset 114 de Taha.

2) Versets 16-17 d'El-Qiyâmah

3) Cité par Ahmed sous le N° 22260.

4) Cité par El-Boukhârî sous le N° 89 et par Mouslim sous le N° 89.

5) Cité par El-Boukhârî sous le N° 5027.

de la demeure éternelle jusqu'à ce qu'il termine ce qu'il connaissait du Livre Saint. 1" La récitation du noble Livre et sa conservation dans la mémoire figurent parmi les meilleures dévotions. L'apôtre divin a souligné : " Celui qui récite le Coran d'une façon excellente sera réuni avec les nobles anges vertueux et celui qui le récite péniblement sera doublement rétribué.2 "

Les Compagnons se mirent à l'apprendre avec une émulation, saine et manifeste, à l'étudier ensuite et à réfléchir sur son contenu afin d'en faire le code de leur vie. Plusieurs centaines d'entre eux l'apprirent, en entier, du vivant du prophète. L'illustre Compagnon Qatâdah demanda les noms des fidèles qui ont groupé le Coran, à Anasse ibn Mâlik, valet de l'envoyé de Dieu, et du temps de celui-ci. Il lui

répondit :

"Ce sont quatre Ançârs: Oubaï Ibn Ka'b, Mou'âz ibn Djabal, Zaïd ibn Thâbit et Abou Zaïd

3" Parmi les épouses des Compagnons qui ont appris le Noble Coran, Oummou Waraqah bint Abdellah ibn El-Hârith El-Ançarî. Le prophète lui ordonna de diriger la prière, chez elle, pour les filles d'Eve de sa propre famille et éventuellement celles de son voisinage. Il lui désigna un muezzin et elle effectua cette lourde responsabilité le restant de sa vie4. Le Livre Sacré est transmis de génération en génération. Son Auteur Unique le décrit dans un hadîth qoudoussî=pur et saint) comme étant : "Un livre qui ne peut être lavé avec de l'eau et que tu liras, ô Mohammed, dans les deux états de veille et de sommeil 5"

Ibn El-Djazrî a écrit : " Pour apprendre le Coran, nous comptons, non pas sur les cahiers et les livres, mais principalement sur la mémoire et c'est là une des caractéristiques les plus élevées octroyée par le Seigneur des univers à la nation musulmane." Dieu a fait observer que Son Livre, pour être appris, n'a point besoin

1) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 3780.

2) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4937 et par Mouslim sous le N° 798.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N° 5003 et par Mouslim sous le N° 2465.

4) Cité par Abou Dâoud sous le N° 591 et par Ahmed sous le N°26739.

5) Cité par Mouslim sous le N° 2865.

de support matériel qui peut être lavé avec de l'eau mais il est conservé dans les mémoires. C'est ainsi qu'IL a décrit Sa nation en disant "Leurs Evangiles se trouvent dans leurs mémoires."

Pour avoir une idée du nombre de croyants qui ont appris, selon les normes, le Coran, il nous suffira de citer que soixante dix d'entre eux furent massacrés le jour nommé désormais par les Musulmans Bîr Ma'oûnah. Le même Anasse, cité plus haut, relate : " Des gens se présentèrent devant le messager divin et lui demandèrent de déléguer avec eux quelques croyants pour enseigner le Coran aux membres de leur tribu. Il désigna soixante dix personnes, appelées El-Qourrâ' (les récitateurs), sélectionnées parmi les Ançars. C'étaient des hommes qui, en permanence, lisaient le Livre, l'étudiaient, le commentaient et réfléchissaient sur

son fond. Ils partirent avec les "ambassadeurs" mais arrivés à destination, ils furent, lâchement, assassinés.1 "

Après le décès de Mohammed, un grand nombre d'elqourrâ', furent tués lors de la bataille d'El-Yamâmah. Omar ibn El-Khattâb eut peur de voir certains passages du Coran se perdre. Il se rendit chez le calife, Abou-Bakr Es-Saddîq, et lui confia : " De nombreux qourrâ' sont tombés en martyrs lors de la bataille d'El-Yamâmah et je crains que d'autres, parmi eux, subiront le même sort. Il nous faut sauver le Coran tant que beaucoup d'entre eux sont encore en vie.2" Cette intervention entraîna l'initiative des Compagnons à réunir le Coran dans un manuscrit du temps du premier calife que l'Islam a connu. En réalité, ce premier manuscrit groupait les morceaux écrits sous la dictée du prophète, recherchés après sa mort et retrouvés. 'Othmâne ibn 'Affâne a précisé que son beau-père (B.S.D.L), chaque fois qu'il recevait un verset nouveau, réunissait ses scribes et leur disait " Placez ce verset dans la sourate où telle chose a été citée. 3" Les Compagnons rivalisaient à qui mieux pour consigner tout le texte révélé, en dépit de sa longueur, quelquefois. C'est, précisément, ce qui s'était passé avec la

1) Cité par Mouslim sous le N° 677.

2) Cité par El-Boukhârî sous le N°4986.

3) Cité par Abou Dâoud sous le N°786 et par Et-Tarmizî sous le N° 3086.

sourate d'El-An'âme qui est l'une des plus longues sourates du Livre. Elle fut révélée à la Mecque l'honorée du temps où les tortures infligées aux Musulmans par les mécréants mecquois avaient atteint leur summum. Ibn 'Abbasse narrait : " La sourate d'El-An'âme fut révélée d'un seul trait, de nuit. Ils ont terminé son écriture- à l'exception de six versets révélés à Médine l'Illuminée1 - la même nuit, c'était pour eux un point d'honneur. 2"

Le prophète faisait beaucoup preuve de soin à ce qui s'écrivait sous sa dictée et tenait toujours à entendre, une seconde fois, ce qui a été mentionné. L'un des plus célèbres de ses scribes, Zaïd ibn Thâbit racontait : "J'écrivais les versets coraniques dès leur révélation sous la dictée de notre Guide. Une fois ma fonction terminée, il me demandait de relire ce que j'avais enregistré. Je m'exécutais, bien sûr, et s'il trouvait la moindre faute, il la corrigeait!

3". L'envoyé de Dieu, pour éviter tout mélange entre le Livre Révélé et ses propres paroles, a mis en garde ses "secrétaires" et leur énonça clairement : "Ne consignez rien d'autre que le Coran. Que celui qui a écrit sur moi, le Coran mis à part, quelque sentiment ou opinion ou impression, qu'il l'efface!4 " Le même Zaïd précisait que lorsque le maître trépassa, les supports matériels sur lesquels le

texte a été inscrit n'étaient pas encore rassemblés dans un livre5.

A ce propos, El-Khattâbî a consigné pour la postérité : "Le prophète n'a pas rassemblé les sourates du Coran dans un livre parce que le messager craignait l'abrogation possible d'un verset ou d'une prescription, mais la révélation étant clôturée par son trépas, les califes orthodoxes furent inspirés à le faire, respectant ainsi la promesse de le sauvegarder pour la nation musulmane. L'opération débuta sous le califat d'Abou Bakr, sur insistance de Omar 6 " Après

1) Ce sont les versets 20/91/141/151/152/153 (N.T).

2) Cité par Ibn El-Djawzî dans Zâd El-Massîr (1/3) et par El-Qâssimî dans Mahâssine Et-Ta'wîl (446/6).

3) Cité par Tabarânî dans El-Awssat sous le N° 1985. El-Haïthame a noté: "Cité par Tabarânî suivant deux sources d'informateurs, les hommes de l'une des sources sont dignes de confiance" extrait de Madjma' Ez-Zawâ-id (257/8)

4) Cité par Mouslim sous le N° 3004.

5) Cité par Ed-Dîr '?qôlî en remontant jusqu'à Zaïd ibn Hârithah dans El-Fawâ-id et Es-Sayoûtî l'a inscrit dans Itqâne 'Ouloûme Ed-Dîne (164/1)

6) Extrait d'El-Itqâne fî 'Ouloûmi El-Qourâne d'Es-Sayoûtî (164/1).

l'an 6321, la guerre contre les apostasiés fut déclenchée. La bataille d'El-Yamâmah fut des plus sanglantes, un millier de croyants dont de nombreux qourrâ' trouvèrent la mort au champ d'honneur. Aussitôt Ibn El-Khattâb suggéra au calife de réunir toutes les paroles divines révélées dans un livre pour deux raisons : éviter leur perte et profiter des connaissance des autres qourrâ', avant leurs morts. Es-Saddîq acquiesça et forma une commission pour effectuer la mission, noble et délicate.

Elle fut présidée par le jeune Compagnon, Zaïd ibn Thâbit, copiste d'une grande partie de la révélation et l'un des premiers à avoir appris, dans sa totalité, le Coran. Ce président confiait :

"Je fus convoqué, après le massacre d'El-Yamâmah, au bureau du calife. Omar s'y trouvait. Abou Bakr me brossa la situation présente puis me présenta l'avis d'Ibn El-Khattâb. Il m'avoua qu'il n'était pas d'accord avec cet avis, au début, car le messager ne l'a pas fait luimême mais Omar a fini par le convaincre de

l'importance de l'acte.

Persuadé de la portée de l'affaire, il me déclara : "Tu es jeune et sage, tu es estimé par l'ensemble de la société, tu as écrit la révélation sous la dictée du messager, recherche donc tout ce qui a été transmis à notre guide, contrôle-le, minutieusement, rassemble toutes les sourates dans un seul livre." Je leur rétorquais : "De quel droit osez-vous accomplir une action que l'envoyé n'a pas faite?"

Abou Bakr arriva, avec tout son sérieux, par me faire pencher vers leur point de vue. Je fis le serment par Allah, que s'il m'avait ordonné de prendre une montagne sur mon dos pour la transférer ailleurs je l'aurais effectué sans sourciller. C'était la plus lourde de toutes les responsabilités que j'ai eu à affronter. J'ai accepté la mission et me suis mis à la recherche de tous les supports sur lesquels les versets étaient consignés. J'ai examiné tous les morceaux de papier, les omoplates, les rameaux de palmier, j'ai fait appel à la mémoire de gens honnêtes, j'ai passé le tout au peigne fin, en toute conscience au point que je n'ai trouvé que chez le seul Khouzaïmah El-Ançarî les versets (128/129) de la sourate d'At-Tawbah : Un messager issu de vous est venu à vous. Ce que vous endurez lui pèse.

Votre salut lui tient au coeur! Il est plein de bonté et de compassion à l'égard des croyants. Le travail terminé, j'ai remis la totalité des pièces au calife qui les conserva dans son bureau jusqu'à sa mort. Le deuxième calife, Omar ibn El-Khattâb, les garda, précieusement, et avant son assassinat, il les confia à Hafçah, sa

1) Année du passage de l'envoyé de Dieu à l'Autre Monde. (N.T)

propre fille et mère des croyants. 1"

Une autre version nous renseigne sur la méthode suivie par le jeune Zaïd. Le président ne se contentait point de ce qu'il avait appris lui-même et les autres Compagnons mais il dépensa de grandes énergies pour redécouvrir toutes les pièces écrites sous la dictée du messager. Le ou les possédants de tels documents devaient se présentés devant la commission avec deux témoins pour authentifier la Vérité, du document, de la circonstance et du lieu de son écriture, dictée de la bouche même de l'apôtre de Dieu. Yahyâ ibn Abderrahmâne ibn Hâttib a enregistré : "Dans un de ses sermons à la mosquée, Ibn El-Khattâb déclara "Quiconque a écrit des versets sous la dictée du messager, qu'il les apporte au bureau du calife! " Ces versets ont été copiés sur des feuilles de papier, des planches ou rameaux de palmier. L'un de ceux-ci n'était accepté que si deux

témoins attestaient de sa véracité.

2" Abou Châmah El-Maqdissî, de son côté, a enregistré : "La commission ne tenait compte que de ce qui a été écrit devant le prophète et confirmé par ce que les croyants avaient appris. Le seul recours à la mémoire n'était pas valable, pour ses membres. Zaïd avait déclaré qu'il n'avait trouvé chez personne l'inscription des deux derniers versets de la sourate d'Et-Tawbah. Il rejetait tout passage appris par coeur s'il n'était pas écrit.

3" De cette façon, la commission termina sa mission après avoir exigé de voir le document écrit que deux témoins, au moins, devaient en certifier l'authenticité et attester qu'il fut écrit sous la dictée du prophète 'Othmâne ibn 'Affâne, pendant son califat, décida d'écrire définitivement ce qui a été réuni du temps d'Abou Bakr. Pour ce faire, il re-ordonna la constitution d'un autre groupe de travail au sein duquel se trouvaient quatre croyants qui connaissaient le Livre par coeur4. Houdhaïfah répétait : "Le

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4679.

2) Cité par Ibn Abî Dâoud dans son livre El-Massâhif sous le N° 89.

3) voir :

a) Itqâne 'Ouloûme Ed-Dîne (167/1)

b) Fath El-Bârî (630/8)

4) Ce nouveau groupe était composé de 12 Compagnons. Kathîr ibn Aflah a mentionné : "Lorsque 'Othmâne ibn 'Affâne décida de faire écrire le Moushaf, 12 croyants furent désignés

calife adressa une correspondance à Hafsah, la pria de lui donner les documents qu'elle gardait et lui a promis de les lui restituer une fois l'opération terminée. La mère des croyants ne trouva aucun inconvénient et répondit positivement à la requête." Ibn 'Affâne donna l'ordre à Zaîd ibn Thâbit, le médinois, et aux trois mecquois Abdellah ibn Ez-Zoubaïr, Sa'îd ibn El-'Asse et Abderrahmâne ibn El-Hârith ibn Hichâme de se mettre à la besogne. Il recommanda aux trois mouhâdjirines, en présence du Ançarî que, dans le cas d'un différend entre eux et Zaïd, ils enregistreront le texte sacré en conformité avec le langage de Qouraïche, car, précisa-t-il, c'est dans leur langue que la révélation fut communiquée. La commission, sur cette base, entama son travail1. Les copistes, d'après la version

d'Et- Tarmizî, se divergèrent au sujet d'un seul mot, Et-Tâboût. Ils présentèrent l'affaire au calife qui a tranché en faveur de la calligraphie qouraïchite2.

Du temps du califat d''Othmâne, sept exemplaires furent écrits. Il garda un à la Médine l'illuminée et envoya un exemplaire à chacune des six grandes métropoles du monde musulman, nouveau et vaste. Cet exemplaire servira de modèle à toute édition prochaine.

Ibn 'Affâne, aussitôt, ordonna la destruction de toute pièce comportant des passages du noble Livre. Houzaïfah a inscrit : "A la fin de la copie du Coran, le calife rendit à Hafsah les supports initiaux, comme prévu, conserva un exemplaire au siège du califat, fit parvenir un à chacune des six préfectures des plus importantes du nouvel espace musulman et somma les croyants de brûler tout document qui porte des sourates ou versets."3 Cette mesure, négative en apparence, était dictée par des éventualités qui pourraient surgir : un texte non revu par le prophète, un autre où manque un mot, un troisième avec un mot en plus. Certains Compagnons qui savaient lire et pour exécuter cette tâche. Il y avait parmi des Qouraïchites et des Ançars. Parmi ces derniers figuraient Oubaï ibn Ka'b et Zaïd ibn Thâbit." Cité par Ibn Abî Dâoud dans son livre El- Massâhif sous le N° 89.

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3506.

2) Cité par ET-Tarmizî sous le N°3104.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N°4988.

écrire, ont enregistré ce qu'ils avaient appris dans un livre où une faute de grammaire ou d'orthographe risquait de se glisser, par inattention ou par ignorance. Le cousin germain de Mohammed et son gendre, en même temps, Ali ibn Abî Tâlib, avait classé, dans le sien, les sourates suivant l'ordre chronologique de leur révélation. Persuadés de la taille et de l'effet du décret du calife, tous les croyants firent preuve d'obéissance et pulvérisèrent tout document en leur possession.

Le futur quatrième calife, Ali, fit une déclaration solennelle :

"Ne soyez pas extrémistes envers 'Othmâne et ne dites que du bien de son arrêté, concernant le moushaf1 et son exigence d'anéantir tout le reste. Si j'étais à sa place j'aurais agi exactement comme lui, je le jure par Allah

2." Son compatriote Mas'ab ibn Sa'd confirma ce point de vue. Il a écrit : "J'ai vécu, dans Médine l'illuminée, le moment de la résolution d'Ibn 'Affâne touchant la copie du Coran. Tout le monde l'approuva et personne n'adressa de critique à son égard.

3 " Ibn 'Affâne fut réconforté par la réaction de ses administrés. Il n'a fait que concrétiser et peaufiner ce que Abou Bakr et Ibn El-Khattâb avaient déjà commencé. Si la communauté n'avait pas accepté l'opération, elle se serait révoltée contre lui comme elle le fera quand il donnera à certains membres de sa famille des postes de haute responsabilité.

Notons, enfin, que le calife n'a pas demandé à ses représentants, dans les provinces, d'effectuer une sorte d'enquête policière pour s'assurer de l'obéissance des croyants.

Il pensait - à juste titre, d'ailleurs - que les fidèles se soumettront de bonne grâce et sans coercition aucune.

Ainsi donc le texte coranique préservé, d'abord oralement, du vivant du prophète par ses Compagnons, le fut ensuite par écrit. Il fut, est et sera transmis de génération à

1) C'est presque un nom propre désignant le livre où est écrit le Coran. (N.T)

2) Cité par Abou-Bakr ibn Abî Dâoud dans son livre El-Massâhif sous le N° 77.

3) Cité par El-Boukhârî dans son livre Khalq Af'âl El-'Ibâd sous le N° 161 et par El-Qâssim dans sa livre Fadhâ-il El-Qourâne sous le N° 460.

génération. Des centaines de milliers de Musulmans, de par le monde, l'apprennent par coeur. Il nous est parvenu dans la version transcrite lors du gouvernement du troisième calife orthodoxe. Elle date depuis plus de quatorze siècles et n'a subi ni modification ni variation, ni rajout ni diminution.

3°) La croyance aux prophètes

L'Omniscient a sélectionné des messagers, parmi Ses créatures les plus vertueuses, pour transmettre Sa Mission aux hommes dans leur totalité. IL les chargea de faire savoir à ceux-ci leur religion et de les informer de ce que Dieu désire pour eux. Celui qui leur obéit et croit en leur mission, récoltera le bonheur, ici bas, et la Satisfaction divine, dans l'autre monde et celui qui transgresse les principes du Seigneur provoquera Son courroux. IL a mis en garde les personnes :

Nous avons fait une révélation à des prophètes annonciateurs et avertisseurs afin que les hommes n'aient à invoquer aucun argument devant Dieu, quand la mission des Prophètes sera accomplie. Dieu est Sage et Puissant.1 Ces messagers représentent la preuve que le Créateur n'a oublié aucun peuple.

IL le fait observer Lui-même : Il n'y a pas de communauté chez laquelle aucun avertisseur ne soit passé.2 Le messager de Dieu confirme cette idée : "Le Sage impartial a révélé les Livres aux hommes et leur a délégué des prophètes et c'est pour ces raisons qu'IL n'acceptera d'excuses de personne.3" Le Coran et la Sunna nous ont cité le nom de certains d'entre eux. Ce sont : Adam, Noé, Hoûd - Hod -, Sâlah, Chou'aïb, Ibrâhîm - Abraham -, Lot, Ismâ'îl - Ismael -, Ishâq- Isaac -, Ya'qoûb - Jacob ou Israël - Idrisse, Zoû El-Kifle, Dâoud, Soulaïmâne, Ayyoûb - Job - Yoûcef - Joseph- Yoûnesse -

1) Verset 165 d'En-Nissâ'.

2) Portion du verset 24 de Fâtir.

3) Cité par Mouslim sous le N° 2760.

Jonas -, Moûssâ - Moïse -, Hâroune - Aaron - Yoûcha', Ylyèsse -Elie-, El-Yousou', Zakaryâ -Zakarie - Yahyâ - Jean Baptiste - '?ssâ - Jésus- et Mohammed (B.S.D.E). Un grand nombre d'entre eux n'ont pas été mentionnés. Le Coran le confie au dernier envoyé divin : Nous avons fait une révélation à des prophètes dont nous t'avons précédemment narré le récit et à d'autres que nous ne t'avons pas cités.1 Ils appartiennent, tous, sans exception, au genre humain, ils ne se distinguent des autres hommes que par le fait d'avoir été choisis par Dieu pour communiquer Sa Mission, répandre Sa Lumière et Son parfum. IL nous l'apprend, sans ambages :

Nous n'avons envoyé avant toi uniquement que des hommes auxquels Nous faisions des révélations. Interrogez donc les détenteurs de l'Ecriture, si vous n'êtes pas au courant. Nous n'avions jamais fait de ces hommes des corps se passant de nourriture ou des êtres immortels.2 Ils ont tous les mêmes besoins que le commun des mortels, le boire, le manger, le sommeil et autre sexualité. Ils ont été frappé par la maladie, ont connu l'espoir et la déception, subi la prédestination avec ses deux facettes, l'agréable et l'amère et ont fini par mourir.

Ils ne sont nantis d'autres capacités que celles que Dieu a bien voulu leur accorder : Les prophètes dépêchés auprès des mécréants leur dirent : " Nous sommes, certes, des humains comme vous, mais Dieu comble de Sa Bonté qui IL veut parmi Ses serviteurs. Nous ne pourrions vous fournir un argument décisif qu'avec la

permission de Dieu. Que les croyants placent leur confiance en Dieu."3 Le Seigneur qui les a envoyés leur a octroyé des miracles qui ont prouvé à leur peuplade leur sincérité, quand ils leur affirmaient qu'ils étaient chargés de la mission divine. Le dernier messager divin répétait souvent : "Chacun des prophètes a reçu des prodiges.

1) Verset 164 d'En-Nissâ'.

2) Versets 7-8 d'El-Anbyâ'.

3) Verset 11d'Ibrahîm.

Dieu m'a donné des miracles et des preuves qui attestent ma prédication. IL m'a révélé, directement, Sa mission. J'espère être, parmi eux, celui qui aura le plus d'adeptes, le Jour de la Résurrection.1 " Le Souverain des univers les a sélectionnés parmi Ses créatures pour en faire Ses messagers et Ses ambassadeurs auprès de leurs communautés respectives.

Ils sont les plus précieux des hommes et sont dotés de la moralité la meilleure. Ils supportent les peines les plus violentes et les épreuves les plus douloureuses et les plus humiliantes pour atteindre leur but résumé dans la propagation de la religion monothéiste et c'est là l'une de leurs particularités les plus nobles. IL les loue pour leurs qualités : Les prophètes qui vécurent antérieurement à Mohammed transmettaient les messages de Dieu, Le craignaient et ne redoutaient personne, en dehors de Lui. Dieu suffit pour établir le compte des actions humaines.2 Ils ne réclament pas de numéraires en échange de la diffusion de la religion céleste. Noé disait à ses compatriotes : " ? mon peuple, je ne vous demande pas d'argent en échange de ce que je vous transmets de la révélation. Mon salaire n'incombe qu'à Dieu." 3 Le Tout Clément ordonna à Mohammed de répéter aux païens mecquois ce que ses prédécesseurs assuraient à leurs sociétés :

Dis aux idolâtres : " Je ne vous réclame, pour ce que je vous apporte, aucun salaire. Toutefois, celui qui veut emprunter un chemin conduisant vers son Seigneur est libre de faire preuve de charité envers le besogneux."4 Le Créateur a lustré Ses envoyés de qualités humaines parfaites et ordonna à Mohammed d'abord, aux croyants ensuite, de les prendre comme modèles. IL a cité dix-huit noms de prophètes puis a rappelé : Voilà ceux à qui Nous avons donné

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4981 et par Mouslim sous le N° 152.

2) Verset 39 d'El-Ahzâb.

3) Portion du verset 29 de Hoûd.

4) Verset 57 d'El-Forqâne.

l'Ecriture, l'intelligence, la prophétie. Si ces gens-là rejettent les versets du Coran, du moins les avons-Nous confiés à d'autres qui ne les nient point. Tels sont ceux que Dieu a dirigés! Suis donc leur direction.1 Le prophète ultime a appliqué le conseil divin, a suivi le cheminement de ses devanciers et a excellé dans son itinéraire. Son Seigneur l'a récompensé, IL a surélevé sa valeur, surhaussé son nom et fait de lui un modèle parfait pour les gens : Vous avez, dans l'envoyé de Dieu, un beau modèle pour vous, pour quiconque espère en Dieu, au Jour dernier et se souvient fréquemment de Lui.2

La mission de tous les prophètes est, dans son essence, invariable, le monothéisme en est le thème essentiel. Il est affirmé dans le Coran : Nous n'avons envoyé, avant toi, aucun messager sans lui révéler ceci : " Il n'y a pas de divinité excepté Moi! Adorez-Moi, donc!"3 La même observation est valable concernant les législations qu'ils ont apportées : elles sont, toutes, identiques. Dieu l'atteste : IL vous a ouvert, en matière de religion, une voie qu'IL avait recommandée à Noé, celle même que Nous t'avons révélée, celle que Nous avons recommandée à Abraham, à Moïse, à Jésus, à savoir : acquittez-vous du culte à rendre à Dieu et n'en faites pas un sujet de division.4

Le Musulman croit en tous les prophètes, sans établir de distinction entre eux. L'Omniscient le constate chez son dernier envoyé et chez les croyants : Le messager a cru en ce qui lui a été révélé par son Seigneur ainsi que les croyants. Tous ont cru en Dieu, en Ses anges, en ses Ecritures et en Ses envoyés. Nous ne faisons aucune différence entre Ses apôtres. Ils ont affirmé : " Nous avons

1) Versets 89-90 d'El-An'âme.

2) Verset 21 d'El-Ahzâb.

3) Verset 25 d'El-Anbyâ'.

4) Portion du verset 13 d'Ech-Choûrâ.

entendu et nous avons obéi. Nous Te demandons pardon, Seigneur! Vers Toi est le devenir." 1 Refuser de croire en un seul prophète, équivaut, en Islam, au reniement de tous les apôtres divins. L'Eternel le note, menaçant : Les personnes qui ne croient pas en Dieu et Ses prophètes et voudraient Le séparer de ces derniers disent : " Nous croyons en certains messagers mais pas en d'autres". Ils tentent de suivre une voie entre la foi et la mécréance, ceux-là sont des impies! Or, nous avons réservé aux impies un châtiment avilissant.2 La révélation se manifeste aux messagers de trois façons différentes : le dialogue direct entre Le Souverain Suprême et Son serviteur, comme dans le cas de Moïse (B.S.D.L) qui a parlé avec Dieu, ou l'inspiration de l'idée dans le coeur du prophète ou la transmission des paroles divines par l'intermédiaire d'un ange. Celui-ci peut prendre l'aspect d'un homme - pour mettre le recevant en confiance - ou lui apparaître sous sa véritable nature. Le Maître Absolu nous l'enseigne : Il n'est pas donné à l'homme que Dieu lui parle autrement que par inspiration ou derrière un voile ou par l'envoi d'un messager qui lui révèle, par Sa Permission, ce qu'IL veut.3

Tous les messagers sont des hommes vertueux, dotés de moeurs parfaites, cependant leur valeur, auprès de Celui qui les a choisis et dépêchés vers leurs peuplades, varie en degrés. IL le garantit : Nous avons favorisé davantage certains prophètes par rapport à d'autres. A certains, Dieu a parlé. IL en a élevé d'autres à des degrés, dans la hiérarchie. Nous avons donné les preuves à Jésus, fils de Marie, en l'assistant de l'Esprit Saint.4

1) Verset 285 d'El-Baqarah.

2) Versets 150-151 d'En-Nissâ'.

3) Portion du verset 51 d'Ech-Choûrâ.

4) Verset 253 d'El-Baqarah.

Les prophètes que Dieu conseille à Ses créatures obéissantes de préférer aux autres sont ceux qui ont été les plus résolus dans leurs actions et ils sont au nombre de cinq. S'adressant à Mohammed, IL le remémore : Souviens-toi lorsque Nous prîmes l'engagement des prophètes, le tien, celui de Noé, d'Abraham, de Moïse, de Jésus fils de Marie - et un tel engagement fut solennel.1 Dieu lui requiert de faire preuve de patience et d'endurance devant les peines et les souffrances qu'il rencontrera, lors de son appel adressé aux hommes pour les conduire au monothéisme en général et à l'Islam en particulier. IL lui a recommandé : Patiente

à l'exemple des hommes résolus parmi les envoyés de Dieu.2

Le Seigneur a gratifié Son ultime messager, Mohammed ibn Abdellah, de sa préférence par rapport à tous les autres envoyés. IL l'a chargé, pour cette raison, de transmettre le message à l'humanité entière. Informant ses Compagnons de sa position auprès du Sage, par excellence, il leur déclara : "Je serai le maître de la progéniture d'Adam le jour de la Résurrection" et dans une autre version il clama : "Je serai le maître du genre humain le jour de la Résurrection, je ne vous le confie pas par fierté3" Il voulait dévoiler, sans dédain ni orgueil, à son auditoire, le rang et l'honneur que son Créateur lui réserve.

Cette préférence entre les Messagers divins ne doit pas induire les gens en erreur. Mohammed a rectifié le tir et, dès qu'il a eu vent que les gens le préféraient à Moïse il leur a déconseillé : "Ne me préférez pas à Moïse. Tous les êtres humains seront foudroyés, le jour de la Résurrection et je le serai aussi. Je serai le premier à me réveiller, je verrai alors Moïse étendu à proximité du Trône. Avait-il été foudroyé,

1) Verset 7 d'El-Ahzâb.

2) Verset 35 d'El-Ahqâf.

3) Cité par Mouslim sous le N° 2278 et par Et-Tarmizî sous le N°1348 et par Ibn Mâdjah sous le N° 4308 et par Ahmed sous le N° 2542.

comme tout le monde et s'est réveillé avant moi ou bien Dieu a fait de lui une exception ?"

La croyance en la prédestination

La prédétermination est le sixième socle de la foi. Tout ce qui se passe dans ce bas monde, de bien ou de mal, se déroule selon la volonté de Dieu. Personne ne peut rien contre cette Volonté. Sa Décision ne peut être reportée à une date ultérieure. Rien ne l'empêche de se concrétiser. L'Omniscient a rédigé les actes des êtres humains avant de les créer et depuis des temps immémoriaux.

La foi du Musulman en la prédestination comporte trois questions

1°) Dieu est au courant des actes de tout être vivant, homme, bête, plante ou objet animé ou inanimé. Ainsi, toutes nos actions, les bonnes et les mauvaises, sont connues d'avance par Lui, et cette connaissance persistera, éternellement,

conformément à ce verset coranique : C'est Dieu qui a créé les sept cieux et autant de terres. Son Ordre descend graduellement entre les cieux et la terre, pour que vous sachiez qu'IL est Omnipotent et embrasse tout de Sa science.1

2°) Dieu a enregistré tout son savoir. IL le confirme, Lui-même : Ignores-tu que Dieu connaît ce qui est dans le ciel et la terre! Cela se trouve dans un livre. Cela est facile pour Lui.2 IL insiste encore : Nous avons dénombré toute chose dans un archétype clair.3 IL a écrit Sa science, infinie et universelle, cinquante mille ans avant la création de

1) Verset 12 d'Et-Talâq.

2) Verset 70 d'El-Hadjdj.

3) Portion du verset 12 de Yassîne.

l'homme. Le prophète nous l'apprend dans l'un de ses hadîths : "Le Créateur a consigné le sort de tout être cinquante mille ans avant qu'IL ne crée les cieux et la terre.1" lors d'une autre occasion, il a redit : "IL a tout porté dans Son registre, même la création des cieux et de la terre.2"

3°) Il est radicalement impossible d'effacer ou même de changer ce que Dieu a écrit : personne n'y peut rien. IL le manifeste d'une façon claire et évidente : L'ordre de Dieu est un décret prédéterminé.3 Mieux encore, toutes les actions, mauvaises ou bonnes, que l'homme accomplit entrent dans le savoir de l'Omnipotent et Sa Volonté. IL nous l'exprime clairement : Mais vous ne saurez vouloir que si Dieu, Seigneur des mondes, le veuille.4

Les êtres humains ne sont pas forcés d'agir de telle ou telle sorte. Leurs actes ne leur sont pas imposés; malgré eux. Ils sont les créatures les plus nobles et le Tout Miséricordieux a été généreux à leur égard, depuis leur création. IL les a dotés de la faculté de séparer le bon grain de l'ivraie et IL nous précise : N'avons-Nous pas donné à l'homme deux yeux, une langue, deux lèvres? Ne lui avons-Nous pas indiqué deux voies? 5 IL affirme qu'IL les invite à opter pour la Vérité et à délaisser le faux : Ceux qui se sont mis sur la bonne voie, Dieu les guidera, mieux encore, IL leur inspirera la piété.6 Mais s'ils dédaignent cette invitation et qu'ils optent pour la divagation, Dieu les enfoncera dans l'aveuglement, comme IL l'avait fait avec les hypocrites : Leur coeur recèle une maladie; Dieu en a augmenté la gravité. Un cruel tourment leur est réservé, comme prix de leurs

1) Cité par Mouslim sous le N° 2653.

2) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3192.

3) Portion du verset 38 d'El-Ahzâb.

4) Verset 29 d'Et-Takwîr.

5) Versets 8- 10 d'El-Balad.

6) Verset 17 de Mohammed.

dénégations.1 Les hommes sont donc libres de leurs actes, IL leur attribue les actions qu'ils entreprennent de leur bon gré : Quelque bien que vous fassiez, Dieu le sait.2 Ils n'agissent pas sous la contrainte et la coercition du Seigneur, mais Ce dernier connaît leurs actes à l'avance : C'est Dieu qui vous a créés, vous et ce que vous façonnez de vos mains3 La foi en la prédétermination4 implique la croyance à un un ensemble de questions que l'Omniscient a prévus à l'avance:

I) L'acceptation du mal et du bien qui peuvent toucher la personne. Le prophète nous avertit : "L'être humain ne peut prétendre être croyant que jusqu'à ce qu'il croie à la prédestination, son bon et son mauvais côté et qu'il sache que ce qui lui est arrivé ne risquait pas de lui être évité et ce qui lui a été épargné ne risquait pas de l'atteindre.5" Ainsi le coeur du croyant restera, en permanence, attaché à Dieu, origine de toutes les causes et non pas à celles qu'il effectue et qui aboutissent au résultat que le Maître des univers connaît. Cette attitude provoquera en lui deux états d'âme : ou bien ressentir une paix et une sérénité intérieure quand un malheur s'abat sur lui ou bien, dans le cas contraire, aimer encore davantage le Bienfaiteur et espérer recevoir de Lui d'autres faveurs. IL nous met en garde : Nulle calamité n'atteint la terre ni votre personne qui ne soit consignée dans un livre, avant que Nous la fassions survenir. En vérité, cela est aisé pour Dieu qui agit ainsi afin que vous ne vous tourmentiez point au sujet de ce qui vous a échappé et ne vous réjouissiez pas trop de ce

1) Verset 10 d'El-Baqarah.

2) Verset 215 d'El-Baqarah.

3) Verset 96 d'Es-Sâffat.

4) Dans son livre : " Comprendre l'Islam "-Seuil-1976, Frithjoh Schuon écrit : "

Dieu est seul absolue Liberté, mais la liberté humaine, malgré sa relativité n'est pas autre chose que la liberté, comme une lumière faible n'est pas autre chose que de la lumière. " (N.T)

5) Cité par Et-Tarmizî sous le N° 2144 et authentifié par El-Albânaîs dans Sahîh Et-Tarmizî sous le N° 1143 et dans Es-Salsilah Es-Sahîhah sous le N° 2439.

qu'IL vous accorde. Dieu n'aime pas le superbe plein de gloriole.1

II) La quantité et la qualité des biens que possédera chaque être humain, qui lui sont accordés par le Dispensateur des richesses et qui sont connus de Lui depuis l'éternité. IL nous dévoile : Il n'est rien dont Nous n'ayons des réserves. Nous ne les faisons descendre que selon une mesure connue.2 Le Musulman, sur la base de cette conviction, est absolument certain que la fortune de chacun et le terme de sa vie sont de la compétence du Seul Dieu.

IL ordonne à Son messager de le rappeler aux polythéistes : Dis aux mécréants : " Rien ne nous atteindra en dehors de ce que Dieu a déjà prédestiné pour nous, IL est notre Maître. Et c'est en Lui que les croyants mettent leur confiance!" 3 Le prophète confirme la même idée : "Si la communauté entière s'unissait pour t'être utile, elle ne te serait utile en rien sauf en ce qui t'a été prédestiné par Dieu, et si elle s'unissait pour te nuire, elle ne te nuirait en rien à l'exception de ce qui a été prédéterminé par Dieu pour toi. La destinée a été dictée et les pages du livre du destin ont séché.4" Ce comportement, sage et conscient, évite au croyant une ruée folle, avide et insatiable, vers les biens de ce monde, pareille à celle des passionnés par les richesses qui ne font aucune différence entre le licite et l'illicite. L'homme pieux recherchera la fortune par les moyens légaux suivant le conseil de l'apôtre divin : "Ne pensez pas que l'aisance tarde à venir. Toute personne percevra, avant sa mort, le lot des biens qui lui a été prédéterminé. Adressez au Seigneur des invocations raisonnables : le gain licite et l'éloignement de l'illicite.5" Dans un autre hadîth le prophète a

1) Versets 22-23 d'El-Hadîd.

2) Verset 21 d'El-Hidjr.

3) Verset 51 d'Et-Tawbah.

4) Cité par Et-Tarmizî sous le N° 2516 et par Ahmed sous le N° 2664.

5) Cité par Ibn Habbâne dans son livre Es-Sassîh (8:33) et par El-Hâkem dans son

livre El-Moustadrak 4/224 et El-Albânaîs l'authentifié dans Es-Salsilah Es-Sahîhah sous le N° 2607.

112

dit "L'archange m'a confié: chaque personne recevra tout le bien qui lui est prédestiné avant de mourir. Craignez Dieu et adressez des implorations convenables au Tout Glorieux.1" III) Dieu a inscrit à chaque individu la durée et la fin de sa vie :

IL nous le dit : Dieu reçoit les âmes à l'heure de leurs trépas, ainsi que celles qui ne meurent pas au cours de leur sommeil. IL retient celles dont IL a décidé la mort et relâche les autres jusqu'au terme fixé. 2 Cette notion prouve à l'homme sa grande faiblesse et son besoin illimité de l'aide du Secoureur Idéal. Le messager (B.S.D.L) rappelle : "Si Dieu punit les habitants de la terre et des cieux, IL ne le fera pas injustement, s'IL leur accorde Sa Miséricorde, celle-ci sera meilleure pour eux que leurs bonnes oeuvres.

Si tu possèdes une fortune égale au poids de la montagne Ouhoûd et si tu la dépenses pour la cause de Dieu, IL ne l'acceptera pas de toi tant que tu ne croies pas à la prédestination. Sache que ce qui ne devait pas t'atteindre ne pouvait te toucher et ce qui t'atteint effectivement ne pouvait être écarté de toi. Si tu meurs dénudé de ces convictions tu habiteras l'Enfer, éternellement.3" La foi en la prédestination permet à la personne, fervente et pratiquante, de prendre les malheurs de ce monde en faisant contre mauvaise fortune bon coeur. Elle considèrera les dangers et souffrances comme un cadeau offert par le revers subi. Le messager nous a laissé cette observation : "Le croyant a une destinée bien étonnante ! Tout ce qui lui advient est bénéfique pour lui et cela n'est réservé que pour le seul croyant !

En effet, s'il lui arrive un bonheur, il remercie Dieu et ceci est un bien pour lui et s'il lui arrive un malheur, il fait montrer de la patience et c'est aussi, pour lui, un bien.4"

1) Cité par Ech-Chafi'î dans son livre Er-Rissalah (P:87 et 93), par El-Baïhaqî dans son livre Es-Sounane et a été authentifié par Ahmed Châkir dans son commentaire d'Er-Rissalah.

2) Portion du verset 42 d'Ez-Zoumar.

3) Cité par Et-Tarmizî sous le N° 2155, par Ibn Mâdjah sous le N° 77 et par Ahmed sous le N° 21101.

4) Cité par Mouslim sous le N° 2999.

Dieu a créé les hommes et les a installé sur terre pour la peupler et l'exploiter à bon escient et selon un programme qu'IL a tracé pour Ses serviteurs. Lorsque la vie sur notre planète arrivera à sa fin, IL réunira toutes Ses créatures depuis les plus anciennes jusqu'aux dernières, lors d'un jour nouveau, dans son genre et décrit dans tous les Livres Saints Révélés aux prophètes.

Il s'agit alors du Jour de la résurrection, le jour où l'homme rendra compte de ses actions terrestres et sur les vues desquelles il sera ou récompensé ou châtié. Tel est l'objectif de la Sagesse du Seigneur et de Sa Justice, autrement l'obéissant et l'insoumis, le croyant et le mécréant se trouveraient sur le même pied d'égalité. Ce dernier cas ne peut entrer dans l'équité du Juge Suprême qui nous rafraîchit la mémoire : Aviez-vous supposé que Nous vous avions créés sans but et que vous ne reviendrez pas à Nous? Exalté soit Dieu, le vrai Roi! Il n'y a d'autre divinité que Lui, le Seigneur du Trône Sublime!1 Le Coran mit un point d'honneur pour confirmer logiquement la résurrection et pour étaler des preuves incontestables aux détracteurs du jour du Jugement Dernier qui s'imaginent que la puissance du Tout Glorieux est faible. Ils se demandent avec orgueil : "Lorsque nous serons réduits en ossements et poussière, serons-nous ressuscités sous une nouvelle forme?", disent-ils. " Soyez pierre ou fer ou tel autre objet parmi les choses extraordinaires que vous puissiez concevoir, vous serez ressuscités." Ils disent : " Qui donc nous ramènera à la vie?" Dis : " Celui-là même qui vous a créés la première fois!" Ils diront alors, en secouant la tête dans ta direction, en signe de dérision : " Quand cela arrivera?" Réponds : " Il se peut que 1) Versets 115-116 d'El-Moûminoûne.

ce soit avant longtemps!"1 IL leur arbora des exemples raisonnables pour inculquer dans leurs esprits la réalité de cette journée, malheureuse pour les uns, heureuse pour les autres. IL leur conseille de réfléchir : L'ennemi de Dieu cite pour Nous une parabole en oubliant sa créature : " Qui donc, dit-il, redonnera la vie aux os réduits en poussière?" Réponds-lui :

" Celui qui les a formés la première fois leur redonnera la vie, car IL a, de toute création, un savoir absolu! C'est Lui qui a mis dans l'arbre vert un feu dont vous allumez vos foyers! Est-ce que celui qui a créé les cieux et la terre n'est- IL pas capable de créer leurs pareils? Mais, oui! IL est le Créateur, l'Omniscient. Son

Ordre, lorsqu'IL veut une chose, est de dire seulement : " Sois!" et elle est." Gloire à Celui qui détient la suprême royauté sur tout! C'est devant Lui que vous serez ramenés.2 Tous les êtres humains seront alors ressuscités, les croyants et les mécréants. IL nous prévient :

Le jour où Nous rassemblerons tous les hommes sans exception, pour être alignés devant ton Seigneur.3 Personne n'échappera à ce jour et la fuite en avant sera impossible. IL précise : Où que vous soyez, Dieu vous rassemblera tous.4 L'Omniscient est le Seul à connaître le moment précis de ce jour, IL est l'Unique à détenir ce secret : Dieu détient la science de l'Heure. IL fait tomber la pluie. IL sait ce que recèlent les matrices. Personne ne sait ce qu'il acquerra demain. Personne ne sait en quelle terre, il mourra. En vérité, Dieu est Omniscient et très informé.5 Lorsqu'IL décide de la fin des temps, les lois physiques de la nature s'évaporeront, son ordre et son agencement perdront leur équilibre. Aussitôt, les gens vivront ce terrible Jour: Le Jour

1) Versets 49-51 d'El-Isrâ'.

2) Versets 78-83 de Yâssine.

3) Portion du verset 47 d'El-Kahf.

4) Verset 148 d'El-Baqarah.

5) Verset 34 de Louqmâne.

où la terre sera changée et les cieux également et où les hommes se présenteront devant Dieu, l'Unique, le Vainqueur.1 Des catastrophes terrifiantes et violentes, jamais connues par l'humanité entière, accompagneront son déclenchement. Lorsque le soleil sera obscurci, lorsque les étoiles deviendront ternes, lorsque les montagnes seront mises en marche, lorsque les chamelles prêtes à accoucher seront négligées, lorsque les animaux sauvages seront rassemblés, lorsque les mers seront portées à ébullition, lorsque les âmes réintégreront les corps, lorsque la fillette enterrée vivante sera interrogée sur le péché qu'elle a pu commettre pour être tuée, lorsque les écrits seront dépliés, lorsque le ciel sera écorché, lorsque la fournaise sera attisée et lorsque le Paradis sera rapproché, alors toute âme saura ce qu'elle aura accompli.2

Le début de la résurrection sera annoncé par deux soufflements dans la trompe. A la suite du premier, les habitants de la terre et des cieux tomberont foudroyés puis, dès la fin du second ils se lèveront et se présenteront devant Dieu. IL décrit

ce commencement : Il sera soufflé dans la trompe. Ceux qui seront dans les cieux et ceux qui seront sur la terre seront foudroyés, sauf ceux que Dieu voudra épargner. On y soufflera encore et les morts, aussitôt, seront debout, contemplant.3 IL insiste encore, nous fait part de la réaction des mécréants et nous assure de sa justice parfaite : Lorsqu'il sera soufflé dans la trompe, tous les êtres humains se précipiteront hors de leurs tombes vers leur Seigneur. Ils diront : " Malheur à nous! Qui donc nous a réveillés de nos lits! Voilà ce que Dieu avait promis! Les messagers étaient sincères!" Il n'y aura qu'un cri, un seul et aussitôt, ils seront, dans leur totalité, astreints à comparaître devant Nous. En ce Jour-là, aucune âme ne subira la

1) Verset 34 d'Ibrâhîm.

2) Versets 1-11 d'Et-Takwîr.

3) Verset 68 d'Ez-Zoumar

moindre injustice. Vous ne serez rétribués que selon ce que vous aurez fait sur terre.1 Une fois les créatures réunies, Dieu déclarera la séance ouverte, ordonnera aux anges de remettre à chacune d'elles son registre et leur demandera de justifier leurs actes qui y sont inscrits. C'est au cours du Jour de la résurrection que toutes les personnes constateront la Justice du Parfait, il est le jour où l'heure de vérité sonnera pour les croyants sincères et pour les mécréants têtus et obstinés. IL nous décrit le tableau de la distribution des livres, en observant avec quelle main son titulaire le prendra.

Ceux qui ont vécu dans la piété attraperont leur mémorandum de leur main droite et jubileront de joie et manifesteront leur bonheur, en rétribution de leurs bonnes actions durant leurs vies terrestres : Celui qui recevra son livre dans sa main droite dira : " Tenez, lisez-le! Je pensais bien que j'y trouverais mon compte." et il mènera une vie satisfaisante en un jardin haut placé, dont les fruits seront à portée de sa main. Il leur sera dit : " Mangez et buvez en paix, en récompense de ce que vous avez accompli durant les jours révolus."2 Les polythéistes et ceux qui n'ont pas cru en Dieu et à la résurrection, par contre, prendront leurs livres avec la main gauche et désespérés, ils s'interpelleront sur leurs mauvais actes et leurs paroles blessantes qui y sont signalés :

Quant à celui qui recevra son écrit en sa main gauche, il dira : " Hélas! Plût à Dieu que je n'eusse pas reçu mon écrit et que je ne connusse pas mon compte. Plût à Dieu que la mort fut définitive! Ma fortune ne m'a servi à rien! Mon autorité s'est éteinte!"3 Tout un chacun trouvera, dans son répertoire, tout ce qu'il a pensé

comme intention, accompli comme action et prononcé comme parole. Le Coran nous l'enseigne : Ce Jour-là, les hommes sortiront de leurs

1) Versets 51-54 de Yâssine.

2) Versets 19-24 d'El-Hâqqah.

3) Versets 25-29 d'El-Hâqqah.

tombes, séparément, pour voir les oeuvres qu'ils auront accomplies sur terre. Quiconque aura accompli un atome de bien le verra et quiconque aura accompli un atome de mal le verra.1 Il détaille encore davantage : Le registre des actes humains sera posé. Tu verras les criminels émus de son contenu. Ils diront : " Malheur à nous! Qu'a ce registre à n'omettre de mentionner ni péché véniel, ni péché capital?" ils se trouveront en présence de leurs actes et ton Seigneur ne lèsera alors personne.2 Le Tout Clément demandera des comptes à toutes Ses créatures humaines, sans exception, IL nous le confie : Dieu est prompt dans Ses comptes.3 IL posera devant leur ensemble une balance et ne pèsera point leurs poids et leurs tailles. Cette balance décèlera la justice et la vérité et par conséquent, elle évaluera leurs actions passées.

Le prophète explicite plus clairement cette réalité future : "Le jour de la résurrection, il y aura des hommes gras et corpulents qui, au regard de Dieu, ne pèseront pas plus lourds qu'une aile d'insecte. Lisez la portion du verset 105 de la sourate d'El-Kahf : Leurs oeuvres auront été stériles et ils ne pèseront pas lourds le jour de la Résurrection.4 Cette balance de l'Autre Monde est un signe de la justice absolue de l'Eternel et de Son savoir illimité, elle estimera toutes les actions des humains, infimes et démesurées. IL le confirme :

Au Jour de la Résurrection, Nous placerons des balances justes. Aucune âme ne sera lésée, fût-ce du poids d'un grain de sénevé. Nous apporterons ce grain - pour montrer à chacun le moindre de ses actes - .Il suffira largement de Nous, comme comptable.5

Les résultats seront, alors proclamés, au vu et au su de tous :

Celui dont les bonnes actions pèseront lourd mènera une

1) Versets 6-8 d'Ez-Zilzalah.

2) Verset 49/El-Kahf.

3) Verset 2O2 d'El-Baqarah.

4) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4729 et par Mouslim sous le N° 2785.

5) Verset 47 d'El-Anbyâh.

vie agréable par contre celui dont les bonnes actions seront légère aura pour asile l'Enfer.1 Les bonnes actions, telles la remémoration du Seigneur, font pencher la balance en faveur de leurs auteurs. Le messager nous conseille : " Il y a deux expressions légères pour la langue mais qui pèsent lourd dans la balances des oeuvres et qui sont aimées du Tout Miséricordieux. Ce sont : {Gloire à Dieu, le Tout Puissant} et {Gloire à Dieu que nous louons}.2" Parmi les bonnes actions, figurent aussi l'endurance, les invocations adressées au Maître des univers en Le louant, en L'exaltant, en LE glorifiant et en prononçant, sans cesse, la profession de foi. L'envoyé divin nous le recommande, expressément : "Il n'y a rien de plus lourd dans la balance que la répétition des ces expressions :

{Gloire à Dieu}, {louange à Dieu}, {il n'y a de dieu qu'Allah} et {Dieu est le plus grand}. Si un croyant honnête perd un fils vertueux, il doit le considérer comme cadeau au Seigneur des mondes.3" Que les gens dotés des bonnes moeurs crient victoire ce Jour-là, c'est Mohammed (B.S.D.L) qui l'affirme avec force : "Il n'y a rien de plus lourd dans la balance que la bonne moralité.4"

Le sirât est " le pont jeté sur les abîmes de l'Enfer ". Toutes les personnes devront parcourir, d'une façon qui dépend de leurs actions passées. Il y aura alors des heureux qui gagneront le Paradis, les désespérés qui attendent la Volonté divine en ce qui les concerne et les malheureux qui seront jetés en Enfer. Le prophète nous avertit "Le sirat est suspendu audessus des abîmes de l'Enfer. Les tenailles de cette dernière sont pareilles aux épines de la plante Es-Sa'dâne (Plante épineuse : Neurada Procumbens). Dieu, Seul en connaît la force. Elles arrachent les personnes selon leurs actes

1) Versets 6-9 d'El-Qari'ah.

2) Cité par El-Boukhârî sous le N° 6406 et par Mouslim sous le N° 2694.

3) Cité par Ahmed sous le N° 15235.

4) Cité par Et-Tarmizî sous le N° 2002 et par Abou Dâoud sous le N° 4799 et par

Ahmed sous le N° 26971.

terrestres. Pour certaines, c'est le moment de leur punition alors que d'autres sont sauvées par leurs oeuvres passées, les unes sont renversées et les autres récompensées.1" Les mécréants et les désobéissants, parmi les Musulmans, ceux, en particulier, dont la vie terrestre était pleine de mauvaises actions, habiteront l'Enfer. Les premiers cités - les mécréants - y resteront à tout jamais, en revanche, les seconds en sortiront dès que le feu purifiera leurs anciens actes2. Dieu a dit : Par contre, ceux qui n'auront pas cru et auront traité Nos signes de mensonges, ceux-là seront livrés au feu pour l'éternité.3

IL nous décrit ensuite les regrets et les châtiments que subissent les damnés: Quant à ceux qui ne croient pas, ils seront livrés au feu de l'enfer. Ils ne seront pas condamnés à la mort absolue et aucun allégement ne sera porté à leur supplice. C'est ainsi que Nous rétribuerons tout ingrat. Là, ils hurleront : " Seigneur, fais-nous sortir de l'enfer pour que nous fassions une bonne oeuvre, différente de celle que nous avons faite." Il leur sera dit : " Est-ce que ne vous avions-Nous pas donné une vie assez longue pour que celui qui réfléchit pût réfléchir? Pourtant l'avertisseur est venu à vous!" 4 Le supplice sera permanent et dans ce but, précisément, Dieu créera des causes pour le faire perdurer. IL certifie : Nous livrerons au feu ceux qui auront refusé de croire à nos versets. Chaque fois que leur peau aura été consumée, nous leur en donnerons une autre en échange pour qu'ils goûtent au supplice, car Dieu est Tout Puissant et Tout Sage.5 Les versets coraniques nous brossent un tableau effrayant des souffrances de ceux qui seront jetés à la

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 7438 et par Mouslim sous le N° 182.

2) Le prophète a dit : "Dieu dira aux anges : "Regardez s'il existe encore dans le coeur d'un croyant un atome de foi faites-le sortir de l'enfer!" Ils feront sortir alors des cendres qui seront jetés dans le fleuve de la vie. Ils renaîtront comme la plante quand elle est arrosée convenablement."

3) Verset 39 d'El-Baqarah.

4) Versets 36-37 de Fatir.

5) Verset 56 d'En-Nissâ'.

fournaise : Aux mécréants seront taillés des vêtements de feu: sur leurs têtes sera versée de l'eau bouillante, dans l'Enfer, leurs entrailles et leur peau seront consumées. Des massues de fer leur y seront destinées. Toutes les fois qu'ils voudront en sortir pour échapper à l'étouffement, ils y seront ramenés!1 Le prophète nous informe sur les punitions les moins douloureuses que subissent certaines personnes. Il nous décrit ce tableau : "Les châtiments les moins atroces sont destinés à ceux qui ont des sandales et des lacets en feu. Ces derniers feront bouillir leurs cerveaux à l'image d'une marmite. Ils penseront que personne n'a subi un supplice plus violent que le leur, alors qu'il est, effectivement, le moins violent.2"

Les bienheureux mèneront la véritable dolce vitae. Le Bienfaiteur ordonne à Son apôtre : Annonce à ceux qui croient et qui accomplissent des oeuvres pies qu'ils auront des jardins sous les arbres desquels couleront des ruisseaux. Chaque fois qu'ils en recevront quelques fruits, ils s'écriront : " Voilà qui ressemble à ce dont nous étions gratifiés!" Ces fruits auront l'apparence, en effet, des fruits terrestres. Là, ils auront des épouses purifiées et ils y demeureront éternellement.

3

Les bienfaits paradisiaques sont indescriptibles et ne souffrent aucune comparaison. Il n'existe, dans ce bas monde, radicalement, rien de pareils. Seuls les noms sont semblables mais les réalités de l'Eden sont très différentes de ce que l'homme a connu. Ni les choses que l'on peut décrire, ni celles qui sont palpables ne ressemblent à celles du Paradis. Il est tel que le lui a décrit Son Maître dans un hadîth sacré : "J'ai réservé à Mes serviteurs vertueux ce que nul oeil n'a vu, nulle oreille n'a entendu et que nul esprit humain ne peut concevoir. Lisez, si vous le voulez, le verset 17

1) Versets 19-22 d'El-Hadjdj.

2) Cité par El-Boukhârî sous le N° 6561 et par Mouslim sous le N° 213.

3) Verset 25/El-Baqarah.

de la sourate d'Es-Sajdah : Nulle âme ne sait ce qui lui est réservé comme joie, en récompense de ce qu'ils faisaient.

1

Dieu a créé, dans l'au-delà, des ruisseaux d'eau potable, au goût très agréable. IL

le certifie : Image du Paradis promis à ceux qui craignent Dieu : il y aura là des ruisseaux à l'eau incorruptible, des ruisseaux de lait à la saveur inaltérable, des ruisseaux de vin à boire délicieux, des ruisseaux de miel purifié. Ils y trouveront des fruits de toutes sortes et un pardon de leur Seigneur.

2 IL apprend à Ses serviteurs qui lui ont toujours obéi sans coercition : Et les gens de la droite…Que seront les gens de la droite? Ils seront parmi des lotus sans épines et des rangées d'acacias, dans une ombre spacieuse, près d'une eau vive; là, ils auront des fruits à profusion ni coupés ni défendus. Ils prendront place sur des lits surélevés.

3

Le messager divin fit savoir aux habitants du Paradis d'un surplus de bienfaits de la part de leur Seigneur.

"Aucun parmi eux ne souffrira, au contraire il restera heureux en permanence, ses vêtements demeureront toujours neufs et conservera sa jeunesse à tout jamais.4" Mieux encore, l'Omnipotent leur évitera tous les maux et les malheurs qui les frappaient pendant leur séjour sur terre. Le prophète nous livre : " Les habitants du Paradis n'y cracheront pas, ni n'urineront pas, ni ne déféqueront pas, ni ne se moucheront pas. Dans leurs récipients, il y aura de l'or, leurs peignes seront en or et en argent, leurs encensoirs dégageront un parfum d'aloès et leur sueur sera du musc. Chacun d'eux aura deux épouses d'une beauté telle que leur teint sera translucide, nulle différence entre elles et nulle jalousie. Leurs coeurs seront unifiés, glorifiant Dieu, matin et soir.

5

" Parmi les bienfaits

1) Cité par EL-Boukhârî sous le N°3244 et par Mouslim sous le N° 2824.

2) Portion du verset 15 de Mohammed.

3) Versets 27-34 d'El-Wâqi'ah.

4) Cité par Mouslim sous le N° 2836.

5) Cité par El-Boukhârî sous le N°3245 et par Mouslim sous le N° 2834.

remarquables que vivent les heureux élus du Paradis, l'éternité de ce Lieu où les

délices ne s'épuisent jamais. Dieu fait leur éloges : En vérité, ceux qui croient et font oeuvres pies, ce sont les meilleurs êtres de la création. Auprès de leur Seigneur, leur rétribution sera les jardins d'Eden arrosés par des ruisseaux. Ils y séjourneront éternellement. Dieu sera satisfait d'eux et ils seront satisfaits de Lui.

Voilà ce qui est réservé à celui qui redoute son Seigneur.1 Mohammed (B.S.D.L) annonce la bonne nouvelle de l'éternité du Paradis aux croyants honnêtes : "Lorsque ceux qui sont destinés au Paradis y entreront, une voix leur dira : "Il vous est donné de vivre éternellement désormais, sans mourir. Il vous est donné d'être toujours en bonne santé sans être frappés par la maladie. Il vous est donné de rester éternellement jeunes sans vieillir et il vous est donné d'être comblé sans jamais connaître de misère!2" Le Coran corrobore cette information : On proclamera à leur intention " Voici le Paradis que vous avez mérité grâce à vos oeuvres." 3

Mais la gratification la plus grande et l'honneur le plus élevé consisteront dans le fait que les croyants vont avoir le privilège de voir leur Seigneur. Ils L'ont longuement adoré et vénéré sans L'avoir vu durant leur passage sur terre et Le voilà, à présent, qui leur apparaît, en toute clarté. C'est là, de Sa Part, un signe de Sa Bienveillance, de Sa Préférence et de Sa Bonté à leur égard. IL nous rapporte : Le Jour de la Résurrection, il y aura des visages resplendissants, contemplant leur Seigneur.4

La croyance en la Résurrection influe énormément sur l'éducation et l'évaluation de la conduite du Musulman qui espère gagner la Satisfaction de son Créateur et qui craint Son

1) Versets 7-8 d'El-Baïnah.

2) Cité par Mouslim sous le N° 2837.

3) Portion du verset 43 d'El-A'râf.

4) Versets 22-23 d'El-Qiyâmah.

châtiment. Il obéira à Ses Prescriptions, de bon gré et en toute conscience, étant absolument certain que ce qu'il sème aujourd'hui, il le récoltera demain. Cette manière de faire lui procurera le bonheur dans ce monde éphémère et la félicité et la bonne récompense dans l'au-delà. Dieu nous l'expose avec détail : Ce Jour-là, les hommes sortiront de leurs tombes, séparément, pour voir les oeuvres qu'ils auront accomplies sur terre. Quiconque aura accompli un atome de bien le verra

et quiconque aura accompli un atome de mal le verra.1

Ainsi donc, les piliers de la foi constituent un rempart de confiance pour la société humaine. Ils incrustent dans les coeurs des croyants l'exigence d'y implanter la miséricorde et sa généralisation, la sérénité et l'humilité. Il en résultera le déploiement d'efforts positifs, la recherche de la perfection et de la solidarité. Les membres de la société seront heureux et tenteront d'atteindre la Satisfaction de leur Maître et Seigneur.

1) Versets 6-8 d'Ez-Zilzalah.

Réponses à de fausses accusations Les Musulmans affrontent, de nos jours, de gros défis, parmi lesquels figurent, en premier lieu, les attaques contre leur religion, orchestrées par certains milieux religieux, médiatiques et politiques. Elles convergent, toutes, vers le même but : calomnier l'Islam. Elles visent à dresser des barrières qui empêcheront les non Musulmans, de par le monde, à connaître l'Islam, dans toute sa réalité. Ces milieux détracteurs le décrivent comme étant une religion qui unit la barbarie au paganisme, humilie la femme, tue les innocents, dévalorise la civilisation, répand l'aversion et autres fausses informations qui manquent d'objectivité scientifique et d'impartialité.

Cet essai aspire, essentiellement, à faire connaître l'Islam, il ne prétend nullement répondre à ces calomnies. Cependant, il serait de bon aloi de jeter un rapide coup d'oeil sur ce qui a été dit et écrit. Ce ne sont que quelques exemples dont la règle est généralisable aux autres accusations, afin que certaines vérités jaillissent claires et transparentes. Notre espoir, ce faisant, consiste à satisfaire les personnes sages et douées de bon sens.

L'Islam et la femme

L'Islam est accusé, faussement, selon les rumeurs divulguées contre lui, de minimiser la femme, de rabaisser sa valeur et de bafouer ses droits au profit de l'homme. Ce grief n'a aucun point de vérité. Ni les Arabes, ni les autres peuples n'ont atteint le degré de générosité que l'Islam a prescrit à l'intention de la fille d'Eve. Le deuxième calife orthodoxe, Omar ibn El-Khattâb, déclara " Je fais le serment par Allah que, durant la Djâhilyah,1 nous n'accordions aucune importance à la femme, jusqu'au jour où le Bienfaiteur révéla à son sujet de nobles recommandations, lui reconnaissant des droits et lui dictant des devoirs!

2"

De longs siècles avant la reconnaissance par certaines nations que la femme3 est un être humain, l'Islam proclama son humanité et son égalité avec l'homme dans le domaine religieux. Il ordonna des prescriptions propres à chaque sexe quand il y avait des différences dans leurs natures organiques, corporelles, psychiques et fonctionnelles. Le prophète déclara, concernant le caractère humains des deux : "Les femmes sont les soeurs des hommes!" Personne n'osera leur nier cette qualité, puisque tous les deux participent et, à parts égales4, dans la procréation. Le Seigneur le dit : ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle. 5

Sa Magnanimité a touché la femme et l'homme. Le Créateur le certifie : Certes, Nous avons honoré la descendance d'Adam, Nous l'avons portée sur terre et sur mer; Nous leur avons procuré d'agréables nourritures, Nous leur avons

1) Longue période antéislamique. (N.T)

2) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4913.

3) En 585 après J-C, les responsables chrétiens, au concile de Macon (France), suivant

les traces des philosophes grecs, votèrent à l'unanimité, que la femme ne possède pas d'âme. (N.T) 4) En reconnaissant pertinemment, d'ailleurs, que la femme supporte des douleurs atroces, lors de la grossesse et son mérite est plus grand et sa participation plus noble encore. (N.T)

5) Portion du verset 13 d'El-Houdjourât.

donné la précellence sur la plupart de nos créatures.1 Le Coran reconnaît à la femme la faculté d'apprécier les délices de la foi, l'éventualité d'accomplir les devoirs imposés et la possibilité d'effectuer toutes les dévotions. Certes, Nous assurerons une vie agréable à tout croyant, homme ou femme, qui accomplit une bonne action car Nous rétribuerons les gens de bien d'après ce qu'ils auront accompli de mieux. 2 Le Tout Miséricordieux insiste encore :

Le Seigneur a répondu à leur appel en disant : " En vérité, Je ne perds pas de vue l'oeuvre de celui qui fait du bien, qu'il soit homme ou femme. Les hommes et les femmes sont issus les uns des autres " 3

L'Islam ne considère pas la femme comme source de tous les malheurs et rejette l'accusation portée contre elle et qui lui attribue la faute du péché originel. Pour les Musulmans, Adam et son épouse sont associés, tous les deux, dans l'accomplissement du péché initial comme ils en ont subi les conséquences, tous les deux. Le Monarque nous apprend :

Satan les séduisit, les fit trébucher et les fit sortir du lieu où ils séjournaient.4 Ils se sont repentis, tous les deux et ont bénéficié du Pardon divin, ensemble. IL précise encore :

"Seigneur, dirent-ils, -Adam et Eve - nous avons agi, injustement, envers nous-mêmes. Si Tu ne nous pardonnes pas et si Tu ne nous accordes pas Ta Miséricorde, nous seront perdus.5 Cette égalité entre les deux géniteurs premiers se propage et se retrouve dans la responsabilité légale de leurs progénitures. Tous les deux sont égaux devant les châtiments et les récompenses causés par leurs actions durant leurs vies terrestres. Aucune différence entre eux, dans ce

1) Verset 70 d'El-Isrâ'.

2) Verset 97 d'En-Nahl.

3) Verset 195 d'Al-'Imrâne.

4) Verset 36 d'El-Baqarah.

5) Verset 23 d'El-A'râf.

domaine. Les Musulmans et les Musulmanes, les croyants et les croyantes, les orants et les orantes, les hommes véridiques et les femmes véridiques, les patients et les patientes, ceux et celles qui craignent Dieu, ceux et celles qui pratiquent la charité, ceux et celles qui jeûnent, ceux et celles qui sont chastes, ceux et celles qui invoquent fréquemment Dieu, à tous et à toutes, Dieu a réservé Son Pardon et une magnifique récompense.1 Le Coran a mis en garde les croyants contre le comportement des Arabes qui, durant la Djahilyah, dénigraient la femme, la considéraient comme une ignominie et s'en débarrassaient en la tuant dans sa tendre jeunesse. Dieu les accuse : Lorsqu'on annonce à l'un d'entre eux la naissance d'une fille, son visage noircit et il suffoque de colère contenue.

Il ne se montre plus aux gens, par suite du malheur annoncé, partagé entre l'idée de garder une fille venant de naître, malgré le déshonneur et celle de l'ensevelir dans la poussière. Leurs préjugés ne sont-ils pas ignobles? 2 Devant cette triste et

injuste réalité de l'époque antérieure, le prophète ne cessa de prodiguer des conseils concernant la femme. Il a exhorté les hommes et leur a vivement recommandé : "Quiconque a été gratifié de ces filles pour en être éprouvé et qui se montre généreux avec elles, celles-ci seront, pour lui, une protection contre l'Enfer.3" Il est même allé jusqu'à promettre le Paradis pour ceux qui cultivent et instruisent sérieusement les filles : "Celui qui a à sa charge deux ou trois filles, ou deux ou trois soeurs, qui les éduque correctement et tout en craignant Dieu, en ce qui les concerne, gagnera le Paradis 4" Dans un autre hadîth, la récompense est encore meilleure, le responsable honnête de l'éducation de la fille habitera le Paradis dans la région réservée aux prophètes

1) Verset 35 d'El-Ahzâb.

2) Verset 58-59 d'En-Nahl.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N° 5995 et par Mouslim sous le N° 2629

4 (Cité par Et-Tarmizî sous le N° 1916, par Abou Dâoud sous le N° 5147 et par Ahmed sous le N° 10991.

et aux hommes vertueux. Il a stipulé "Quiconque prend en charge ces deux fillettes esclaves jusqu'à leur maturité, sera, le jour de la Résurrection, avec moi.1" et a groupé les deux doigts de sa main pour montrer à ses auditeurs la façon d'être ensemble. L'Islam insiste et encourage les croyants à bannir, définitivement, les coutumes ancestrales inhumaines qui ne reconnaissaient aucun droit aux compagnes indispensables de l'homme, il leur demande de les respecter, de les admirer et de les estimer. "Ne détestez pas les filles car elles sont les compagnes très chères.2" La dernière religion monothéiste dégage toute sa responsabilité concernant les gens qui marquent une préférence du garçon sur la fille et promet - répétons-le encore une deuxième fois - le Paradis à celui qui se montre sincèrement généreux et juste vis-à-vis de celle-ci.

Le messager divin a spécifié : "Celui qui a une fille qu'il ne tue pas, ne néglige pas et ne préfère pas le garçon par rapport à elle, Dieu le fera entrer au Paradis.3" L'Islam prescrit aux parents de ne rien négliger en vue de la bonne formation de la fille que cette dernière soit la soeur ou la fille, l'épouse ou la mère. Il a classé celui qui honore et respecte les droits de l'esclave parmi les personnes qui recevront une double récompense. "Dieu accordera une double récompense à un homme qui possède une esclave qu'il instruira, éduquera correctement puis qu'il affranchira et épousera.4" Une fois mère, la femme sera l'objet d'un dévouement, d'une admiration et d'une affection illimités de la part de ses enfants.

Ceux-ci sont tenus - les nombreux versets coraniques et hadîths le leur ordonnent - de témoigner toute la piété et toute la bonté à leurs deux parents, en particulier. Le messager de Dieu a vivement conseillé d'accorder, nettement, la plus grande considération aux droits de la mère, et en tous les cas, bien avant ceux du

1) Cité par Mouslim sous le N° 2631.

2) Cité par Ahmed sous le N° 16922.

3) Cité par Abou Dâoud sous le N° 5147 et par Ahmed sous le N° 1958.

4) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3011.

père. Un homme se présenta, dans la mosquée, face à l'apôtre divin et lui demanda : "Devant quelle personne je dois me comporter de la manière la meilleure? " Il lui répondit "Ta mère!" Son interlocuteur lui redemanda : "Puis qui encore?" Il lui répliqua : "Ta mère!". L'homme reprit : "Puis qui encore?" La réponse fut pareille aux deux premières : "Ta mère!" L'homme insista et interrogea une quatrième fois le prophète qui lui dit : "Ton père!1"

L'épouse est l'associée de son conjoint légitime dans le domicile conjugal. Elle partage avec lui les mauvais et les bons côtés de la vie commune. L'envoyé du Seigneur n'a jamais cessé de répéter des conseils semblables et saisissant l'occasion de son unique pèlerinage, il s'adressa à quelques cent mille croyants qui effectuaient, en sa compagnie, le cinquième pilier de leur religion et leur confia : "Recommandez-vous réciproquement de bien traiter les femmes car elles sont comme des captives chez vous*.....Certes vous avez des droits sur vos femmes tout comme elles ont des droits sur vous.2" Il ne s'est jamais arrêté de préconiser le respect des droits de la femme et a mis en garde l'homme de ne pas se laisser berner par sa force physique pour nuire à sa moitié et être injuste à son égard. Il a persévéré et mis l'accent, longuement, sur les droits de la femme et a dégagé sa responsabilité à l'encontre de tout transgresseur qui les viole et, ce faisant, il a pris Dieu pour témoin. "? mon Dieu! Je n'exhorterai jamais suffisamment au respect de deux catégories de faibles : l'orphelin et la femme.3" L'épouse est une perle jalousement protégée.

Elle n'est pas obligée de travailler pour s'assurer une place confortable au sein du domicile conjugal. Le travail à l'extérieur n'est point, pour elle, un devoir, il ne convient pas, d'ailleurs, à sa féminité et à sa tâche, double et combien noble :

la gestion de sa famille et l'éducation de ses enfants avec le

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3011.

2) Cité par Et-Tarmizî sous le N° 1163 et par Ibn Mâdjah sous le N° 1851.

3) Cité Ibn Mâdjah sous le N° 3678 et par Ahmed sous le N° 9374.

gros lot de tendresse et d'attention qu'elle déverse sur eux. Mohammed (B.S.D.L) a divulgué : "Chacun d'entre vous est pâtre et chacun de vous est responsable de son troupeau, l'homme est le pâtre de sa famille et il est responsable de son troupeau, la femme est pâtre dans le domicile conjugal et elle est responsable de son troupeau.1"

La femme, en Islam, est dispensée de toutes dépenses, quelque soit sa position dans la famille : mère, épouse, soeur ou fille, esclave ou libre. Ce rôle incombe à l'homme, essentiellement, c'est lui qui doit subvenir aux besoins des siens. Sa femme, même si elle est riche ou qu'elle travaille et gagne de l'argent n'est point tenue de s'acquitter de cette fonction. Le prophète, lors de la journée de 'Arafât et à l'intention de très nombreux pèlerins, a articulé "La nourriture et l'habillement des femmes d'une manière convenable sont à la charge des hommes.2" Dieu a prescrit à ceux-ci, dans la mesure de leurs moyens, de les loger correctement : Logez les femmes répudiées, pendant leur durée d'attente, là où vous habitez vous-mêmes et selon vos moyens.3 IL leur a imposé de bien les traiter, même dans le cas où ils ne les aiment plus: Dans votre vie commune, comportez-vous avec elles d'une manière honnête.

Si vous éprouvez de l'antipathie pour elles, il se peut que vous ayez de l'antipathie pour ce dont Dieu a fait une source de grand bien.4 La compagnie bienveillante des femmes et leur traitement magnanime seront les critères qui permettront d'évaluer le bien qui entraîne l'amour du Bienfaiteur et Sa Satisfaction et vers lequel doivent concourir tous les Musulmans. Le messager a confié : " Les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs pour leurs épouses et je suis le meilleur 1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 893 et par Mouslim sous le N° 1829.

* En Islam, il est d'un déshonneur absolu de faire le moindre mal à un captif, d'où cette comparaison (NT)

2) Cité par Mouslim sous le N° 1218.

3) Portion du verset 6 d'Et-Talâq.

4) Portion du verset 19 d' En-Nissâ'.

parmi vous pour mes conjointes.1" Il a encore rappelé "Les croyants dont la foi est la plus parfaite sont ceux qui ont un bon caractère et qui sont très bons envers leurs familles.2" Les relations matrimoniales sont un ensemble de droits et de devoirs qui reposent sur le principe de donner et de recevoir, réciproquement. Le Tout Glorieux a clamé : Les femmes ont des droits équivalents à leurs devoirs, conformément à la bienséance. Mais les hommes sont à un degré au-dessus d'elles.3 Ce degré de supériorité réside dans la fermeté de l'homme dans la gestion matérielle des besoins de sa famille4. Cette préférence de l'homme sur la femme est relative à ses prédispositions naturelles octroyées par le Créateur en vue de lui faciliter sa mission. IL a assuré : Les hommes ont autorité sur les femmes en raison des qualités par lesquelles Dieu vous a élevés, les uns au-dessus des autres et en raison des dépenses qu'ils prélèvent sur leurs biens au profit de leurs épouses.5

La journaliste britannique Rose Marie Haw a écrit :

"L'Islam est généreux avec la fille d'Eve et lui a accordé tous ses droits en tant qu'être humain et en tant que femme. Les gens pensent que la femme occidentale a acquis ses droits, mais en réalité, cette dernière est dans l'incapacité de manifester toute son humanité et de jouir de tous ses droits comme son homologue musulmane. L'occidentale est, radicalement, forcée de travailler, en dehors de chez elle, pour gagner son pain quotidien. La Musulmane dispose du droit de choisir : travailler en dehors de son domicile ou rester chez elle car elle bénéficie d'un autre droit, celui d'être à la charge totale de son mari, elle et les membres de leur famille

1) Cité par Et-Tarmizî sous le N° 3895 et par Ibn Mâdjah sous le N°1977 et authentifié par El-Albanaîs sous le N° 285 dans Es-Salssilah Es-Sahîhah.

2) Cité par Et-Tarmizî sous le N° 1126, par Aboû Dâoud sous le N° 4682 et par Ahmed sous le N° 23648.

3) Verset 228 d'El-Baqarah.

4) "Le degré de supériorité reconnu pour l'homme sur la femme est le degré même reconnu pour la raison sur l'émotion. L'homme se laisse conduire par sa raison, la femme par son coeur. Avec de l'émotion, on ne peut gouverner le monde ni établir des lois. C'est dans= = ce sens qu'il faut comprendre ce verset." extrait de livre {Le Coran : traduction et commentaires} du cheikh Si-Hamza Boubakeur -

T:1 - Page : 240. (N.T).

5) Portion du verset 164 d'En-Nissâ'.

132

commune. La supériorité de l'homme réside en particulier dans le fait qu'il est obligé de travailler pour subvenir à toutes les nécessités de sa famille. La Musulmane joue deux rôles fondamentaux : la procréation et l'éducation des enfants mais, avec cela, l'Islam lui a donné le droit de travailler si elle le désire ou si les circonstances l'exigent d'elle.

1"

Certaines voix ne cessent à ce jour de crier sur les toits que l'Islam est injuste vis-à-vis de la femme puisqu'il permet à l'homme de se remarier, une seconde fois, alors que sa première conjointe vit encore avec lui dans la même demeure. Signalons d'abord, avant de produire les lois musulmanes sur la polygamie, que celle-ci n'a pas été instituée par l'Islam, pour la première fois.

Bien d'autres nations et doctrines l'ont préconisée puis pratiquée. Il nous suffit de citer que l'Ancien Testament, Livres Saints des Juifs et des Chrétiens, rapporte que le prophète "Salomon eut sept cent femmes de rang princier et trois cent concubines.2" La polygamie est donc légale, selon la première partie de la Bible3. C'est une réalité qui a été vécue par les prophètes et leurs différentes peuplades, avant l'avènement de l'Islam. Ce dernier, en autorisant la polygamie à l'homme, lui a imposé un ensemble de conditions.

Certains maris, s'ils le veulent, auront le droit de se remarier, quand leurs épouses sont atteintes d'une maladie chronique qui empêche les rapports intimes ou lorsqu'elles sont stériles. Mais n'est-il pas préférable que l'homme se remarie, garde sa première conjointe dans leur maison commune et ne la répudie pas? N'est-il pas mieux de recourir à la polygamie pour éviter à l'homme de se rendre chez les prostituées? La polygamie bannit la recherche illégale des maîtresses. Une grande partie des sociétés humaines, à

1) Qaloû 'ane El-Islâm = (Ce qu'ils ont dit à propos de l'Islam) de 'Imâd Ed-Dîne Khalîl (436).

2) Le Livre des rois : 1- (4/11)

3) La première partie de la Bible est l'Ancien Testament. Le Nouveau Testament ne fait aucune allusion ni au mariage ni à la polygamie et pourtant…le père du

célèbre Charles Martel, le chef guerrier Pépin d'Héristal était polygame. Il avait trois épouses puis contracta son quatrième mariage avec sa propre soeur qui, dit-on, était belle. (N.T)

133

travers le monde, a échangé la polygamie par le nombre élevé des amants, des deux sexes.

La population mondiale sera bientôt obligée d'adopter la polygamie si elle veut vivre dans la chasteté, dans les normes l'hygiène sexuelle, afin d'éliminer le sida. Un rapide coup d'oeil sur les statistiques, en provenance de tous les pays de la planète, nous informe de la croissance vertigineuse des nombres de femmes par rapport à celui des hommes. Ce fait évident nous imposera la polygamie pour éviter le pire. Aux Etats-Unis d'Amérique le nombre des représentantes du beau sexe dépasse de quatre millions celui des mâles; dans cette conjecture, le gouvernement de ce pays et ses citoyens sont placés devant ce dilemme : avoir quatre millions de filles des rues avec toutes les conséquences qui en découlent ou bien légitimer la polygamie et placer ce surplus des femmes dans des familles où règneront l'esprit de la tolérance et l'amour de l'autre.

L'historien Gustave le Bon dans son livre {La civilisation des Arabes} a écrit pour la postérité : "La polygamie orientale est une institution excellente qui élève beaucoup le niveau moral des peuples qui la pratiquent, donne beaucoup de solidité à la famille et a pour résultat final de rendre la femme infiniment plus respectée et plus heureuse qu'en Europe.

Je ne vois pas en quoi la polygamie légale des Orientaux est inférieure à la polygamie hypocrite des Européens, alors que je vois très bien, au contraire, en quoi elle lui est supérieure." Il continue :

"La polygamie est meilleure que le fait d'avoir des amants et de changer de maîtresses, ce dernier choix fait croître le nombre d'enfants illégitimes.1" La situation va dans le bon sens quand la polygamie est tolérée car l'ensemble des personnes concernées vivent dans le cadre d'une famille légitime, naturellement.

Montgomery Watt dans son livre {Mohammed à Médine} a noté : "L'une des idées nouvelles du Coran consiste à faciliter à toutes les jeunes filles mûres de se marier, dans de bonnes 1) Qaloû 'ane El-Islâm = (Ce qu'ils ont dit à propos de l'Islam) de 'Imâd Ed-Dîne Khalîl (431)

134

conditions, si les Musulmans opteraient pour la polygamie.

1"

L'Islam, en instaurant la polygamie, reste dans le cadre du réalisme. Il a limité le nombre des épouses à quatre et a contraint le mari à se conduire avec justice envers les quatre, sans marquer de préférence de l'une par rapport à l'autre.

L'Omnipotent a prévenu : Epousez deux ou trois ou quatre femmes parmi celles que vous trouvez agréables. Si vous craignez de ne pas être équitable envers elles, n'épousez qu'une femme libre ou une esclave en votre possession.2 Le messager de Dieu, de son côté, menaça l'époux inéquitable à l'égard de l'une de ses femmes, d'un châtiment affreux proportionnel à son injustice, le Jour de la Résurrection. Il nous a laissé ce conseil "Celui qui est marié légitimement avec deux femmes et qui marque une préférence pour l'une par rapport à l'autre, se présentera le jour de la Résurrection sans la deuxième lèvre.3"

La polygamie, de point de vue de l'Islam, ne tend pas vers l'assouvissement d'un excès passager des plaisirs charnels.

Elle n'est pas, non plus, un signe particulier de distinction ou de supériorité, elle est une amélioration de la réalité quotidienne. Elle résulte d'un examen, approfondi et détaillé, d'un problème social et impose à l'homme un surplus de responsabilités qu'il est astreint à assumer, honnêtement, avec toutes ses suites financières, sociales et humaines.

Nous nous demandons à la fin de ce chapitre, brièvement concis, s'il ne nous suffit pas, devant ces faux dires - pour éviter les qualificatifs blessants que les autres emploient parlant des Musulmans - de méditer la réflexion, juste et à juste valeur, du penseur français Marcel Poisar dans son livre

1) Qaloû 'ane El-Islâm = (Ce qu'ils ont dit à propos de l'Islam) de 'Imâd Ed-Dîne Khalîl (437)

2) Verset 3 d'En-Nissâ'.

3) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 1969 et par Ahmed sous le N° 8363.

{L'humanisme de l'Islam} : "Les prescriptions du Coran et celles de Mohammed sauvegardent les droits de la femme 1"

1 Qaloû 'ane El-Islâm = (Ce qu'ils ont dit à propos de l'Islam) de 'Imâd Ed-Dîne Khalîl (410).

L'Omnipotent a envoyé à tous les hommes, sans exception, Son ultime messager à titre d'annonciateur de bonnes nouvelles et d'avertisseur contre les conséquences des mauvaises actions. IL l'a ainsi décrit : Nous ne t'avons envoyé qu'à titre de miséricorde pour les mondes.1 et a insisté sur les qualités de la magnanimité et de la miséricorde qu'IL lui a octroyées : Un messager issu de vous est venu à vous. Ce que vous endurez lui pèse.

Votre salut lui tient au coeur! Il est plein de bonté et de compassion à l'égard des croyants.2 Mohammed est la Miséricorde de Dieu offerte à l'humanité entière. Son apparition est une gratification du Sage Parfait aux hommes qui ont supporté des tortures combien amères, celles-ci ayant fait gémir les sociétés humaines depuis fort longtemps. Le Créateur nous le rappelle : Rappelez-vous le bienfait que Dieu vous a accordé en unissant par l'affection, vos coeurs, pour que vous deveniez des frères, alors qu'auparavant vous étiez ennemis! Vous étiez, en effet, au bord d'un abîme infernal et IL vous a sauvés.

C'est ainsi que Dieu vous montre clairement Ses signes afin que vous trouviez votre voie.3 IL a qualifié Son dernier Livre révélé - le Coran - de miséricorde et de moyen, moral et spirituel, de guérison : ô hommes! Une exhortation vous est venue de votre Seigneur ainsi qu'un remède pour les maux de vos coeurs, une bonne direction et une miséricorde pour les croyants.4 IL a encore répété, avec insistance : Ce Coran est une source de clarté pour les hommes, une bonne direction et une miséricorde pour des gens qui croient avec

1) Verset 107/El-Anbyâ'.

2) Verset 128 d'Et-Tawbah.

3) Verset 103 d'Al-'Imrâne.

4) Verset 57 de Yoûnesse.

certitude.1 La Miséricorde, entière et pleine, est une des attributs de Dieu, Son envoyé et Son Livre en sont dotés d'une partie et les croyants sont tenus de se maîtriser pour en acquérir une portion. Le Tout Miséricordieux accorde cette qualité à ceux qui en sont dignes, le prophète a annoncé :

"Celui qui n'agit pas avec les gens avec miséricorde, Dieu le privera de Sa Miséricorde.2" Les personnes qui se conseillent mutuellement l'application effective de ce hadîth seront les bienheureux dans l'Autre Monde. Il est affirmé dans le Livre Saint : Ils feront partie de ceux qui ont la foi et se recommandent la patience et la sollicitude. Ceux-là sont les hommes de la droite.3 Le prophète pressa les croyants à oeuvrer avec miséricorde dans leurs relations, entre eux, avec tous les enfants d'Adam, sans regarder leur sexe, leur nationalité, la couleur de leur peau, leurs croyances et même avec les animaux.

Abou 'Oubaïd rapporte que du vivant de l'envoyé céleste, les Ançars -habitants de Médine l'Illuminée- avaient des liens de parenté et des liaisons de voisinage avec les deux tribus juives, les Banoû Qouraïdah et Banoû En-Nadhîr et à ces titres, ils donnaient des aumônes aux nécessiteux des deux clans. Mohammed leur conseilla de cesser cette charité jusqu'à leur conversion à l'Islam4 Aussitôt, le Riche Absolu mit les choses au point avec Son messager5 : Il ne t'incombe point de les mettre sur la bonne voie; c'est plutôt à Dieu qu'il appartient de bien diriger qui IL veut. Quelques dépenses que vous vous imposiez en oeuvres pies, c'est pour vousmêmes.

6 Mieux encore, l'Islam recommande de traiter les

1) Verset 20 d'El-Djâthyah.

2) Cité par El-Boukhârî sous le N° 7276 et par Mouslim sous le N° 2319.

3) Versets 17-18 d'El-Balad.

4) La portion du verset 256 d'El-Baqarah "Nulle contrainte en religion" n'était pas encore révélée. (N.T)

5) Cité par Abou 'Oubaïd dans El-Amwâle sous le N° 1321 et par Ibn Zandjouah dans El-Amwâle sous le N° 1862.

6) Verset 272 d'El-Baqarah.

prisonniers de guerre avec miséricorde. Le Compagnon, Abou Razîne, raconte : "Je me trouvais avec Soufiâne ibn Salamah quand nous rencontrâmes des prisonniers de guerre polythéistes, après la bataille décisive de Badr, il m'ordonna d'être bienveillant avec eux et de faire preuve de charité à leur égard. Et, comme pour m'inciter à lui obéir, Il me récita : Les vertueux ont offert à manger, malgré leur dénuement, au pauvre, à l'orphelin et au captif.1 Un autre prisonnier de guerre

mecquois mécréant, Abou 'Azîz ibn 'Oumaïr, confie : "J'ai entendu l'envoyé de Dieu dire à ses partisans : "Prenez bien soins des prisonniers." Je me trouvais avec un groupe des Ançars et lorsqu'ils se mettaient à table pour manger, ils grignotaient des dattes et ils nous donnaient du pain, respectant, ainsi, l'ordre de leur maître.

2" Si l'Islam est une religion de la miséricorde, sur quelle source se sont appuyés certains milieux qui ne cessent de lui coller l'étiquette du terrorisme et celle de la violence? Ces adversaires interprètent, faussement, les versets coraniques qui poussent les croyants à préparer l'armement nécessaire et à s'apprêter à gagner le champ d'honneur quand les circonstances l'exigent. Leurs voies s'élèvent encore plus haut lorsqu'ils lisent les versets qui appellent les croyants au combat et au sacrifice de leurs vies pour défendre leur religion, leur patrie, leur âme et leur personne physique. La Miséricorde, selon l'Islam, n'est point une attitude d'humiliation ni une soumission au mensonge pour justifier une injustice, elle n'est point, non plus, une obéissance aveugle ni une faiblesse mais elle est le comportement du fort qui est capable de sauvegarder son droit de l'ennemi.

Bien sûr, l'Islam a, réellement, invité ses adeptes à prendre les armes mais combien est grande la différence entre la lutte armée et l'assassinat, entre le terrorisme et le fait de se défendre et de défendre son pays, ses convictions et autres acquits nationaux. Le terrorisme s'attaque au faible qui est incapable de se protéger et à l'innocent qui ne peut rien contre

1) Verset 8 d'El-Insâne.

2) Cité par Et-Tabarânî dans son livre El-Mou'djam sous le N° 18410.

la frayeur et le meurtre. Tuer les personnes inoffensives, paisibles et débonnaires, personnifie le terrorisme véritable et la propagation de la dépravation sur terre. Cette lâcheté, en Islam, est considérée comme étant le plus grand des crimes et des plus inadmissibles.

L'Islam nie et ne peut accepter le terrorisme du pharaon égyptien qui a épouvanté et terrifié les enfants et les personnes faibles parmi les fils d'Israël. Il considère le haut responsable du pays du Nil comme un semeur de la corruption. Le Coran a mentionné : Le pharaon était hautain en terre d'Egypte. Il avait réparti ses habitants en clans.

Cherchant à affaiblir l'un d'eux, il en égorgeait leurs garçons et épargnait leurs femmes. C'était un être malfaisant.1 Le Livre sacré a noté la haine de Dieu à l'encontre des gens qui répandent la dépravation. Il a été conseillé à Coré2:

N'emprunte point sur terre le chemin de la corruption, car Dieu n'aime pas les êtres corrupteurs.3 Il nous rapporte l'état des personnes qui sèment la destruction et l'avilissement sur terre, nous met en garde contre leurs actes que rejette, énergiquement, le Seigneur des mondes qui dit : Dès qu'il te tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager sur son passage récolte et bétail et Dieu n'aime pas le sabotage.4 Mettre fin aux jours d'un innocent, injustement, c'est propager la déchéance. Cet acte est abject et équivaut, en Islam, à un génocide contre l'humanité entière. Dieu a décrété :

Quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une dépravation sur terre, c'est comme s'il avait tué tous les êtres humains. Quiconque fait revivre une personne doit être considéré comme ayant fait revivre tout le genre humain.5 Le Créateur, dans plusieurs versets

1) Verset 4 d'El-Qassasse.

2) Appelé Qaroûne dans le Coran. (N.T)

3) Portion du verset 77 d'El-Qassasse.

4) Verset 205 d'El-Baqarah.

5) Verset 32 d'El-Ma-idah.

coraniques, a défendu d'abattre une personne, sauf à bon droit, comme dans le cas de la loi du talion, par exemple. IL a recommandé : Ne tuez pas, sans droit, votre semblable dont Dieu a rendu la vie sacrée pour vous.1 IL a décrit les croyants sincères : Les serviteurs de Dieu sont ceux qui n'invoquent pas d'autres divinités à côté de Dieu, qui ne tuent pas leurs semblables, sauf à bon escient, l'âme ayant été déclarée sacrée par Dieu.2 Celui qui exécute une personne, sans cause juste, dénature sa religion.

Le prophète a dit : "Tant que le croyant n'aura pas versé de sang de façon illicite, il sera toujours dans la voie de la religion.3" Le Compagnon Abdellah ibn Omar ibn El-Khattâb a exprimé une idée analogue en disant : "L'assassinat d'autrui, illicitement, fait partie des actes inextricables et qui sont sans issue pour celui qui les effectue.

4" Cette interdiction ne concerne pas, uniquement, l'assassinat du Musulman mais elle englobe tous les hommes, à l'exception de ceux qui viennent attaquer l'Islam. La menace proférée par le messager de Dieu concernant cette condamnation ne

peut être plus claire. Il a fustigé ses adeptes :

"Celui qui tue, sans motif valable, un allié, un Juif ou un Chrétien, sujets d'un Etat musulman qui les protège, ce meurtrier ne sentira pas l'odeur du Paradis; il en sera éloigné d'une distance égale à quarante années.5 " Ces citoyens non Musulmans sont paisibles et bénéficient de la promesse de Dieu et celle de Son envoyé, promesse qui leur assure leur protection, complète et totale. L'intimidation que le messager adresse, de nouveau, à ceux qui violent ce pacte est encore plus dure que la précédente : "N'oubliez jamais que le meurtrier volontaire d'un allié non Musulman qui a acquit assistance et réconfort de Dieu et de Son envoyé, ce

1) Portion du verset 33 d'El-Isrâ'.

2) Portion du verset 68 d'El-Forqâne.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N° 6862.

4) Cité par El-Boukhârî sous le N° 6863.

5) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3122.

massacreur a trahi le serment du Bienfaiteur. Il ne sentira pas l'odeur du Paradis qui sera éloignée de lui d'une distance de soixante dix automnes.1" L'Islam ne se contente pas seulement de prohiber le fait de donner la mort à ces gens-là mais il proscrit leur oppression, l'atteinte à leurs droits et la nuisance à leurs intérêts.

Le jour de la résurrection, Mohammed s'affichera comme adversaire des transgresseurs de ces prescriptions et exigera d'eux les explications qui justifient leurs actes. Il a prévenu les croyants : "Le jour de la résurrection, je demanderai les comptes à quiconque opprime un confédéré ou qui s'oppose à la jouissance de ses droits ou qui lui impose une charge supérieure à ses capacités ou qui lui ravit quelque bien, sans son consentement.2" L'injustice à l'égard de personnes, sans exception aucune, provoque le courroux de Dieu.

Le Juge Suprême reçoit et accepte l'anathème de la victime. Le prophète le signale : "Prenez garde à l'imprécation de l'opprimé, même si ce dernier est mécréant, car entre le Seigneur et elle, il n'y a pas de voile.3" L'Omnipotent s'interdit l'iniquité et l'a défendue à l'ensemble de Ses créatures. S'adressant à toute l'humanité, IL clame, dans un hadîth que le messager tenait de Celui qui l'a envoyé : "ô Mes serviteurs, Je Me suis interdit d'être injuste et je vous ai défendu

de l'être entre vous, alors ne soyez pas injustes les uns à l'égard des autres.4 " Puisque la persécution des animaux et la cruauté à leur égard fait entrer son auteur en Enfer, que peut-on alors dire de la partialité envers les êtres humains.

L'apôtre céleste nous a laissé cette recommandation : "Une femme est entrée en Enfer pour une chatte qu'elle a attachée sans lui donner à manger et ne l'a pas libérée pour aller chercher de quoi subvenir.5" L'Islam est donc la religion la

1) Cité par Et-Tarmizî sous le N° 1403 et par Ibn Mâdjah sous le N° 2687.

2) Cité par Abou Dâoud sous le N° 3052 et par En-Nassâ-î sous le N° 2749 et authentifié par El-Albanaîs dans Sahîh Abî Dâoud sous le N° 2626.

3) Cité par Ahmed sous le N° 12140.

4) Cité par Mouslim sous le N° 2577.

5) Cité par El-Boukârî sous le N° 3318 et par Mouslim sous le N° 2619.

plus éloignée de l'injustice, celle qui la condamne le plus et qui empêche les croyants de s'y adonner. Notons, cependant, qu'il n'y a aucun rapport, ni de près ni de loin, entre l'illégitimité et entre l'instauration de la notion islamique du djihâd - la guerre sainte - qui combat l'illégalité, lutte contre la perversion, sauvegarde la foi et assure, aux serviteurs de l'Eternel, la pratique de leurs dévotions. Arrêtons-nous un court instant pour informer le lecteur des évènements qui se sont déroulés dès l'aube de l'apparition de la nouvelle religion.

La tribu de Qouraïche1 s'est liguée contre Mohammed (B.S.D.L), les autres tribus arabes se sont coalisées avec les Mecquois pour le faire taire à jamais, ils maltraitèrent ses adeptes, les torturèrent et les massacrèrent. Les croyants, en dépit de ces malheurs, s'armèrent de patience et s'engagèrent à respecter l'interdiction divine de ne pas riposter à leurs ennemis par l'épée et le feu.

Dieu nous le rappelle : As-tu remarqué le comportement de ceux à qui il fut dit "Abstenez-vous de combattre.

Accomplissez la prière et pratiquez la charité."2 Aussitôt, la perversité et l'injustice prirent de l'ampleur Après l'hégire3, le Souverain Absolu ordonna aux Musulmans persécutés de se défendre :

L'autorisation est accordée aux victimes d'agression de se défendre, car elles sont

vraiment lésées et Dieu est omnipotent pour les secourir. Cette autorisation est donnée à ceux qui ont été expulsés, injustement, de leurs foyers pour avoir seulement dit : " Notre Seigneur est Dieu!" 4 Le verset est clair. Il démontre à quel degré la débauche pourra frapper les sociétés humaines - indépendamment de leurs convictions religieuses - si elles ne réagissent pas contre l'agresseur alors qu'elles sont capables de le battre, car seule la force bloque l'ennemi et garantit la paix

1) La tribu la plus importante de la Mecque l'honorée. (N.T)

2) Portion du verset 77 d'En-Nissâ'.

3) Emigration du prophète dans Médine l'illuminée et son installation définitive dans cette cité. (N.T)

4) Versets 39-40 d'El-Hadjdj.

aux hommes. IL a dit : Si Dieu ne repoussait pas certains hommes par d'autres, les ermitages seraient détruits ainsi que les synagogues, les oratoires et les mosquées où le nom de Dieu est fréquemment invoqué. Dieu soutiendra certainement ceux qui aident au triomphe de Sa Cause, car Dieu est Fort et Puissant.1 Le verset suivant décrit les qualités des croyants honnêtes dignes de l'aide divine : La permission de se défendre est octroyée à ceux qui, si Nous consolidions leur position sur terre, accompliraient la prière, s'acquitteraient de la Zakât, ordonneraient toute bonne action et dénonceraient toute action répréhensible. A Dieu appartient, en dernier, l'issue de toute chose.2 Le Seigneur a prescrit à Son prophète et aux Compagnons de ne jamais recourir à la guerre agressive : Combattez pour la cause de Dieu ceux qui vous combattent, mais ne dépassez pas les limites permises, car Dieu n'aime pas les transgresseurs.

Tuez-les là où que vous les rencontriez et chassez-les d'où ils vous ont chassés. La subversion est pire que le meurtre. Ne les combattez pas, cependant, près de la Mosquée Sacrée, à moins qu'ils ne vous y attaquent. Dans ce cas, tuez-les. Telle sera la rétribution des mécréants. S'ils renoncent aux hostilités, Dieu usera à leur égard de clémence et de compassion. Combattez-les jusqu'à l'élimination de toute subversion et jusqu'à ce que le culte soit rendu seulement à Dieu. S'ils cessent le combat, fin doit être mise à tout déni de droit sauf à l'encontre des injustes.3 Si ces adversaires n'ont pas fait appel à l'emploi de la force, ils auraient évité à tout le monde les horreurs et les malheurs des conflits armés. Si donc ces gens restent neutres à votre égard, ne vous combattent pas et, au lieu de vous attaquer, ils vous offrent la paix, Dieu ne vous permet aucun acte d'hostilité contre

1) Verset 40 d'El-Hadjdj.

2) Verset 41 d'El-Hadjdj.

3) Versets 190/194 d'El-Baqarah.

eux.1 Mais, lorsque les polythéistes déclenchèrent une guerre sans merci contre les Musulmans, Dieu ordonna à ces derniers de s'unir pour répondre aux agresseurs de la même manière : Combattez tous les polythéistes comme ils vous combattent.

Sachez que Dieu est avec ceux qui Le craignent.2 Les gens détestent la guerre, cependant - et malgré tout - elle reste comme le bistouri indispensable au chirurgien si on recherche la santé d'un malade. L'Omniscient nous avise : Il vous est prescrit de combattre et cette prescription vous l'avez en aversion. Il se peut que vous détestiez ce qui est en lui-même un bien pour vous, comme il se peut que vous aimiez ce qui en lui-même est un mal pour vous. Mais Dieu sait et vous ne savez pas.3

Le prophète oriente les croyants en les invitant à adresser des suppliques à leur Bienfaiteur et de chercher Sa Protection en éloignant d'eux l'ennemi et de mettre fin à ses complots sans passer par les affrontements. Il a conseillé : "ô gens ! Ne souhaitez pas la rencontre de l'ennemi et implorez Dieu de vous l'épargner. Si vous le rencontrerez, faites preuve d'endurance.4" Le Tout Puissant a octroyé une grâce à Son envoyé quand IL a obligé les antagonistes de l'Islam à lever le siège de Médine l'illuminée qu'ils avaient encerclée depuis deux semaines, sans combat au corps à corps ni de martyrs. IL le lui rappelle Dieu a fait rebrousser chemin aux mécréants, la rage au coeur, sans qu'ils aient obtenu un succès, épargnant ainsi aux croyants un combat. Dieu est Fort et Puissant 5Le but de la guerre, en Islam, ne réside pas dans la recherche des biens terrestres ni dans la domination de l'autre car ces deux attitudes font perdre à leur auteur les bienfaits du monde éternel : Cette dernière demeure, Nous la

1) Portion du verset 90 d'En-Nissâ'.

2) Portion du verset 36 d'Et-Tawbah.

3) Verset 216 d'El-Baqarah.

4) Cité par El-Boukârî sous le N° 3024 et par Mouslim sous le N° 1742.

5) Verset 25 d'El-Ahzâb.

réservons à ceux qui ne recherchent sur terre ni honneurs ni corruption. L'heureuse issue sera dévolue à ceux qui craignent Dieu.1 Un bédouin est venu voir le messager divin et lui a demandé si le croyant qui combat pour le butin ou pour être cité comme héros ou pour être bien remarqué, se trouve-til que ce soldat est dans le Sentier de Dieu ? Son illustre interlocuteur lui apprit les vices de la guerre quand celle-ci est déclenchée pour acquérir les privilèges de ce monde éphémères, ses plaisirs et ses objectifs mesquins. Il conclut : "Celui qui lutte pour la cause sacrée de Dieu se trouve dans le sentier de son Créateur.2"

Le lecteur impartial qui médite les versets coraniques et les hadîths qui traitent du djihâd, d'une part et qui d'autre part et en même temps, étudie l'Histoire de l'Islam se rendra compte, sans nul doute, que la dernière religion monothéiste a institué la guerre sainte pour sauvegarder deux nobles desseins.

Premièrement : Ces deux cibles se résument d'abord dans les faits de réduire à néant l'agression contre la religion, de permettre aux Musulmans d'en exposer les bases et les principes à autrui, sans jamais le forcer à la conversion. Dieu a prescrit : Combattez-les jusqu'à l'élimination de toute subversion et jusqu'à ce que le culte soit rendu seulement à Dieu. S'ils cessent le combat, fin doit être mise à tout déni de droit sauf à l'encontre des injustes.3 Ibn Omar ibn El- Khattâb rapporte : "Nous avions appliqué effectivement ce conseil, du vivant du prophète puisque le nombre des croyants était alors très peu élevé. Les polythéistes arrêtaient le fidèle, tentaient de le dissuader d'abjurer ses convictions en le torturant ou en l'attachant avec du fil de fer. Ce supplice diminua avec la propagation de l'Islam.4"

1) Verset 83 d'El-Qassasse.

2) Cité par El-Boukârî sous le N° 2810 et par Mouslim sous le N° 1904.

3) Verset 193 d'El-Baqarah.

4) Cité par El-Boukârî sous le N° 4515.

Le Musulman ne cessera de lutter pour libérer la personne, pour lui permettre de

choisir et de décider, pour éliminer tout obstacle vers ces deux libertés et pour mettre fin aux suites néfastes de la subversion et de la perdition que disséminent certaines gens malintentionnées. Combattre ces dernières est un acte légitime et fondé par le Tout Clément qui nous alerte : La subversion est pire que le meurtre.

Les idolâtres ne cesseront de vous combattre tant qu'ils ne vous auront pas fait abjurer votre religion, si, toutefois, ils le peuvent. Or, ceux d'entre vous qui apostasient et meurent en état d'infidélité, ceux-là perdront le fruit de leurs oeuvres en ce monde et dans le monde futur. Ils seront voués au feu et y demeureront éternellement.1 Le Compagnon Rabi'î ibn '?mir a bien défini cette intention sublime au commandant des forces armées de la Perse, Rostum. Ce dernier lui avait demandé avant le déclenchement de la bataille d'El-Qâdissyah : "Pour quelles raisons êtes-vous venus nous attaquer chez nous?" Ibn '?mir lui répondit : "Nous avions tenté d'entrer dans votre pays, pacifiquement, pour exposer notre religion à vos sujets mais vous nous aviez refusé cet accès. Dieu nous a envoyé, alors, chez vous pour faire renier l'adoration des hommes aux êtres humains, pour les orienter vers la vénération du Dieu Unique, pour les faire sortir de la gêne de la vie actuelle vers son aisance, pour les libérer du joug des religions païennes imposées par les polythéiste et les guider vers la justice de l'Islam. Aussi nous-a-t-IL mandaté auprès de Ses créatures avec Sa religion pour les inviter à s'y convertir.

2"

La foi est la plus précieuse acquisition du Musulman, la meilleure des générosités et pour laquelle il a consenti les plus gros des sacrifices. L'écrivain Peggy Raderik a été impartial et n'a point dépassé les limites de la réalité quand il a enregistré :

"L'Islam accorda au messager divin la permission de déclarer la guerre sainte contre les mécréants pour stopper leurs injustices et leurs persécutions et pour enlever tout obstacle dressé devant sa mission. L'Islam ne force personne à l'adopter comme religion. Les Musulmans se contentent d'exposer leur religion aux autres et

1) Verset 217 d'El-Baqarah.

2) Voir le livre El-Bidâyah wa En-Nihâyah (7/40)

doivent, obligatoirement, leur laisser la liberté totale de prendre la décision qu'ils jugent la meilleure pour eux. L'Islam est la religion de la paix avec Dieu et avec l'ensemble des hommes.

1"

Deuxièmement : Arrêter les hostilités qui visent les pays musulmans et qui bafouent leurs préceptes sacrés fondamentaux et délivrer l'homme de l'illégalité et de la répression. Dieu déteste l'iniquité et les consciences rejettent la débauche. Il est du devoir impérieux du croyant de secourir la victime, de la soulager, d'imposer le respect du droit et son accomplissement et d'établir la justice voulue par le Seigneur.

Celui-ci a adressé ce reproche à une catégorie de gens : Pourquoi ne combattez-vous pas pour la cause de Dieu et surtout pour défendre les faibles parmi les hommes, les femmes et les enfants qui disent : " Seigneur! Fais-nous sortir de cette cité dont les habitants sont injustes et donnenous un protecteur et un assistant de Ton choix.".2 Le prophète, de son côté, annonce la bonne nouvelle à celui qui meurt en défendant son bien, sa famille et sa religion et lui atteste : "Quiconque sera tué pour son bien, pour sa famille, pour sa personne physique ou pour sa religion est mort en martyr.3" Lorsque le Musulman participe à la guerre sainte, il s'engagera à respecter un ensemble de conditions qui le distinguent, nettement, du terroriste.

1°) Il doit accepter de déposer les armes et ne pas refuser la paix quand son ennemi la lui demande conformément à ce verset : S'ils s'inclinent à la paix, prête-toi à cette paix, toi aussi en t'en rapportant à Dieu qui entend et sait tout. S'ils veulent te tromper, Dieu te suffira, car c'est Lui qui t'a fortifié de Son Secours et de l'assistance des croyants.4 2°) Il lui est, formellement, interdit de tuer les civils innocents tels les vieillards, les femmes, les enfants, les domestiques, les

1) Voir le livre Qâloû 'ane El-Islâm :O.C (246)

2) Verset 75 d'En-Nissâ'.

3) Cité par Et-Tarmizî sous le N° 1421 et par Abou Dâoud sous le N° 4772.

4) Versets 61-62 El-Anfâle.

hommes du clergé et toutes autres personnes qui n'ont pas participé à la guerre. Cette interdiction ressort d'une façon significative des hadîths du messager divin. Juste après la fin d'un affrontement armé entre les Musulmans et les mécréants, l'envoyé a vu le cadavre d'une femme, il a, aussitôt, défendu d'enrôler les femmes et les garçons dans les rangs de l'armée et de leur confier des armes1. D'ailleurs, chaque fois qu'il expédiait une section de ses partisans pour punir telle ou telle

tribu, il ne s'arrêtait pas de leur recommander :

"Partez au nom de Dieu et selon la stratégie du messager divin. Ne tuez pas le vieillard, l'enfant, le nourrisson et la femme. Evitez l'extrémisme, ramassez vos butins, soyez vertueux et bons, Dieu aime les bienfaisants.2" Le Compagnon Rabâh ibn Er- Rabî' relata cet incident : "Je me trouvais parmi les combattants musulmans que le prophète dirigeait. Nous vîmes un attroupement de personnes. Mohammed (B.S.D.L) demanda à l'un d'entre nous d'aller voir ce qui se passe. Le préposé revint et lui apprit qu'il s'agissait d'une femme morte lors des combats. L'apôtre, avec un ton de tristesse, murmura : "La femme ne doit pas combattre!" Il dépêcha au commandant Khâlid ibn El-Walîd qui se trouvait en tête de l'armée un autre émissaire et lui confia : "Ne tuez pas la femme ni l'auxiliaire incorporé dans l'armée qui n'a pas pris d'arme, comme le médecin, le cuisinier et autre serviteur. 3" Le jour de la bataille de Hounaïne, le messager divin expédia une colonne de son armée pour combattre les polythéistes.

La volonté de vaincre des fidèles avait fini par les contraindre à tuer les enfants. Informé de ce forfait, leur guide s'emporta et dès leur retour à Médine l'illuminée, il les fustigea en élevant la voix. Il tonna : "Qui vous a poussé à tuer des gamins?" Ils lui répondirent : " Mais, ô messager de Dieu, il s'agissait d'enfants des idolâtres!" Il se maîtrisa et, en bon pédagogue, il mit les points sur les I et corrigea leur fausse conception : "Vous n'avez choisi que les enfants des polythéistes. Je jure par Celui qui

1) Cité par El-Boukârî sous le N°3015 et par Mouslim sous le N° 1744.

2) Cité par Abou Dâoud sous le N° 2614.

3) Cité par Abou Dâoud sous le N°2669 et par Ibn Mâdjah sous le N° 2842.

tient ma vie entre Ses Mains que tout être humain est, dès sa naissance, enclin vers le monothéisme. C'est plus tard et par sa propre langue que l'on saura vers quelle voie il optera!1" Le prophète a recommandé aux croyants de ne pas tuer les enfants des polythéistes car ceux-ci resteront innocents jusqu'à leurs maturités et c'est à cet instant qu'ils choisiront leurs convictions religieuses. Les hommes de religion figurent parmi les personnes à ne pas tuer parce qu'ils ne collaborent pas aux agressions contre les Musulmans. Le premier khalife orthodoxe, Abou Bakr Es-Saddîq, ordonna au commandant militaire qui se préparait à regagner la Syrie avec ses hommes :

"Tu trouveras là-bas des gens qui prétendent avoir consacré leurs âmes à Dieu, ne

leur fais aucun mal et laisse-les vivre leurs vies comme ils l'entendent!" Ainsi, l'Islam conteste l'accusation qui le traite de terroriste. Les véritables combattants musulmans, tout le long de l'histoire du djihâd islamique, se sont engagés à se plier à certaines conditions et ne ressemblent pas à la majorité des soldats forcenés dont l'unique préoccupation consiste à tuer l'autre, impitoyablement et avec une sauvagerie sans pareille. Nous disposons de nombreux témoignages équitables qui certifient, franchement, notre affirmation. Le grand historien, W. Durant, a enregistré : "Les soldats musulmans se comportaient avec plus d'humanité que les Chrétiens.

Ils respectaient la parole donnée et traitaient les vaincus et les prisonniers avec miséricorde. Ils ont rarement recouru à la barbarie comme celle exercée et entretenue par les Croisés dans Jérusalem en 1099.2 "

Quant à Gustave Le Bon,3 il a consigné : " En vérité, les nations n'ont pas connu des conquérants plus miséricordieux et plus indulgents que les Arabes ni une religion plus tolérante que la leur.

4"

Le même auteur a noté des aspects des relations de Musulmans

1) Cité par Ahmed dans son livre El-Mousnad sous le N° 15161.

2) Voir le livre Qâloû 'ane El-Islâm : O.C (245).

3) " Médecin et sociologue français (1841-1931) a écrit : La psychologie des foules en 1895 et Psychologie des temps modernes en 1920 " extrait du Petit Larousse illustré 1983- page 1460 - mais ce document n'a pas cité son autre livre : La civilisation des Arabes. (N.T)

4) Voir son livre La civilisation des Arabes (720).

avec des non Musulmans : "Les Arabes, en Espagne - en plus de leur indulgence immense - agissaient avec une chevalerie idéaliste.

Ils secouraient les faibles, ne rabaissaient pas la valeur des vaincus, respectaient les clauses signées par les deux parties et autres qualités positives que les Chrétiens européens, tels de bons élèves, ont acquises de leur contact, récemment.1" De cette manière la différence est très palpable et très grande entre la guerre sainte établie par l'Islam et les procédés terroristes utilisés, de

notre temps, par certains Musulmans et par d'autres groupes qui ne professent pas cette religion. Celle-ci désavoue ces méthodes, elle les considère comme moyens de propagation de la peur et du désespoir sur terre et qui, malheureusement, lui sont collées, injustement.

Accuser l'Islam de terroriste est une calomnie et une injustice vides de toute objectivité et contraires à la réalité. Ces accusateurs sont des propagandistes malhonnêtes et démunis de sincérité. Leur encre s'est desséchée, leurs larynx se sont enroués à force d'imputer le terrorisme à l'Islam et n'ont adressé aucune parole à propos des autres religions. Les livres de ces dernières ne condamnent pas l'assassinat des femmes, des enfants, des nourrissons, mieux encore ils l'autorisent et ce forfait n'a aucun rapport avec le combat. Ainsi parle le Seigneur des soldats, le Tout Puissant : " Maintenant, va frapper donc Amalecq. Vous devez frapper d'interdit tout ce qui lui appartient. Tu ne l'épargneras point. Tu mettras tout à mort, hommes et femmes, enfants et nourrissons, boeufs et moutons, chameaux et ânes! "2

Nous n'exigeons pas de ces détracteurs de blâmer les autres mais nous leur demandons de bien comprendre nos textes sacrés, de ne pas les altérer de leur ignorance et dans le cas contraire - leur incompréhension de nos textes - de s'abstenir d'écrire des méchancetés. Autrement, il serait préférable de trouver pour nous les mêmes excuses qu'ils ont trouvées pour les autres.

1) Ouvrage précédent (p: 344).

2) Samuel (I) 15/2-3.

Nous concluons ce chapitre par l'appréciation de l'écrivain américain Andrew Paterson qui a noté : "La violence exercée au nom de l'Islam ne peut, en aucun cas, être attribuée à cette religion. C'est le contraire qui est vrai car le mot Islam signifie paix et non pas sévices et agressivité.

1"

1) Extrait du livre : Il ne faut plus se taire à partir de ce jour = Lâ Soukoute Ba'da Elyaïyoume (91)

L'Islam et ses relations avec les autres

Certains milieux médiatiques ne cessent de s'accrocher à l'Islam et de l'incriminer de racisme dans ses relations avec les non Musulmans. Ils prétendent que cette dernière religion a contraint un très grand nombre de personnes à s'y convertir, qu'elle pousse ses adeptes à détester les autres et les incite à les provoquer et à les opprimer. Ces milieux ignorent l'Islam et ses prescriptions ou bien ils ont cherché, volontairement, à défigurer ses réalités et sa législation. Qu'ils s'appuient sur l'une ou sur l'autre de ces deux attitudes, il n'en reste pas moins que La Révélation transmise à Mohammed (B.S.D.L) lutte inlassablement contre le racisme. L'Histoire affirme que les fidèles, tout le long de leur immense apport civilisateur, n'ont jamais forcé, ni les peuples ni les individus, à se convertir à leur religion. Ils sont certains, absolument, que la différence des législations entre divers groupements de l'Humanité est une réalité voulue par l'Omniscient et liée à Sa Sagesse.

IL l'affirme Lui-même : A chacun de vous nous avons assigné une législation et un plan à suivre. Si Dieu l'avait voulu, IL aurait fait de vous une seule communauté. S'IL ne l'a pas fait, cependant, c'est pour vous mettre à l'épreuve eu égard à ce qu'IL vous a donné. Rivalisez de vitesse vers les bonnes actions. Vous retournerez tous à Dieu.1 Si le Tout Clément l'avait voulu, il aurait façonné toute Sa création sur un seul modèle de Musulmans de nature, sans leur accorder les deux actes de choisir et de décider. IL l'évoque de nouveau pour nous : Si ton Seigneur avait voulu, IL aurait fait des hommes une seule communauté. Or, ils sont en divergence continuelle, sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé Sa Grâce.2 Les Musulmans comprirent que le fait d'orienter

1) Portion du verset 48 d'El-Ma-idah.

2) Versets 118-119 de Hoûd.

l'ensemble des hommes vers le chemin de Dieu est impossible et qu'une grande majorité d'entre eux ne croit pas. Les croyants prirent alors conscience qu'il est de leur devoir de se livrer, corps et âme, à l'explication de l'Islam aux gens, de les faire pencher vers la rectitude et de chercher les causes qui peuvent les convaincre. Le Tout Puissant a informé Ses serviteurs que leur tâche se limite à la communication uniquement et que c'est Lui qui se chargera, le jour de la Résurrection, de punir les récalcitrants. S'adressant à Son messager, il lui confie : ô prophète, si les mécréants se détournent de l'Islam, seule la transmission édifiante de celui-ci t'incombe.1 et encore clamé : S'ils se déclarent Musulmans, ils

seront dans la bonne voie; s'ils s'en détournent, tu ne seras pas responsable d'eux. Seule la transmission t'incombe et Dieu voit Ses serviteurs.2 et a conclu : Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur terre croiraient en Lui, dans leur totalité.

Est-ce à toi de contraindre les hommes à être croyants? 3 En principe, l'Islam refuse d'effacer son vis-à-vis et l'annonce avec une clarté manifeste. Dieu a décidé : Point de contrainte en religion 4 et a insisté : Dis : " La vérité émane de ton Seigneur. Croie qui le veut, mécroie qui le veut!" Aux injustes, Nous avons préparé un feu dont les flammes les cerneront.

5 Cette religion n'accepte pas les conversions forcées pour des raisons simples et évidentes. Le converti malgré lui ne risque jamais de devenir un croyant honnête, il ne se sent pas engagé à respecter et honorer les prescriptions divines durant sa vie terrestre, d'ailleurs même s'il les observe, elles ne lui serviront à rien dans l'au-delà. Enfin, cette conversion n'est point conforme à la Sagesse et à la Volonté du Créateur.

1) Verset 82 d'En-Nahl.

2) Portion du verset 20 d'Al-'Imrâne.

3) Verset 99 de Younesse.

4) Portion du verset 256 d'El-Baqarah.

5) Portion du verset 29 d'El-Kahf.

Les historiens affirment que les Musulmans tiennent à se conformer à leurs principes religieux. Le penseur espagnol, Blasco Ibanëz (1867-1928), à écrit dans son livre {L'égarement de l'église} parlant de la conquête de l'Espagne par les Arabes : "Les Espagnols ont chaleureusement accueilli ces hommes qui sont venus du continent africain. La crise que traversait le pays a poussé les habitants à leur ouvrir leurs cités et villages, sans heurts ni hostilité. Dès qu'une petite troupe de cavaliers arabes s'approchait d'une agglomération, les portes de celle-ci s'ouvraient devant ces hommes qui n'étaient pas des soldats, au vrai sens du mot et qui étaient accueillis avec courtoisie. Les enfants de cette civilisation - arabe - ne censurèrent jamais la liberté de conscience, cette dernière étant une des bases fondamentales de la magnanimité des peuples. Ils acceptèrent dans les villes qu'ils administraient, sans problème aucun, les églises des Chrétiens et les synagogues des Juifs. La mosquée n'a eu, à aucun moment, peur de la

concurrence des autres lieux de dévotion qui s'y trouvaient avant elle. Elle - la mosquée- leur a reconnu leurs droits et s'est installée dans leur proximité, sans envie et sans vouloir les dominer.

1"

D'autre part, l'historien anglais, Sir Thomas Arnold, a observé dans son livre {L'invitation à l'Islam} :"Depuis le premier siècle de l'hégire, les Musulmans, après leur triomphe, se sont comportés avec les Chrétiens avec une tolérance immense sans changer d'un iota leur attitude durant les siècles qui suivirent. Nous pouvons affirmer, sans risque de nous tromper que les Chrétiens qui se sont convertis à l'Islam l'ont fait après un choix judicieux et avec une liberté totale. L'existence d'une minorité des Arabes chrétiens qui vivent, à présent, au sein des sociétés musulmanes, en toute sécurité, fournit une preuve éclatante de cette tolérance.2"

L'orientaliste allemande Sigrid Hunke a écrit : "Jamais, les Arabes n'ont forcé les peuples vaincus à adopter l'Islam, comme religion. Les Chrétiens, les Zoroastriens, les Juifs qui avaient subi, auparavant, des formes de fanatismes religieux, abjectes et immondes, furent, tous, autorisés, sans aucun obstacle, à pratiquer leurs dévotions. Les Musulmans ne touchèrent à aucun lieu de culte et conservèrent aux prêtres, curés et autres rabbins leurs postes. Ces cadres religieux étaient respectés et personne n'osa un jour leur 1) Extrait du livre : Fannou El-Houkm fî El-Islâm =L'art de gourener en Islam de Mustapha Abou Zaïd Fahmî. Le traducteur n'a pas, dans cette citation de l'auteur espagnol, trop respecté le mot à mot mais a rendu, avec toute l'application nécessaire, l'idée du penseur, comme il l'a comprise. (N.T)

2) L'invitation à l'Islam. (51)

nuire. N'est-ce point là le pic extrême de la tolérance? L'Histoire a- telle consigné des positions pareilles? Quand?

1"

La véritable raison de la propagation de l'Islam réside dans son indulgence et son respect des opinions et convictions d'autrui mais non pas dans sa pseudo violence. En vérité, les nations ont reconnu aux Musulmans leur générosité, leur coexistence pacifique et leur relation bienveillante, contrairement à ce que prétendent, faussement, leurs adversaires. Voici de nouveau ce que Gustave Le Bon a couché par écrit : "La force n'a jamais été la cause de la divulgation du Coran.

Les Arabes ont laissé les vaincus pratiquer librement leurs religions. Si certains peuples chrétiens se sont convertis à l'Islam et qu'ils ont appris la langue arabe - pour les besoins de la dévotion - c'est parce que les Musulmans ont fait preuve de justice réelle et applicable à tous les sujets : c'était une situation que les autochtones n'avaient jamais vécue.

En outre, l'Islam est d'une facilité qui étonne et attire les non Musulmans et est introuvable dans les autres religions.2" Il continue : " Les historiens n'ont pas connu la mansuétude des conquérants arabes et leur humanité. Ces qualités étaient les causes authentiques de la rapide extension de l'Islam et la facilité de persuader les autres de la portée réelle de leurs croyances et de leur langue.... Dans tous les cas, les nations n'ont jamais interagit avec un peuple aussi miséricordieux et aussi tolérant que les Arabes et n'ont jamais connu une religion aussi humaine.3"

L'historien W Durant partage la même conviction que Le Bon. Il a exposé : " Malgré la conduite tolérante que suivaient les premiers Musulmans ou à cause de ce comportement, une grande partie des Chrétiens, tous les zoroastriens et les païens se sont convertis à la nouvelle religion, à l'exception d'un nombre restreint. L'Islam a envahi les coeurs d'une centaine de peuples de la Chine et l'Indonésie jusqu'au Maroc et l'Andalousie, il s'empara de leur imagination, domina leur moral, façonna leur mode de vie et fit naître en eux un espoir qui allège, pour eux, les souffrances et les malheurs de ce monde.4"

Cette tolérance découle des prescriptions coraniques, le croyant s'engage à la pratiquer et à l'honorer car Dieu a

1) Le soleil d'Allah brille sur l'Occident (364).

2) La civilisation des Arabes (128)- O.C.

3) La civilisation des Arabes (605)- O.C.

4) Histoire de la civilisation (13/133)

recommandé : Dieu ne vous interdit pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Dieu aime les équitables.1 Deux vertus ressortent de ce verset. La jouissance de tous leurs droits à l'ensemble des personnes non musulmanes qui n'ont pas combattu les Musulmans et n'ont pas participé à leur agression.

Premièrement : agir avec bienfaisance et charité. Cette action est recommandée par le Coran, son esprit est présent dans plusieurs lois islamiques qui furent à la base de nombreuses attitudes pleines d'humanité et de compassion. Le Livre sacré enjoint les croyants à la bonne compagnie et à la visite des proches, même si les convictions religieuses des uns et des autres sont différentes. Il a, particulièrement, insisté sur les relations entre enfants et parents, même dans le cas où les seconds exigent des premiers de renier le monothéisme pour retourner au polythéisme. Cette exigence ne doit pas détourner les fils et les filles de leurs procréateurs comme le veut le verset suivant : Mais si tous les deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, ne leur obéis pas.

Cependant, reste avec eux, ici-bas d'une façon convenable.2 La fille d'Abou Bakr Es-Saddîq, Esmâ' est allée voir le prophète et lui demanda : "Ma mère vient d'arriver à Médine l'illuminée, elle est venue de la Mecque l'honorée pour me voir et tu sais, ô messager d'Allah, qu'elle est encore païenne! Dois-je la voir ou lui refuser de me rendre visite?" Il lui répondit : "Reçois ta mère et sois très bonne avec elle !3" Pour bien démontrer sa charité, le Musulman est tenu de rendre visite aux malades qui ne professent pas la même religion que lui. Le prophète nous a donné l'exemple en allant voir son oncle, Abou Tâlib, sur son lit de mort et se rendit à la demeure d'un de ses voisins, malade. Le premier ne s'était pas converti et est demeuré

1) Verset 8 d'El-Moutahinah *

2) Verset 15 de Louqmâne*.

3) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2620 et par Mouslim sous le N° 1003.

polythéiste1 et le second était Juif2. Concernant celui-ci, Mohammed s'était assis près de sa tête, c'était une coutume arabe qui exprimait du respect à l'intention du visité. L'envoyé du Seigneur a offert des cadeaux à certains de ses adversaires et a cédé à d'autres personnes non musulmanes des dons adoucissant les coeurs et effaçant la haine. Il a apporté à Abou Soufiâne, dans la Ville Sainte, des dattes El-'adjwah3 et lui a adressé une correspondance depuis Médine l'illuminée pour essayer de le gagner à l'Islam4. Il a aussi accepté des cadeaux, celui du chef suprême de l'Egypte, El-Mouqawqîsse, du roi d'Eliat et du chah de la Perse5.

Sur le plan social, il a répondu positivement à une Juive, Zaïnab bint El-Hârith, qui l'avait invité à manger avec la famille de celle-ci un méchoui dans la ville de Khaïbar6. Une réponse similaire fut adressée à autre Juif qui l'avait prié de partager avec lui une galette de blé et une sauce au goût agréable et à l'odeur,

fétide.7

Deuxièmement : Découvrez l'Islam Deuxièmement :

La seconde vertu qui ressort à partir du verset d'El- Moumtahinah c'est la justice. Elle est l'une des qualités morales que l'Islam tient à protéger et à graver, définitivement, dans les esprits des croyants, car elle sauvegarde les bonnes traditions. Elle représente un objectif facile à concrétiser car les Musulmans qui connaissaient, comme tout le monde, la fraternité au sein d'une même famille, en ont établi un autre genre plus fort que l'ancienne. Cette nouvelle fraternité se fonde sur la religion et donc sur la générosité et la miséricorde.

Cependant, la sincérité de l'amitié apparaît lorsque les convictions religieuses des amis sont différentes et que leurs

1) Cité par Ahmed sous le N° 2009 et par Et-Tarmizî sous le N° 3232.

2) Cité par El-Boukhârî sous le N°1356.

3(Catégorie de dattes rares, très appréciées et qui ne poussent que dans Médine l'illuminée (N.T)

4) Cité par Ibn Zandjawaïh dans son livre El-Amwâl (2/859).

5) Cité par El-Boukhârî sous le N° 1482 et par Ahmed sous le N° 749.

6) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2617 et par Mouslim sous le N° 2190.

7) Cité par Ahmed sous le N° 12789.

intérêts sont opposés. Aussi l'Islam prône-t-il la justice entre tous les hommes en insistant, particulièrement, de ne pas la négliger à l'égard des gens qui vivent sous l'ombre de l'Etat musulman et qui peuvent être accusés à tort, à cause de la dissemblance et de la peur. Dieu a ordonné : ? croyants soyez stricts dans vos devoirs envers Dieu, en témoins de l'équité! Que la haine d'un peuple ne vous incite point à user d'injustice! Soyez justes car cela est très près de la véritable piété. Craignez Dieu, car Dieu est parfaitement au courant de vos actes.1

Le docteur N. Luka a écrit : "Je ne vois pas une législation plus apte à inviter à l'application de la justice et à lutter contre le fanatisme et le fait de causer des dommages à autrui que celle qui recommande : Que la haine pour un peuple ne vous incite point à être injustes! Pratiquez l'équité : cela est très près de la

véritable piété.2

Existe-t-il un homme, au vrai sens du mot, qui veut, après cette information, ennoblir son âme mais qui ne fait pas sien ce principe ou qui pratique une religion qui manque de noblesse et de droiture?

3"

Les preuves de la justice des Musulmans vis-à-vis de leurs administrés non Musulmans bénéficiant de l'assurance de leurs personnes et de leurs biens sont nombreuses. L'Etat les leur garantit. Citons, à titre d'exemple, le litige entre un Juif et entre le quatrième khalife orthodoxe, Ali ibn Abî Tâlib à propos d'une cuirasse que ce dernier avait perdue et qu'il a retrouvée chez le Juif en question. Ibn Abî Tâlib déposa une plainte auprès du juge Chouraïh El-Qâdhî. Après l'audition des deux intéressés, le magistrat trancha l'affaire en faveur du Juif.

Celui-ci déclara : "J'affirme que c'est là la sentence des prophètes! L'émir des croyants me traduit devant le juge qu'il a lui-même nommé et qui dépend de son autorité puis le fonctionnaire me donne raison au dépend de son chef suprême. Je témoigne qu'il n'y a d'autre dieu qu'Allah et je témoigne que Mohammed est Son Messager. La cuirasse est, effectivement, à toi, ô émir des croyants.

1) Verset 8 d'El-Ma-idah.

2) Portion du verset 8 d'El-Ma-idah.

3) Mohammed : La mission et le messager (26).

J'avais suivi ton armée avec laquelle tu te dirigeais vers Saffîne1 quand ta cuirasse est tombée de ta monture au pelage gris cendré."

Ali lui répondit : "Je te l'offre puisque tu reconnais la vérité et que tu viens de te convertir à l'Islam.2" Pour faire ressortir encore davantage la justice de l'Islam à l'encontre des gens qui ne professent pas la même religion que leurs gouvernants, rappelons l'accroc survenu entre un Copte et le fils du gouverneur de l'Egypte, 'Amr ibn El-'Asse. Le premier fut maltraité, physiquement, par le second. L'Egyptien se rendit à Médine l'illuminée et porta plainte à Omar ibn El-Khattâb qui convoqua 'Amr et son fils.

Après avoir écouté la thèse des deux antagonistes, le khalife donna raison au Copte et, mettant en vigueur la loi du talion, il ordonna au plaignant de se venger

de la même façon qu'il avait subie. A cette occasion, Omar articula ces mots que la postérité a gardés et qui sont devenus comme une sentence proverbiale : "Pour quelle raison avez-vous assujetti les gens alors que leurs mères les ont enfantés libres.3" Des comportements magnanimes pareils poussèrent le patriarche de Jérusalem à écrire à son homologue, le patriarche de Constantinople : "Ils - les Musulmans- se caractérisent par la justice, réelle et ne nous ont jamais tyrannisés ou employé avec nous une quelconque sorte violence.4" Si ces détracteurs étaient impartiaux, ils auraient répété avec Gustave Le Bon : "L'Islam est la religion la plus propice aux découvertes scientifiques, la plus convenable pour l'éducation des âmes et la plus disposée à établir la justice, la générosité et la tolérance.

5" Le docteur Lewis Young, avait raison de dire, dans son livre {Les Arabes et l'Europe} :"Il y a encore beaucoup de choses que l'Europe ne cesse encore, de nos jours, d'apprendre de la civilisation musulmane, telles l'indulgence et le fait de ne pas tenir compte de la religion d'une

1) Endroit où s'est déroulée une bataille décisive entre Ali et Mou'awiyah ibn Abî Souffiâne. (N.T)

2) Voir les 2 livres : Hilyatou El-Awlyâ'(4/141) et El-Bidâyah wa En-Nihâyah (8/4-5).

3) Voir les 2 livres : Târîkh Omar d'Ibn El-Djawzyah (129-130) et Foutouh Misr d'Ibn El-Hakam (195)

4) Le soleil d'Allah brille sur l'Occident -(364) O.C.

5) La civilisation des Arabes (126)- O.C

personne, de son origine ou de sa peau. 1"

Ainsi donc, les écrits et l'histoire démontrent que l'Islam est loin des gens malveillants qui lui reprochent de cultiver le racisme religieux. Au contraire, l'Islam a donné un modèle unique de civilisation qui passionne les hommes et qu'ils appellent de tous leurs voeux. Aujourd'hui, l'Humanité en sent un grand besoin. Les campagnes de dénigrement dirigées contre cette religion sont crées et ordonnées par les promoteurs du choc des civilisations et qui ne cessent d'énumérer les dangers que porte la civilisation islamique.

1) Ce qu'ils ont dit à propos de l'Islam de 'Imâd Ed-Dîne Khalîl - O.C - (326).

Les Musulmans et les défis modernes

Un rapide coup d'oeil sur la réalité que vivent les Musulmans, actuellement, nous dévoilera, sans aucune erreur, le très grand nombre de provocations que la nation islamique affronte à l'aube du vingt et unième siècle. Celle-ci a guidé et contrôlé la civilisation humaine, durant huit cent années, elle se trouve, maintenant, au bas de l'échelle du progrès, du développement et de la science.

Des détracteurs exploitent ce vécu amer et franchissent, allègrement, le pont entre la conduite actuelle des Musulmans et leur religion. Ils font semblant d'oublier - car ils le savent - qu'il n'est pas juste de prononcer un jugement sur une religion suivant les actes et les paroles de ses adeptes, en un moment précis de leur histoire. L'Islam est la religion de la connaissance et de l'évolution. Lorsque les croyants la respectaient et appliquaient ses prescriptions, ils participèrent, hautement, à la marche émancipatrice de la civilisation et firent scintiller la science par leurs découvertes et inventions.

Mais, quand ils s'écartèrent de leurs convictions ou qu'ils les changèrent contre des futilités ou qu'ils les mêlèrent à des vanités, importées et ramassées, de ci de ça, ils cessèrent alors de rivaliser, avec les autres, pour la bonne cause, abandonnant ainsi, la considération que le Bienfaiteur leur avait octroyée quand ils s'adonnaient à la science et à la connaissance.

Dès la révélation de ce verset : Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé 1 , le Coran ne s'arrêta jamais d'encourager les croyants à l'instruction et la culture, de louer les savants et de féliciter les sages pour leurs attitudes. Le Seigneur a assuré : Dieu élèvera en degrés, ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui ont reçu le savoir.2 et encore

1) Verset 1 d'El-'Alaq*.

2) Verset 11 d'El-Moudjadalah*.

: Ceux qui savent et ceux qui ne savent pas sont-ils égaux? Mais, seuls les hommes intelligents réfléchissent.1

L'Islam aime la science, attribue à ses représentants un bienfait immense et leur accorde un privilège supérieur à tous les hommes, y compris les dévots sincères qui ont voué leur vie à leur Créateur. Le messager a déclaré : "La supériorité du

savant sur le dévot est comparable à ma position par rapport au plus bas d'entre vous. Dieu, Ses Anges et les habitants des cieux et de la terre jusqu'à la fourmi dans sa fourmilière ou la baleine dans la mer bénissent celui qui enseigne le bien aux hommes.2"

Quand les Musulmans étaient attachés à leur religion et qu'ils s'étaient engagés à respecter et honorer ses lois, ils avaient, alors, dépassé les nations du monde. Ils portèrent le flambeau de la science et de la civilisation et créèrent une culture et une évolution uniques. Au lieu de donner une nomenclature de leurs réalisations, nous nous contenterons de rapporter certaines reconnaissances de savants équitables qui ont avoué que les Musulmans étaient, jadis, en tête des peuples civilisés. Ils ont admiré la portée des inventions techniques des fidèles de l'Islam et leurs créations scientifiques et artistiques.

Ils ont inscrit, avec des mots de ravissement et d'étonnement et en tant que témoins neutres et justes, certains aspects et vestiges de la civilisation musulmane.

Le docteur Stanley Lane Pool, dans son livre {Histoire du monde} a consigné : "Il n'y a pas eu, tout le long de l'histoire de la civilisation, de mouvement plus beau que l'amour et la passion soudains pour la culture qui a eu lieu dans tous les coins et recoins du monde islamique. Tous les Musulmans, du plus haut responsable - le calife au plus simple des artisans, furent envahis, brusquement, par la fièvre de la science et la soif des voyages. Ce sont là les meilleures contributions que l'épanouissement islamique nous a léguées.

3"

L'historien Geolivier Castello, dans son livre {La loi de

1) Portion du verset 9 d'Ez-Zoumar.

2) Cité par Et-Tarmizî sous le N° 2685.

3) Ce qu'ils ont dit à propos de l'Islam (396)- O.C

l'histoire} ajoute : " Le progrès arabe réalisé après la mort du prophète était grandiose et rapide. L'époque était propice pour la divulgation de la nouvelle religion et la naissance de la civilisation qui en découlait était étonnement brillante. Elle apparut dans tout pays gagné à l'Islam, avec une intelligence étrange qui a laissé ses empreintes dans les arts, la littérature, la poésie et les

sciences.

Les Musulmans tenaient entre leurs mains - depuis plusieurs siècles - le flambeau du rayonnement spirituel. Ils s'adonnèrent à l'étude de toutes les branches des connaissances humaines. Ils devinrent les maîtres de la pensée, ils concrétisèrent des créations et des inventions, en s'appuyant sur les styles scientifiques qu'ils utilisèrent à bon escient. Cependant, la civilisation arabe ne vécut pas longtemps mais ses influences étaient resplendissantes. Nous ne pouvons qu'exprimer notre regret concernant sa disparition.

1"

Si telle était la situation des Musulmans auparavant, comment expliquer qu'ils se sont dissimulés de la vue des témoins? Pourquoi se trouvent-ils, à présent, tout à la fin du cortège de la civilisation?

La faiblesse de la nation musulmane, dans le domaine de la civilisation est engendrée par deux motifs :

Premièrement :

L'éloignement des Musulmans de leur religion : si l'Europe a enregistré de gros progrès, c'est parce que ses habitants se sont débarrassés de leur religion défigurée ce qui ne pourra pas être le cas pour les Musulmans. Notre renaissance dépend de notre retour à l'Islam. La différence entre leur situation et la nôtre réside dans la dissemblance entre les particularités entre nos deux religions.

Deuxièmement :

Le colonialisme occidental a envahi la grande partie des pays musulmans et fut le second élément de leur décadence. Il les a occupés durant plusieurs décennies et lorsque les anciens oppresseurs furent obligés de repartir chez eux, ils créèrent des complexes, confus et brouillés, que les générations ne peuvent résoudre. Ainsi, ils assureront la continuité de leur supériorité, garantiront un marché pour la commercialisation et donc la

1) Ouvrage cité précédemment (389)

consommation de leurs productions industrielles, agricoles et artisanales et préserveront, indirectement, la permanence de leur domination sur les anciennes

colonies.

Concernant la deuxième interrogation,- la cause du manque de capacité, de force et de talent chez les Musulmans au point d'être à l'extrême fin du train de la civilisation - la réponse est claire. Elle réside dans les différences créées par les ex-occupants et qui divisent les autochtones. Les diverses tendances de ces derniers se font la guerre, chacune accuse les autres de mécréants et d'hérétiques. Toutes ces tendances, dans ces conditions, désobéissent au Monarque qui a dicté :

Maintenez-vous tous fermement liés à Dieu et ne vous divisez pas.1 Ils n'ont pas appliqué Son conseil et, menaçant; IL revient à la charge : Cette communauté, la vôtre, est une seule communauté, tandis que Je suis votre Seigneur.

Craignez-Moi donc!2 Leur dispersion a été provoquée par de nombreuses raisons en tête desquelles les mains invisibles des étrangers qui travaillent dans l'ombre afin de ne pas permettre une union solide des croyants. Dans le passé, la diversité des opinions que préconisaient les différentes doctrines, sur des problèmes donnés, n'ont jamais touché ni affaibli cette unité.

Les interventions du colonialisme, agressives et silencieuses, qui alimentent, de nos jours encore, les particularités doctrinales, n'avaient alors, pas de prise sur le monde islamique. Les interpositions de ces étrangers restent encore et jusqu'à aujourd'hui, impuissantes et ne sont pas arrivées à scinder puis à annuler les liens de solidarité fraternité entre le sunnisme et le zaïdisme3, d'une part et d'autre part, entre les adeptes des quatre grandes écoles de jurisprudence.

Les Musulmans ne se sont pas éparpillés pour des motifs religieux. Tous, en dépit de leurs nombreuses fractions, croient

1) Portion du verset 103 d'Al 'Imrâne.

2) Verset 52 d'El-Moûminoûne.

3) Section chi'ite tolérante (N.T)

en Dieu Unique, en Ses Qualités, Ses Attributs, Ses Livres, Ses Envoyés, aux fondements de Sa Législation, aux piliers de Sa religion. Leurs divergences restent éloignées des bases religieuses essentielles. Le seul désaccord que connaissent actuellement les croyants est celui qui existe entre le sunnisme et le chi'isme. L'origine de cette discordance remonte à l'époque de la mort du prophète, car il

s'agissait alors de savoir quelle était la personnalité musulmane la plus méritoire et la plus digne de remplacer Mohammed (B.S.D.L) à la tête de l'Etat constitué par ce dernier. Cette contestation politico historique, ne repose donc, sur aucun litige religieux, ni de près ni de loin. Enfin nous croyons, nous Musulmans, que cette mésentente était prédéterminée pour notre religion d'une part et qu'elle confirmait d'autre part, une prédication annoncée par le messager. Celui-ci a, en effet, déclaré : "Les Juifs se sont divisés en soixante et onze sectes l'une parmi elles entrera au Paradis et soixante dix seront jetées en enfer.

Les Chrétiens se sont partagés en soixante douze fractions, l'une d'entre elles gagnera le Paradis et les soixante et onze habiteront l'enfer. Je jure par Celui qui tient ma vie entre Ses Mains que ma nation se scindera en soixante treize groupuscules, un seul trouvera refuge au Paradis et les soixante douze autres demeureront en enfer." On lui demanda quels étaient les heureux élus qui gagneront les jardins d'Eden, il leur répondit "L'ensemble des croyants qui respecteront et appliqueront les prescriptions du Coran et des hadîths 1"

La division est un héritage des nations antérieures. Le combat entre les hommes et le massacre des vies humaines sont des actes blâmables. Ils font éloigner l'espèce humaine de la bonne voie pour lui faire emprunter le chemin de l'égarement et de la mécréance. L'envoyé de Dieu nous a prévenu : "Sachez que vos âmes et vos biens vous sont mutuellement sacrés comme le sont votre jour-ci et votre mois-

1) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 3992.

ci, dans votre pays-ci. Ne devenez pas, après ma mort, mécréants qui s'entretueront.1"

La situation présente des Musulmans ne pourra s'améliorer que si leurs dirigeants s'appuient sur les principes qui ont fait rayonner leur passé. C'est l'Islam qui a unifié la mosaïque des tribus arabes et autres pour en faire une seule nation. Les gens étaient illettrés et ignorants, la dernière religion monothéiste les a transformés en une nation, hautement cultivée, dans les domaines scientifiques et artistiques. Elle a supervisé le courant de la civilisation humaine, durant huit siècles.

Les hommes sages espèrent toujours retourner et profiter des éventualités que possède l'Islam dans ses principes et ses conceptions. Les fidèles ne peuvent atteindre la dignité, mériter les honneurs et continuer le progrès qu'en s'attachant fortement à l'Islam. Notre retard et notre division sont les conséquences,

prédéterminées et obligatoires, causées par notre éloignement de notre religion. Il est grand temps pour nous et dans notre intérêt supérieur bien compris, de courir rapidement vers nos convictions, de nous lier à nos croyances et d'observer les orientations islamiques, justes et modérées.

1) Cité par El-Boukhârî sous le N° 1741 et par Ahmed sous le N° 1679.

Conclusion

Ainsi, la Vérité apparaîtra clairement à l'homme probe, après la lecture de ce modeste essai. La personne qui accepte le Don divin qui lui a été démontré et qu'elle a perçu et compris, voit son coeur pencher vers l'Islam, comme le dit le Tout Clément : Celui dont le coeur a été ouvert par Dieu à l'Islam et qui suit ainsi une lumière émanant de son Seigneur est meilleur que le mécréant 1 Le lot de celle dont le coeur est endurci et qui refuse, avec orgueil, de se soumettre à la véracité et au droit est consigné dans la suite du verset ci haut cité : Malheur donc à ceux dont les coeurs sont insensibles à l'évocation de Dieu. Ceux-là baignent dans un égarement manifeste.2

Mais, qui est-ce qui empêche un homme d'adhérer à l'Islam, est-ce une bassesse de ne vénérer que Dieu, Seul?

N'est-il pas dans l'intérêt de cet homme de pratiquer la religion que l'Omnipotent a révélée à tous Ses messagers, sans exception, pour la communiquer aux êtres humains?

Qu'ont-ils certains d'entre nous, alors que nous vivons au vingt et unième siècle, de préférer nettement le legs de leurs parents à la Vérité à laquelle ils ont cru, guidé par leur sincérité et leur raison?

Beaucoup de personnes sensées se sont envolées, avec une vitesse vertigineuse, vers cette Vérité et l'ont adoptée. Le Négus, roi de l'Ethiopie,- que Dieu lui accorde Sa Miséricorde - a répondu par des paroles célèbres aux Compagnons du prophète qui lui exposèrent les prescriptions de leur religion. Il déclara : "? moines et ô prêtres, ces gens-ci n'ont absolument rien ajouté à ce que vous dites au sujet du fils de Marie" puis s'adressant à ses hôtes musulmans, il les réconforta et leur

1) Portion du verset 22 d'Ez-Zoumare.

2) Portion du même verset 22 d'Ez-Zoumare

confia "Soyez les bienvenus dans mon empire, vous-mêmes et celui qui vous a envoyés. Je témoigne qu'il est, effectivement, le messager de Dieu, déjà annoncé par Jésus fils de Marie. Si je n'étais pas responsable de ce pays, je serais parti le voir et je porterais ses sandales!

1 "

Nombreux sont les fils d'Adam qui ont été éblouis par le rayonnement de l'Islam. Dieu, suite à cet éblouissement, les a faits sortir de l'angoisse, de la gêne du monde et de l'obscurantisme de la vie pour leur faire goûter et apprécier l'aisance et le bonheur terrestres et leur accorder Ses Bienfaits dans l'au-delà. D'autres, par contre, ont évité le chemin de la Vérité et ont vécu misérablement. Le Seigneur nous met en garde : Dieu ouvre à l'Islam le coeur de celui qu'IL veut diriger. Celui qu'IL veut perdre, IL rend son coeur étroit, oppressé comme s'il s'efforçait de monter au ciel. C'est ainsi que Dieu couvre d'opprobre ceux qui n'ont pas de foi.2

L'Islam, avec ce qu'il implique comme droit, clarté, argument concluant et perspicacité, a enveloppé le monde par sa rectitude réelle. Les études et les statistiques soulignent qu'il est, de toutes les autres religions, celui qui se propage le plus rapidement et qui gagne le plus d'adeptes, malgré la faiblesse de la communauté islamique et malgré les campagnes empoisonnées et empoisonnantes de la presse écrite, des médias et autres moyens de communication. Mais, toutes ces tentatives n'arriveront jamais à annihiler la Promesse du Créateur qui a décrété : Ils veulent, par leur mensonge, éteindre la lumière de Dieu alors qu'IL est décidé à en parachever l'éclat, en dépit de la répugnance des infidèles.3

Toute personne équitable doit répéter le jugement du docteur N. Luka : "Je repousse de toute mon âme l'avis injuste et faux de la majorité des orientalistes et autres historiens sur le messager arabe.

Quand je fais appel à ma raison pour me forger une idée sur cet

1) Cité par Aboû Dâoud sous le N° 3205, par Ahmed sous le N° 4836 et par Ibn Abî Chaïbah sous le N°3664.

2) Verset 125 d'El-An'âme.

3) Verset 32 d'Et-Tawbah.

homme, je me rends compte du bien immense que j'ai récolté. Il dépassait le commun des mortels par ses caractéristiques et ses qualités. Tous les bienfaits de l'ensemble des messagers divins et la noblesse de caractère des héros sont réunis en lui. Objectivement, l'homme impartial doit saluer en lui l'excellente moralité et surtout l'homme, dans le sens le plus noble du mot.1 "

L'Humanité entière a un besoin urgent de l'Islam si elle veut surmonter et vaincre les graves difficultés du siècle, cette religion est en mesure de soigner nos maladies psychiques et sociales. Elle dispose de la baguette magique qui rabaisse le taux du suicide et redonne aux misérables opprimés goût à la vie avec sa beauté et sa clarté.

Douglas Arthur a écrit : "Si l'Islam a été exposé correctement aux gens plusieurs problèmes auraient été résolus et la plupart des besoins sociaux, politiques et spirituels des gens qui vivent sous les deux régimes, capitalistes et communistes, auraient été concrétisés. Ces deux systèmes de gouvernement ont été impuissants de trouver les solutions des problèmes des êtres humains. L'Islam, quant à lui, apportera la paix aux malheureux, l'espoir et la bonne orientation aux hagards et aux égarés. Il détient d'immenses possibilités pour moderniser le monde et mobiliser les énergies des hommes pour matérialiser le plus haut niveau de la production et de la compétence! 2"

L'écrivain indien K. Lal Gaba a enregistré, dans son livre {Le prophète du Sahara} : "L'Islam est capable d'assouvir tous les besoins des hommes de notre siècle présent. Il n'y a pas de religion qui peut apporter les solutions les meilleures des problèmes et des questions de notre temps. Notre monde actuel sent un grand besoin de fraternité et d'égalité. Ces deux qualités et toutes les autres vertus ne sont concentrées que dans l'Islam qui n'établit de différence entre les hommes que sur la base du travail et de l'effort pour offrir des dons.

3"

Enfin répétons avec l'homme de lettres et le penseur allemand, Johann Von Goethe (1749-1832) la réflexion honnête qu'il a articulée : " Si tel est l'Islam, ne sommes-nous pas tous des Musulmans?

4".

1) Mohammed : la mission et le messager: O.C (28)

2) Ce qu'ils ont dit à propos de l'Islam de 'Imâd Ed-Dîne Khalîl (443) - O.C

3) Ouvrage précédent (450)

4) Ouvrage précédent (147)

170